

Session du Conseil départemental du 10 avril 2025

Commission ressources et dialogue social

6 - Rapport sur les orientations générales du budget pour 2025

Direction des finances

Service préparation budgétaire et prospective financière

Session du 20 mars 2025

Rapport sur les orientations générales du budget pour 2025**LE CADRE DE RÉFÉRENCE**

Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, disposant en son article L3312-1 que l'Assemblée départementale doit débattre des orientations générales à mettre en œuvre à travers le budget 2024 ;

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social ;

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental ;

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le débat d'orientations budgétaires qui s'organise dans le cadre de cette session est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il permet d'aborder l'impact du contexte économique, financier et budgétaire sur les finances du Département et les choix politiques qui seront les nôtres à compter de 2025.

Ce débat d'orientation budgétaire 2025 se déroule dans un contexte économique incertain et rendu difficile d'une part, par une crise de l'immobilier ayant affectée les recettes des collectivités et d'autre part, par celle du budget national.

Afin de redresser les finances publiques nationales, l'effort demandé aux collectivités dans la loi de finances approuvée le 14 février 2025 a été fixé à 2 milliards d'euros d'économies. Largement supérieur au poids des collectivités territoriales dans le budget de la Nation, cet effort comporte plusieurs mécanismes dont certaines grèvent l'action du Département de l'Aude.

Si le Département échappe au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) du fait d'un indice de fragilité sociale élevée, les finances du Département ne sont pas épargnées par les autres mesures de la loi de finances et par une croissance atone.

Différents paramètres vont contraindre fortement les recettes du Département en 2025, comme le gel de la part affectée de la taxe sur la valeur ajoutée, la diminution de la Dotation globale de fonctionnement et la suspension des dispositifs de péréquation au profit des Départements laissés à ce stade en suspens.

Malgré ce contexte de restrictions sur les recettes, le gouvernement a décidé unilatéralement de l'augmentation conséquente des cotisations employeurs à la CNRACL qui s'ajoute à la hausse mécanique et très faiblement pilotable des dépenses de solidarité dans un contexte de crise économique.

Afin de préserver ses équilibres budgétaires, le Département de l'Aude prévoit, par une gestion rigoureuse, de réaliser 34 millions d'euros d'économies en 2025 pour limiter l'impact de ces mesures et ainsi stabiliser les dépenses de fonctionnement et la dette au niveau de 2024.

L'objectif est de permettre au Département de l'Aude de poursuivre son action et de continuer à être le garant des solidarités humaines, un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants

et une collectivité engagée dans la transition écologique en préservant autant que possible les grands équilibres financiers

Pour la construction du budget primitif 2025 à venir, le choix est fait d'une étude fine et détaillée de chaque ligne budgétaire pour rechercher toutes les marges de manœuvre possibles en évitant autant que faire se peut des abandons purs et simples de politiques publiques ou des choix organisationnels abrupts.

1. Le Département sera toujours le garant des solidarités humaines

Le Département de l'Aude, chef de file en matière de solidarités humaines et territoriales, est l'acteur de référence de notre territoire. Avec ses partenaires, il fait preuve d'une remarquable adaptation pour développer des politiques sociales et territoriales innovantes au bénéfice des Audois.

Les interventions du Département dans le domaine des solidarités humaines concernent tant la protection maternelle et infantile (PMI), la protection de l'enfance, l'action sociale, le logement et l'insertion, que l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elles font ainsi du Département la collectivité de soutien aux Audois, notamment pour les plus vulnérables d'entre eux.

L'ensemble des objectifs formulés pour 2025 au titre des solidarités humaines est au cœur du projet départemental « prendre soin des Audoises et des Audois ».

En 2025 et en matière d'**insertion professionnelle**, le paiement de l'allocation RSA devrait représenter une charge encore importante pour la collectivité départementale (plus de 103 M€). Dans le contexte économique audois en tension, marqué par un ralentissement de l'activité, une hausse du chômage en fin d'année 2024 et par le déploiement effectif de France Travail à compter du 1^{er} janvier 2025, l'action de la collectivité dans ce secteur visera à favoriser l'accès à l'emploi des publics accompagnés en s'appuyant sur la convergence des moyens des acteurs de l'insertion et de l'emploi autour d'objectifs et actions partagés.

Cela passera notamment par des dispositifs d'accompagnement à l'insertion rénovés ainsi que par le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques (en particulier dans les filières d'emploi à fort potentiel de recrutement : aide à domicile, agriculture, tourisme restauration, bâtiment...).

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le Département poursuivra aux côtés de l'Etat, et dans le prolongement des initiatives passées (notamment l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi - SPIE) son engagement résolu en tant que partenaire incontournable de la nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, que ce soit au niveau régional, départemental ou local.

Dans le domaine de l'**action sociale**, l'intervention de la collectivité se réalisera sur deux niveaux complémentaires. En premier lieu, les aides financières aux personnes en difficulté (fonds d'action sociale territoriale), ainsi que celles pour le financement des frais engendrés par un projet de reprise d'emploi, de création d'activité ou de formation, à destination des personnes bénéficiaires du RSA (principalement APRE). A ce titre, la révision du règlement des aides financières aux personnes qui sera présentée d'ici juin 2025 visera à en renforcer l'efficacité.

En second lieu, la collectivité continuera à soutenir les associations œuvrant auprès des personnes en difficultés dans des domaines divers, dont ceux du logement et de l'habitat, ainsi que les associations caritatives et épiceries solidaires.

Disposer de bonnes conditions de **logement** constitue une condition essentielle pour l'insertion des publics fragiles. C'est pourquoi, le Département a défini une politique de soutien aux conditions d'habitat et de cadre de vie des publics les plus démunis, inscrite pour la première fois dans le schéma des solidarités 2021-2025. On citera notamment le soutien à la création de nouveaux logements sociaux, la mise en œuvre d'un programme de rénovation thermique des logements des propriétaires occupants à ressources modestes et très modestes, ou encore le portage de dispositifs d'accompagnement social des publics.

Le travail de révision du Plan départemental de l'habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), finalisé durant l'année dernière, a permis au Département d'ajuster sa stratégie en matière pour la période 2024-2029 tout en tenant compte des spécificités audoises.

Concernant la politique d'**insertion en direction des jeunes**, les interventions viseront principalement à créer un environnement favorable à l'accès à l'autonomie des jeunes autour de la prise en compte des frais générés par une démarche d'insertion et l'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne l'**autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**, cette année encore, une hausse importante des besoins est à prévoir, en partie seulement compensée par l'Etat. La politique départementale en matière d'autonomie demeure ainsi le premier budget des Solidarités Humaines.

Le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupe une place prédominante dans la politique en faveur des personnes âgées (près de 61 M€) tout comme la Prestation de Compensation du Handicap (PCH - 35 M€) l'est, pour les personnes en situation de handicap.

Dans un département où le taux de vieillissement de la population modeste demeure plus élevé que celui des moyennes nationales et régionales, notre politique volontariste se traduit par un effort conséquent. L'augmentation de l'espérance de vie pour tous se traduit aussi par une nouvelle catégorie de public, à la croisée de ces deux dispositifs que sont les personnes handicapées vieillissantes.

Ainsi, des actions de prévention sont menées dans le cadre de la conférence territoriale de l'Autonomie mises en œuvre par les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif, au travers d'un plan pluriannuel.

Le Département poursuit son soutien en direction des proches aidants, en développant notamment le « droit au répit » sur tout le territoire afin de prévenir leur épuisement.

Par ailleurs, la collectivité réaffirme **son engagement pour le maintien à domicile des personnes dépendantes**, tant pour les personnes en situation de handicap que pour les personnes âgées, en accompagnant notamment les services autonomie à domicile dans un contexte actuel de réforme et de rapprochement avec les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Elle souhaite assurer une offre de parcours résidentiel pour les personnes vulnérables à travers de l'habitat intermédiaire ou des hébergements médico-sociaux, garantissant des conditions de vie décente au plus près des besoins identifiés (cf. Réponse Accompagnée pour Tous - RAT).

Dans le souci d'ajuster en permanence sa politique aux besoins des usagers mais aussi d'optimisation des dépenses d'AIS, Département **poursuivra sa politique de contrôle d'effectivité quantitative et qualitative** des plans d'aide proposés aux bénéficiaires de nos prestations APA et PCH. Le programme d'investissement pluriannuel sera lui aussi revu et ajusté, tout comme notre recentrage sur les missions réglementaires et obligatoires.

En matière de **prévention et de protection de l'enfance**, le Département porte l'ambition d'une politique renouvelée en faveur des enfants et de leurs familles, avec des orientations stratégiques affirmées.

Les actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du schéma des solidarités dont la prévention constitue la pierre angulaire et se sont adossées depuis 2021 à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Un important **travail de consolidation de la gouvernance et du pilotage** a été mené et sera poursuivi, avec le maintien de la dynamique de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, l'informatisation en cours de finalisation de l'ASE et de la PMI et le déploiement, en rythme de croisière, de la plateforme d'appui aux placements.

En matière d'**aide sociale à l'enfance (ASE)**, la poursuite du redéploiement du dispositif d'accueil d'urgence avec la mise en œuvre du **nouveau projet de service pour la SAE** autour d'un cadre organisationnel et architectural rénové, traduit l'exigence d'une grande qualité de l'accueil, prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et l'adaptation à ses besoins, ainsi que la garantie de sa sécurité.

Par ailleurs, l'objectif de maîtrise des budgets se conjugue avec la volonté pour la collectivité de préserver durablement les politiques de protection de l'enfance tout en veillant au bon fonctionnement des établissements et services.

Le Département continuera à porter une politique sociale volontariste avec la mise en œuvre de projets nouveaux répondant aux besoins identifiés sur le territoire, à travers également l'accompagnement des structures vers leur restructuration, notamment bâtementaire, dans un objectif partagé d'optimisation des dépenses.

Le positionnement de la **protection maternelle et infantile (PMI)** s'inscrit dans un contexte en mutation, marqué par l'augmentation des inégalités, de la précarité et une mutation des modèles familiaux. Par son action déterminée, le Département rappelle le rôle clé joué par la PMI dans la prévention des difficultés rencontrées par les familles et comme outil de protection de l'enfance.

Enfin, le Département poursuit en 2025 la mise en œuvre de la feuille de route d'amélioration de **l'accès aux soins** et vient en soutien des territoires pour lutter contre la désertification médicale. Il est un véritable acteur des dynamiques locales de santé au travers de dispositifs visant à inciter les jeunes médecins et infirmiers en pratique avancée à s'installer sur le territoire, en participant aux projets de maisons ou centres pluriprofessionnels de santé, ou en accompagnant les dispositifs innovants sur les territoires

Pour mener à bien ses ambitions, le Département mobilisera tous les outils stratégiques ou financiers à disposition. A titre d'illustration, la nouvelle programmation nationale du **Fonds social européen (FSE)** permettra d'enrichir la programmation des actions du programme départemental d'insertion par le financement d'actions innovantes d'accompagnement vers l'emploi et de mise en situation de travail propices à l'insertion professionnelle durable.

Enfin, la collectivité continuera à inscrire son action dans le cadre du **Pacte des Solidarités 2024-2027** qui a pris la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

2. Le Département continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants

La loi NOTRe a conforté la compétence du Département en matière de solidarités et de cohésion territoriale. Dans un département essentiellement rural et aux ressources financières contraintes, cet enjeu de solidarité et de partenariat entre collectivités est primordial.

Le **Schéma départemental de la solidarité territoriale** de l'Aude, adopté en juin 2024 fixe l'ambition du Département en matière d'équité et d'équilibre territorial dans l'ensemble de ses champs de compétences, dans les politiques qu'il mène, dans les soutiens qu'il apporte et dans la présence territoriale de ses équipes. Dans un contexte budgétaire contraint, il permet d'intégrer les enjeux identifiés dans les choix qui devront être réalisés.

Loin d'être le seul domaine dans lequel le Département agit en matière de solidarité territoriale, **le soutien à l'investissement local** sur l'ensemble du territoire audois reste cependant une politique forte du Département de l'Aude. Il contribuera en 2025 aux projets de rénovation et de création d'équipements publics, d'aménagements structurants et de réseaux d'eau et d'assainissement portés par les communes et intercommunalités du territoire.

La priorité dans ce domaine, au-delà du soutien à l'investissement public local et du développement des services aux habitants, est d'accentuer l'impact du soutien du Département en matière de transition écologique. Des évolutions de règlement permettront cette année d'accompagner la rénovation énergétique des logements communaux en zones rurales réservés aux publics éligibles au logement social. Les enjeux de sécurité et de mise aux normes seront priorités. En 2025, dans un contexte de sécheresse prononcée et durable, la sécurisation de l'accès à l'eau potable restera bien évidemment la première des priorités.

Toujours en matière d'investissements, le Département poursuit ses contributions aux grands projets d'équipement de son territoire, conformément à ses engagements partenariaux et contractuels : Port La Nouvelle, aéroport de Carcassonne et nouvelle ligne TGV Montpellier-Perpignan (LNMP). Il participe aussi à la réalisation de la phase 2 du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire audois, après avoir été un acteur majeur de la phase 1, afin de permettre à tous les Audois de disposer d'une connexion de grande qualité, quel que soit son lieu d'habitation.

Le Département reverra enfin en 2025 sa politique de soutien aux services publics en milieu rural.

Au-delà des infrastructures en matière de THD, le **schéma des usages numériques** a été adopté en 2024 et connaîtra une première année de mise en œuvre en 2025. Ce schéma doit permettre de développer des usages au bénéfice des habitants et des territoires de l'Aude et de coordonner les actions en matière de lutte contre la fracture numérique. En copilotage avec les services de l'Etat, et bénéficiant dans ce cadre de subventions dédiées, il intègre la stratégie départementale de l'inclusion numérique.

Le Département poursuivra son **plan d'investissement dans les collèges audois** avec des projets importants de rénovation thermique (notamment le collège Victor Hugo à Narbonne), de renouvellement de systèmes de chauffage, d'accessibilité ou de restructuration de la restauration scolaire, de végétalisation des cours et des abords, ainsi que de renforcement et de renouvellement d'équipements informatiques.

2025 sera notamment marquée par l'achèvement de la reconstruction du collège Alain à Carcassonne, qui aura constitué la plus grosse opération de cette première moitié de mandat avec un montant global de travaux de 25 millions d'euros.

Enfin, les modalités de mise en œuvre de la tarification unique et sociale dans les restaurants scolaires des collèges publics, engagement politique de cette mandature, seront définies et

arrêtées cette année pour une mise en œuvre à la rentrée 2025/2026. Ce projet ambitieux en matière d'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité accordera notamment une gratuité totale pour les enfants des familles les plus précaires.

L'accompagnement de projets culturels et sportifs menés sur le territoire audois sera poursuivi. Il permettra au quotidien de promouvoir pour toutes les Audoises et les Audois un égal accès à l'éducation, à la culture et aux sports au plus près de leurs besoins et leurs aspirations.

De nombreux projets seront mis en œuvre aux Archives départementales avec notamment la version itinérante de l'exposition patrimoniale « D'ici et d'aventures, Henry de Monfreid », qui a connu un succès important en 2024. La Direction des Archives établira en 2025 son Projet Scientifique et Culturel.

Enfin, l'année 2025 sera une année importante pour la 3^e édition du budget participatif, désormais dénommé **Budget citoyen** avec l'accompagnement des porteurs d'idée au 1^{er} trimestre, le vote en avril et l'annonce des résultats en mai. Dans un contexte budgétaire fortement contraint, le Département a fait le choix de maintenir cette opération qui permet aux Audois de proposer des projets et de choisir ceux qu'ils veulent voir se réaliser. Il a cependant décidé d'en réduire le montant total à 1 million d'euros, contre 1,5 M€ sur les éditions précédentes.

3. Le Département sera au cœur de la transition écologique

Trois années de sécheresse consécutives ont définitivement mis en lumière l'urgence à agir, du plus petit échelon local jusqu'au niveau planétaire. L'assemblée départementale a adopté, dès son élection, une motion sur l'urgence climatique, et en juillet 2024 une **stratégie bas carbone ambitieuse** mais réaliste qui nous dote d'une trajectoire pour les années à venir.

Ce rapport d'orientations budgétaires traduit, pour 2025 et pour toute la durée du mandat, notre ambition de rendre l'Aude attractive et résiliente.

Le sujet des mobilités est plus que jamais au cœur de nos préoccupations, avec la **poursuite de l'entretien de notre réseau de routes départementales et de ses ouvrages d'art** dans une logique de routes durables intégrées à un territoire résilient, et en visant la réduction de l'accidentologie, particulièrement marquée en 2024.

Des projets structurants ou à forts enjeux sécuritaires seront mis en œuvre comme la poursuite de l'élargissement de la RD 102 entre Fanjeaux et Gaja la Selve, l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte, la mise en conformité du pont de Ripaud ou le renouvellement des revêtements de la RD6009 entre Sigean et les Pyrénées Orientales.

Afin de participer à l'effort financier de la collectivité, il est à noter que le budget investissement alloué au domaine routier est en baisse en 2025.

Le schéma des mobilités et le schéma vélo adoptés en juillet 2024 seront mis en œuvre avec notamment la création d'une piste cyclable avec le Grand Narbonne à Montredon, l'aménagement et la mise en cyclabilité de la traversée de Carcassonne et le soutien à de nombreux projets déposés par des collectivités dans une logique de déplacements décarbonés. La question des mobilités solidaires sera poursuivie avec le soutien au secteur associatif et le développement de la fonctionnalité covoiturage solidaire de « Mobil'Aude ».

La politique de l'eau se traduira notamment par la poursuite de notre assistance technique aux communes dans le domaine de l'assainissement et en synergie avec RéSEau11 pour l'eau potable depuis le transfert de notre usine de potabilisation de Laprade depuis le 1^{er} janvier ; nous poursuivrons également avec eux, l'accompagnement des communes vis-à-vis de leur résilience face à la sécheresse (citernage et suivi du schéma de sécurisation AEP). Dans ce contexte d'adaptation au changement climatique, il est également prévu d'actualiser et mettre à jour nos schémas structurants dans le domaine de l'eau en 2025 en matière d'eau brute pour le projet Aqua Domitia 2 et pour le stockage de l'eau à destination de la lutte contre les incendies.

Concernant le **risque inondation**, le Département maintiendra son engagement auprès du SMMAR pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations 3 (PAPI 3).

Enfin, cette année sera également consacrée au suivi de nos quotas historiques d'eau au sein des institutions interdépartementales : pour Montbel en lien avec la création de la prise d'eau sur le Touyre et pour l'Institution des Eaux de la Montagne Noire, en lien avec le nouveau seuil de la convention de mutualisation financière.

Le Département s'est doté fin 2023 **d'une stratégie agricole et pêche**, à l'horizon 2030. Elle a été coconstruite avec l'ensemble des acteurs concernés et permet au territoire de se doter d'une vision stratégique de l'agriculture audoise de demain en réponse aux évolutions de l'environnement. Un règlement d'intervention viendra décliner en cours d'année cette stratégie. La politique des circuits courts, du soutien à une agriculture à haute valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement et notre marque de qualité territoriale Pays cathare demeurent des axes forts de nos orientations dans ce domaine. Nous déposerons un Plan Alimentaire de la seconde génération à la labellisation afin de poursuivre nos actions en la matière, et nous accompagnerons les professionnels et les territoires dans l'émergence d'une plateforme logistique.

En matière d'aménagement foncier, l'accent sera mis sur la résorption et de la réhabilitation des friches, dans une logique de prévention des incendies. Ce sera l'année de la mise en œuvre du projet transfrontalier SUDOE avec le PNR des Corbières Fenouillèdes, de la poursuite de l'appui aux communes pour l'équipement en points d'eau mixtes **DFCI/ DECI** et du programme de réouverture de coupures vertes stratégiques dans les massifs forestiers du département

Dans le cadre de son soutien à l'agriculture et de son rôle de garant de la sécurité sanitaire, un plan stratégique de développement du laboratoire sera proposé en juin 2025 à l'assemblée départementale afin de répondre au mieux aux attentes des Audois en adaptant nos pratiques et en évaluant de nouveaux domaines d'interventions.

Après l'adoption du nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, acté par un arrêté préfectoral du 02/01/2025, nous donnerons **les moyens au SDIS** de le mettre en œuvre avec un plan de soutien pluriannuel 2025-2029 qui se traduira par un effort exceptionnel de 3 M € en fonctionnement et un plan de recrutement de 33 sapeurs-pompiers professionnels et 7 agents administratifs, techniques et de spécialité, qui lui permettra de maintenir ses délais d'intervention et d'améliorer sa couverture de l'ensemble des risques.

En matière de politique en faveur des **énergies renouvelables** et de réduction des consommations, il s'agira de poursuivre l'animation de notre schéma en l'actualisant, de maintenir notre soutien à la filière chaleur renouvelable après la signature d'une nouvelle convention d'animation avec le SYADEN, de déployer sur l'ensemble du territoire de notre cadastre solaire et d'accompagner l'animation par le CAUE du nouveau Pacte territorial France Rénov'.

La question de **l'empreinte carbone de la collectivité** sera au cœur de nos préoccupations avec l'animation de la stratégie bas carbone et de son plan d'actions associé, avec la mise en place d'un premier budget climat par l'élaboration d'un SPASER (Schéma des achats socialement et écologiquement responsables).

Les politiques de **préservation de la biodiversité**, de gestion des espaces naturels sensibles et de pratique des activités de pleine nature seront activement conduites suite à l'adoption de la nouvelle stratégie départementale biodiversité dans une démarche participative et ouverte notamment aux acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Un règlement d'intervention sera proposé en appui de la stratégie dans le courant de l'année à l'assemblée délibérante.

La stratégie arbres et paysages validée en 2023 est un axe fort en matière de transition écologique et sera déclinée sur différents axes : poursuite de l'élaboration du plan de gestion du patrimoine arboré routier, embellissement des routes départementales et en particulier de la rocade de Carcassonne, engagement de la réflexion sur une politique de compensation,

Enfin, à la confluence entre le **développement touristique et la préservation du patrimoine, architectural comme naturel**, l'enjeu majeur réside dans le portage de notre candidature patrimoine mondial UNESCO, à travers l'appui à l'association créé à cet effet, afin de franchir la

dernière marche qui nous sépare de cette reconnaissance internationale. Il s'agira notamment de finaliser les protections des sites, de poursuivre les plans d'actions locaux pour que l'ensemble des sites réponde aux exigences de cette reconnaissance et de déployer la nouvelle appellation grand public de notre bien : « **les forteresses royales du Languedoc** ». Dans une logique plus strictement touristique, le soutien en investissement et en fonctionnement aux monuments des sites du Pays Cathare, le développement d'une programmation culturelle Re-connexions ainsi que les projets de l'opération grand site (OGS) de la Cité de Carcassonne seront également poursuivis, ainsi que l'appui à l'Agence de développement touristique (ADT) afin de faire rayonner notre nouvelle marque de destination touristique : « **l'Aude, l'âme sud** ».

4. Le Département poursuit son engagement en faveur d'une politique des ressources soucieuse du développement des compétences des agents tout en s'attachant à trouver de nouvelles marges de manœuvre pour poursuivre le déploiement des projets.

Les projets déployés en matière de ressources humaines, patrimoine et moyens généraux, systèmes d'information ou finances constituent des rouages essentiels au déploiement des actions du Département puisqu'elles rendent possibles la mise en œuvre de ses politiques. La rémunération du personnel, la formation, la prévention des risques et plus généralement l'amélioration des conditions de travail constituent ses missions dans le domaine des ressources humaines. Par ailleurs, les systèmes d'information du Département doivent répondre aux besoins des différentes directions, mais aussi **s'adapter aux évolutions techniques et faire face aux nombreuses exigences de la cybersécurité**, afin d'offrir aux usagers et aux agents du Département les outils adaptés et budgétairement soutenables.

Après plusieurs années marquées par différentes mesures de revalorisations salariales et catégorielles, en 2025, face à la dégradation de la situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), une revalorisation de 3 points du taux de cotisation est prévue avec un impact très important. Le projet de décret prévoit une poursuite de ces augmentations des cotisations CNRACL jusqu'en 2028.

En 2025, les démarches d'efficacité de la fonction RH seront poursuivies suite à la mise en œuvre en début d'année des **nouvelles lignes directrices de gestion** relatives aux règles de recrutement, de mobilité interne et de reclassement.

Les efforts d'optimisation des fonctions support dans l'ensemble des directions seront poursuivis notamment s'agissant de la masse salariale avec la démarche de responsabilisation des directions engagée depuis plusieurs années afin d'optimiser les effectifs et dégager des capacités d'action pour la collectivité en fonctionnement. Cette démarche de pilotage dorénavant bien ancrée s'appuie sur une analyse détaillée des mouvements (départs en retraite, mobilités et transformations des organisations) et permet ainsi un pilotage plus ajusté de la masse salariale. Ce dispositif est renforcé en 2025 par la création d'un Comité Emploi au sein de la direction générale chargé de veiller à l'équité des décisions prises dans les différentes directions et poursuivre les efforts d'optimisation de l'organisation.

Des évolutions organisationnelles, si nécessaires, seront également menées afin de renforcer le service public départemental. Elles seront conduites dans le cadre d'un dialogue social continu, essentiel pour accompagner les transformations. Des travaux sont également poursuivis sur la politique d'action sociale en faveur du personnel (prévoyance, accompagnement social en faveur des agents).

La formation et l'accompagnement des parcours professionnels constituent un enjeu stratégique de la politique du Département en matière de ressources humaines. Dans ce contexte d'évolution, le changement de pratiques, l'accompagnement des parcours professionnels et le développement des compétences sont essentiels pour permettre la montée en compétence des agents. Le **nouveau plan de formation 2025-2027** permettra d'accompagner le développement des compétences des agents et de leurs managers.

Par ailleurs, des supports de communication interne, nouveaux ou renouvelés, sont déployés (séminaires, lettres d'information, journées d'accueil des nouveaux arrivants, rencontres RH etc.). Le Département est également présent dans les salons de l'emploi, afin de présenter les missions de la collectivité et de valoriser le travail accompli par les agents du service public départemental.

Le Département poursuit son engagement depuis de nombreuses années en faveur de **l'égalité des femmes et des hommes**, tant en interne vis-à-vis de l'ensemble de ses agents qu'en externe auprès des bénéficiaires des politiques publiques qu'il mène ou cofinance.

Enfin, le Département conduit une politique immobilière durable dans la gestion de son parc de bâtiments. Cette **stratégie patrimoniale et logistique a pour objectifs d'optimiser l'emploi du bâti, d'améliorer les conditions d'accueil des usagers**, d'offrir un cadre de travail fonctionnel à ses agents et de réduire son empreinte environnementale. Les opportunités d'achats et de ventes des bâtiments participent de cette stratégie patrimoniale du Département.

SOMMAIRE

1. <u>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER</u>	11
1.1 <u>UNE LOI DE FINANCES RETARDEE</u>	11
1.2 <u>UN CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE MOUVANT</u>	11
1.3 <u>UN OBJECTIF DE DEFICIT PUBLIC REVISE A LA BAISSSE POUR 2025</u>	12
1.4 <u>LES MESURES POUR LES DEPARTEMENTS DANS LA LOI DE FINANCES</u>	13
1.5 <u>LES MESURES POUR LES DEPARTEMENTS DANS LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2025</u>	16
1.6 <u>DES TENSIONS SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI A SURVEILLER</u>	16
2. <u>LES COMPTES PROVISOIRES DU DEPARTEMENT 2024</u>	20
2.1 <u>UNE SITUATION FINANCIERE QUI SE DEGRADE MALGRE UN MOINDRE DYNAMISME DE LA DEPENSE EN 2024</u>	20
3. <u>LES PERSPECTIVES POUR 2025 ET LES ANNEES SUIVANTES</u>	27
3.1 <u>LES PERSPECTIVES POUR 2025 (PROJET DE BUDGET 2025)</u>	28
3.2 <u>LA PROSPECTIVE JUSQU'EN 2028</u>	28
4. <u>NIVEAU ET STRUCTURE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE</u>	42
5. <u>UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN ADEQUATION AVEC LE PROJET DE MANDAT</u>	45
6. <u>LES BUDGETS ANNEXES</u>	49

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 UNE LOI DE FINANCES RETARDEE

La loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025 après une dernière décision du conseil constitutionnel, venue achever le parcours d'un texte suspendu en décembre par la censure du Gouvernement, et une procédure budgétaire débutée en juin 2024 retardée par la dissolution de l'Assemblée Nationale et la démission du Gouvernement.

Le budget 2025, sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire des 30 et 31 janvier 2025.

1.2 UN CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE MOUVANT

Les prévisions macroéconomiques de la loi de finance 2025 ont été actualisées pour tenir compte des informations nouvelles depuis le dépôt des projets de textes financiers en octobre dernier.

➤ Une prévision de croissance atone et un contexte d'incertitude accrue en 2025

La croissance pour 2024 est confirmée à + 1,1 %. Pour 2025 la croissance reste atone, la prévision du Gouvernement est revue à la baisse à + 0,9 % (- 0,2 pt), en raison de l'incertitude accrue, nationale et internationale, qui pèserait sur l'investissement, la consommation et les exportations.

Tableau 1 : prévisions de croissance du PIB de la France en 2024 et en 2025

	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	22 janvier 2025	1,1	0,9
FMI	17 janvier 2025	1,1	0,8
<i>Consensus Forecasts</i>	16 janvier 2025	1,1	0,7
Rexecode	16 janvier 2025	1,1	0,5
Insec	17 décembre 2024	1,1	
Banque de France	16 décembre 2024*	1,1	0,9
OCDE	4 décembre 2024	1,1	0,9
Commission européenne	30 octobre 2024	1,1	0,8
OFCE	16 octobre 2024	1,1	0,8
Gouvernement	10 octobre 2024	1,1	1,1

* Projection arrêtée par la Banque de France le 27 novembre 2024.

Source : saisine du Gouvernement, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

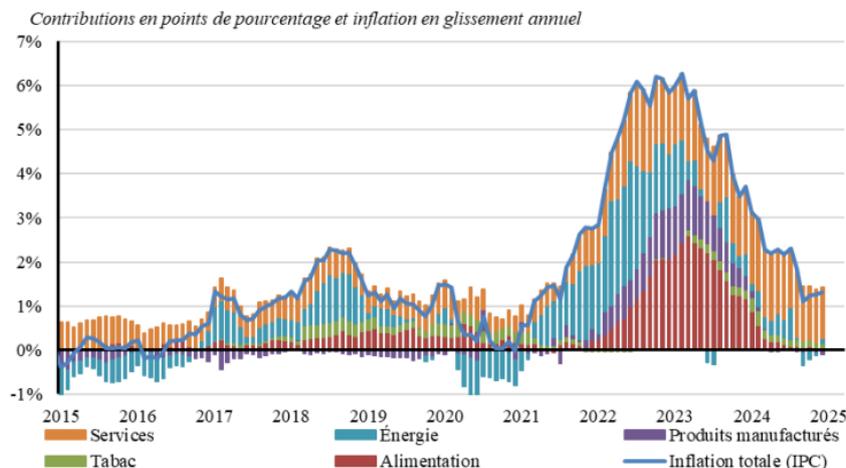
La prévision du Gouvernement est similaire à celles de l'OCDE et de la Banque de France (+0,9 %), toutes deux réalisées avant le vote de la motion de censure du 4 décembre 2024, mais supérieure à celles de la Commission européenne, de l'OFCE et du FMI (+0,8 %), au consensus des économistes (Consensus Forecasts) du mois de janvier (+0,7 %).

Le Haut Conseil des Finances Publiques estime également que la prévision de croissance du PIB pour 2025 (+ 0,9 %), supérieure à celle du consensus des économistes (+0,7 %), est atteignable mais un peu optimiste au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents.

➤ Une désinflation qui devrait se poursuivre en 2025

L'inflation pour 2024 s'établit à 2 % contre une prévision de 2,1 % dans le scénario précédent du Gouvernement. La hausse sur un an des prix alimentaires s'est affaiblie jusqu'à devenir nulle en décembre 2024 contre + 0,5 % en septembre. Les prix des biens manufacturés sont désormais en baisse en glissement annuel. Du fait des hausses passées de salaires, les prix des services continuent quant à eux de progresser à un rythme plus soutenu mais en baisse tout au long de l'année dernière (2,2 % sur un an en décembre contre 3,1 % un an plus tôt).

Graphique 2 : inflation (IPC) et contributions



Source : Insee

Pour 2025, le Gouvernement a révisé la prévision d'inflation totale, à 1,4 % en moyenne annuelle. Cette baisse traduit à la fois les conséquences sur les prix de l'électricité de l'abandon de la part de la hausse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et la prise en compte d'une désinflation plus rapide que prévue en fin d'année 2024.

Pour le Haut Conseil des Finances Publiques, la prévision d'inflation 2025 à + 1,4 % est actuellement proche du consensus des économistes mais paraît toutefois encore un peu élevée au vu des tendances baissières enregistrées récemment. Le Haut conseil juge toutefois que la cible est atteignable en cas de nouvelle hausse des prix du pétrole, mais également qu'elle semble sous-estimer l'atonie de la demande et la tendance baissière de l'inflation sous-jacente.

1.3 UN OBJECTIF DE DEFICIT PUBLIC REVISE A LA BAISSÉ POUR 2025

Le Gouvernement ambitionne de réduire le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1 % en 2024 contre 4,4 % initialement prévu au budget 2024. L'objectif d'un déficit inférieur à 3 % en 2029 est toutefois maintenu afin de stabiliser la dette en pourcentage du PIB.

Pour atteindre ces objectifs en 2025, l'Etat prévoit **un effort budgétaire d'environ 2,2 milliards d'euros pour les plus grandes collectivités locales**, contre 5 milliards d'euros envisagés à l'automne, et plusieurs contributions sur les grandes entreprises et les ménages.

1.4 LES MESURES POUR LES DEPARTEMENTS DANS LA LOI DE FINANCES

Les Départements sont mis à contribution au travers de différentes mesures dont les impacts sont détaillés ci-dessous :

- Une contribution de 220 M€ des Départements au titre du dispositif de lissage de recettes fiscales

L'article 64 bis de la loi de finances prévoit une contribution des départements de 220 M€ en 2025 au titre du dispositif de lissage conjoncturel DILICO soit 22% de la contribution totale. La contribution d'un département est déterminée en fonction de sa population et de l'écart relatif entre son indice de fragilité sociale (IFS) et la médiane sans pouvoir représenter plus de 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement. L'indice de fragilité sociale est calculé en tenant compte de la proportion d'allocataires RSA, APA et PCH dans la population du département, du revenu par habitant, majoré le cas échéant en fonction du taux de pauvreté et du taux d'épargne brute.

Le Département de l'Aude n'est pas concerné par ce prélèvement du fait de son indice de fragilité sociale élevé.

- Des produits de taxe sur la valeur ajoutée gelés en 2025 comme en 2024

L'article 31 de la loi de finances prévoit une année blanche en 2025 pour les reversements de taxe sur la valeur ajoutée qui touche indistinctement l'ensemble des Départements et les prive de la dynamique d'une ressource prévue pour compenser le transfert du foncier bâti au bloc communal. Ce gel représente 688 millions d'euros pour les Départements sur 1,2 Md d'€ de perte de recette pour l'ensemble des collectivités. Pour 2025 le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024. Les régularisations de TVA ne seront connues qu'au cours du 1^{er} semestre 2025.

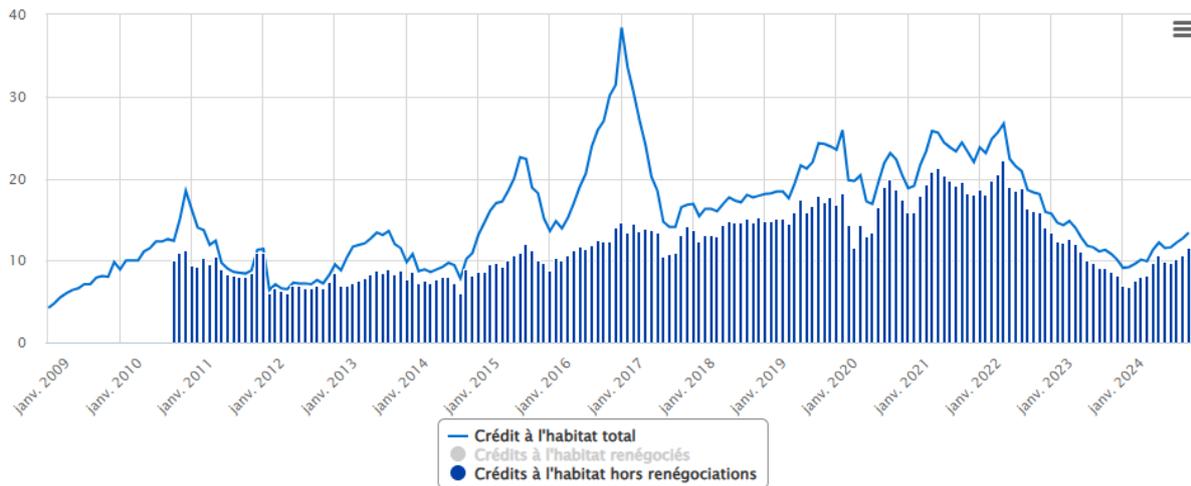
Pour le département de l'Aude la perte de dynamisme des recettes de TVA est estimée à 4,1 M€ par rapport au budget voté en avril 2024.

- Une hausse possible du taux de DMTO pour 2025 et une reprise des transactions fin 2024

La prévision de croissance spontanée des DMTO du Gouvernement (**reprise + 7,2 %**) est quasi inchangée par rapport au PLF initial. Pour le Haut Conseil après avoir considéré la prévision de croissance comme élevée, un deuxième avis juge que la prévision pourrait être atteinte au vu du redémarrage en cours des transactions dans l'immobilier ancien, qui a d'ores et déjà permis un redressement des DMTO en fin d'année 2024 mais cela suppose un rebond marqué du marché immobilier.

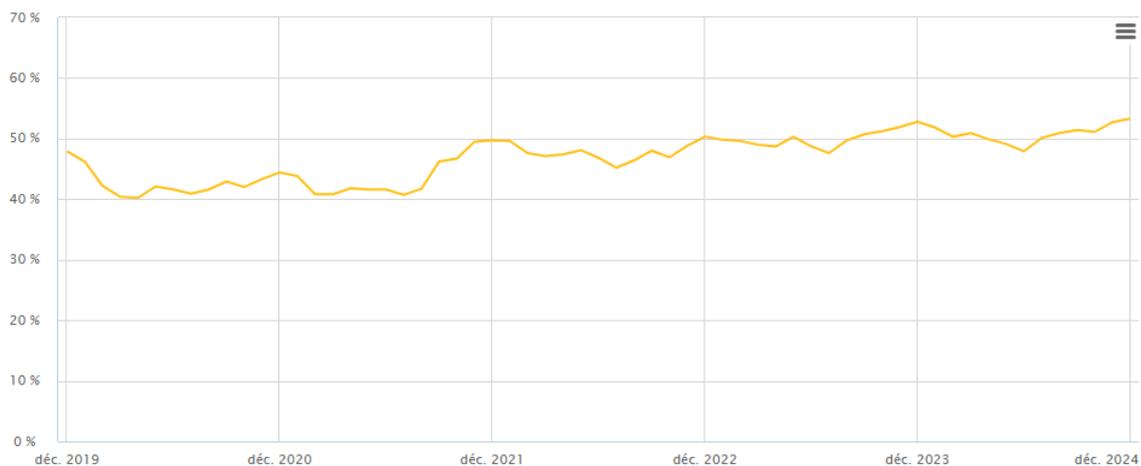
La loi de finances prévoit pour les Départements une hausse possible de 0,5 point du taux de DMTO sur l'année 2025. La mesure s'appliquera 2 mois après le vote de la hausse par l'assemblée départementale et ne concerne pas les primo-accédants.

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros)



Part des primo-accédants dans la production de crédits à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale

(en %)



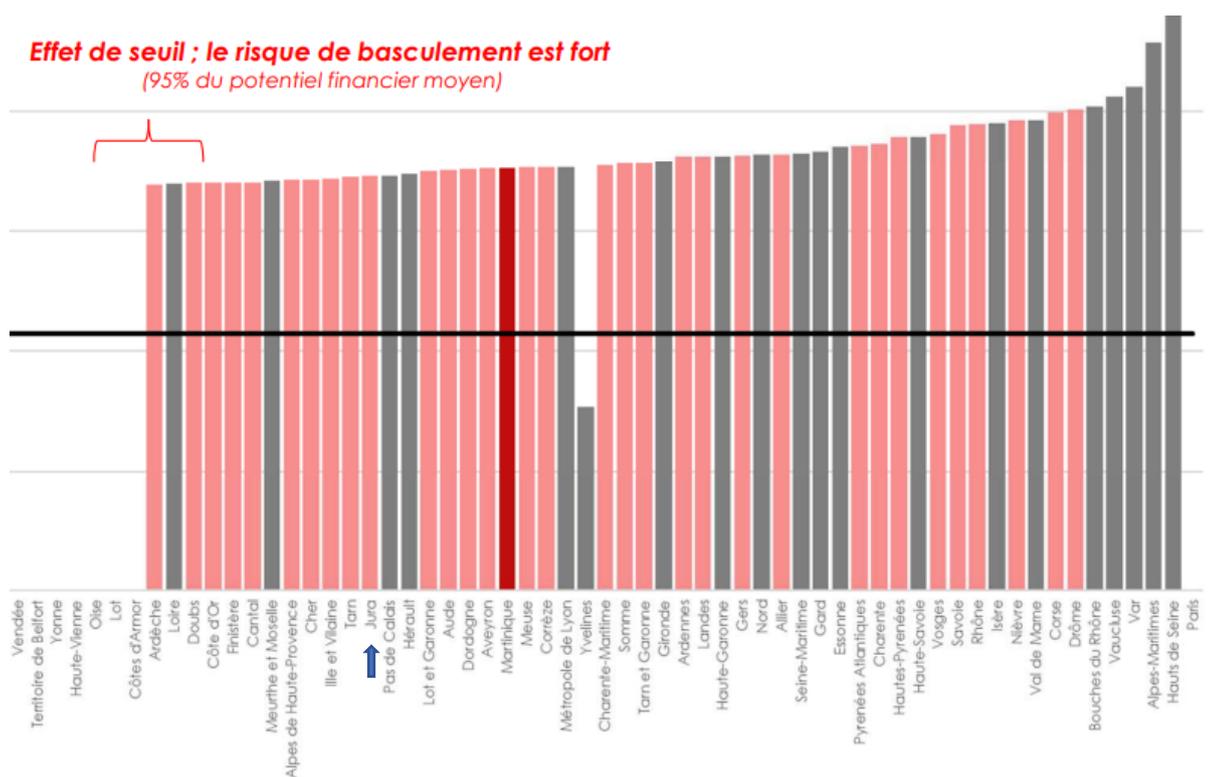
Pour le département de l'Aude l'application d'une hausse des taux de DMTO de 4,5 % à 5 % (à compter de juin) est estimée à + 1,7 M€ sur la base de 50 % de primo-accédants.

- Une dotation globale de fonctionnement impactée par le calcul du potentiel financier

En 2025 la dotation globale de fonctionnement des départements est stabilisée au niveau de 2024 sans hausse ni indexation. Elle est pourtant impactée individuellement par la réforme du calcul du potentiel financier.

Le Département de l'Aude fait partie des 8 nouveaux départements concernés par le prélèvement de la dotation forfaitaire.

Prélèvement sur la dotation forfaitaire 2025 (en euros) :



Pour le Département de l'Aude la perte de DGF est estimée à - 300 K€.

➤ Un Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée maintenu

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) devait dans le projet de loi voir son taux révisé à la baisse et être supprimé en fonctionnement.

Le fonctionnement du FCTVA est finalement maintenu. Pas d'impact financier en 2025.

➤ Une péréquation au profit des Départements en difficultés laissée en suspens

La loi de finances a laissé en suspens les différents dispositifs de péréquation : abandon du prélèvement automatique supplémentaire du fonds de DMTO, suppression de la reconduction en 2025 des critères de la deuxième part du fonds de sauvegarde, absence d'inscription d'une quelconque alimentation de ce fonds en prélèvement sur recettes.

Des mesures qui vont conduire mécaniquement à une baisse naturelle de l'ordre de 19 % (soit - 310 M€) du fonds de péréquation DMTO 2025 à répartir en raison de la fin des mises en réserve utilisées en 2024 et de la baisse des DMTO en 2023 et 2024.

Une deuxième part du fonds de sauvegarde devient inexistante alors qu'il était prévu d'accompagner 16 Départements supplémentaires en difficultés dont le Département de l'Aude.

Pour le Département de l'Aude l'absence de visibilité sur ces péréquations à ce stade de l'année nous contraint à envisager une perte de 4 M€ et 0,6 M€ de fonds de sauvegarde.

Il conviendra de voir si ces questions sont repoussées le temps de refondre plus largement la péréquation et le ciblage des plus fragiles dans une future loi de finances 2026 ou rectificative 2025. Une vigilance sur ces dispositifs est importante.

1.5 LES MESURES POUR LES DÉPARTEMENTS DANS LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2025

- Une expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance à compter de juillet 2025

Cette expérimentation aura lieu du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026 avec 23 Départements expérimentateurs prévus dans la loi avec des modifications en conséquence sur les paramètres de la réforme et sur les concours versés qui restent à confirmer.

Pour le Département de l'Aude la fusion des sections sera, pour ces raisons, prise en compte lors d'une prochaine décision modificative afin de confirmer et d'ajuster au plus juste les gains attendus.

- Un maintien des taux de compensation de la CNSA

La loi de finances prévoit une enveloppe de 200 M€ pour maintenir les taux de compensation APA/PCH actuels avec des ajustements spécifiques pour les Départements expérimentateurs de la fusion des sections soins et dépendances.

- Une augmentation de 1,2 Md d'€ des cotisations à la CNRACL

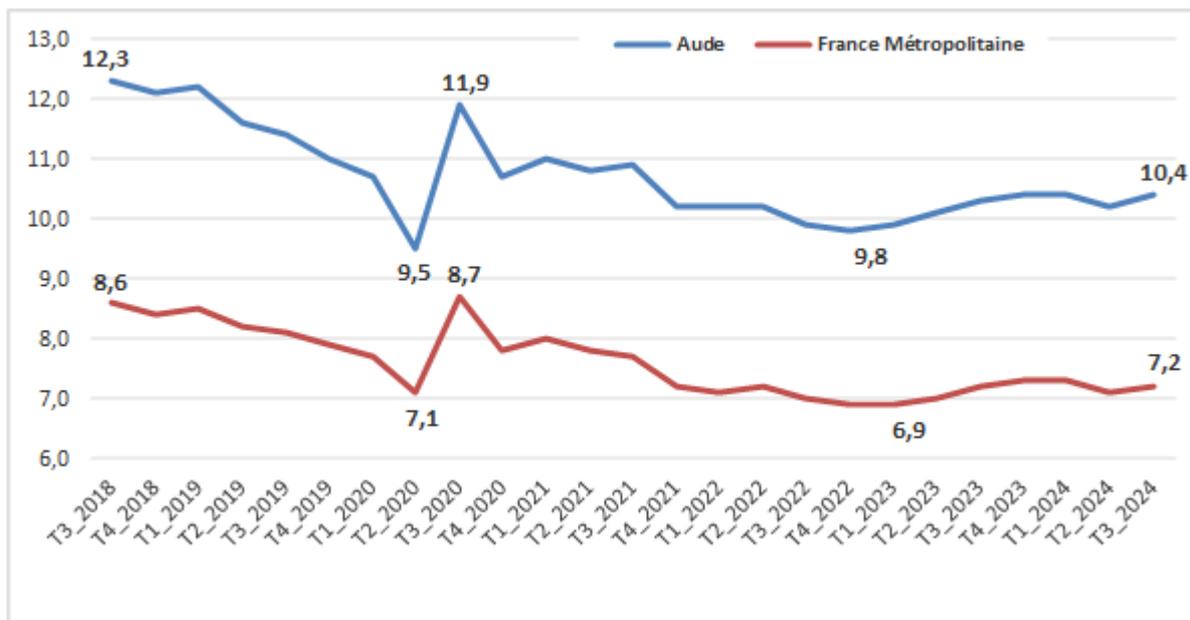
Un décret publié le 31 janvier acte une augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL de 3 points annuels pendant 4 ans (contre 4 points pendant 3 ans initialement prévus). Ce décret est venu confirmer les dispositions figurant dans l'annexe du PLFSS 2025 avant même son adoption définitive. Avec un impact d'environ 300 M€ par an pour les Départements pour un coût total de 1,2 Md€.

Pour le Département de l'Aude l'impact financier est de + 1,5 M€ de charges supplémentaires chaque année jusqu'en 2028.

1.6 DES TENSIONS SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI A SURVEILLER

- Une hausse du taux de chômage constatée fin 2024

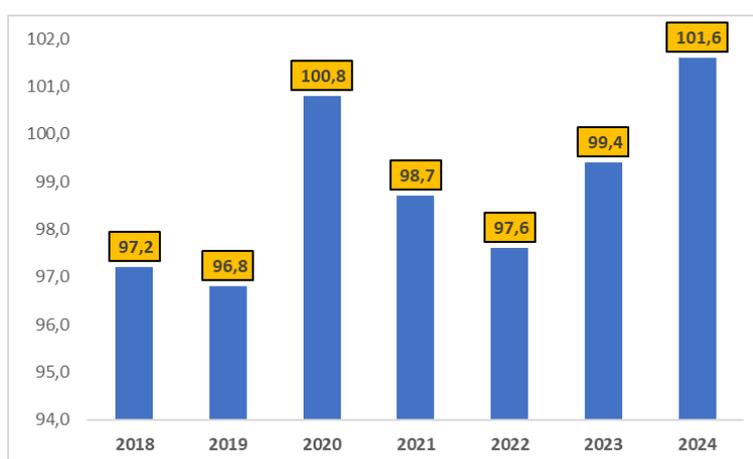
Dans un contexte de ralentissement de la conjoncture économique, la décline continue du taux de chômage (hors période COVID) s'est interrompue courant 2022 avec une courbe qui repart légèrement à la hausse fin 2023, puis fin 2024 de manière plus marquée.



➤ De tensions possibles sur le montant des allocations RSA 2025

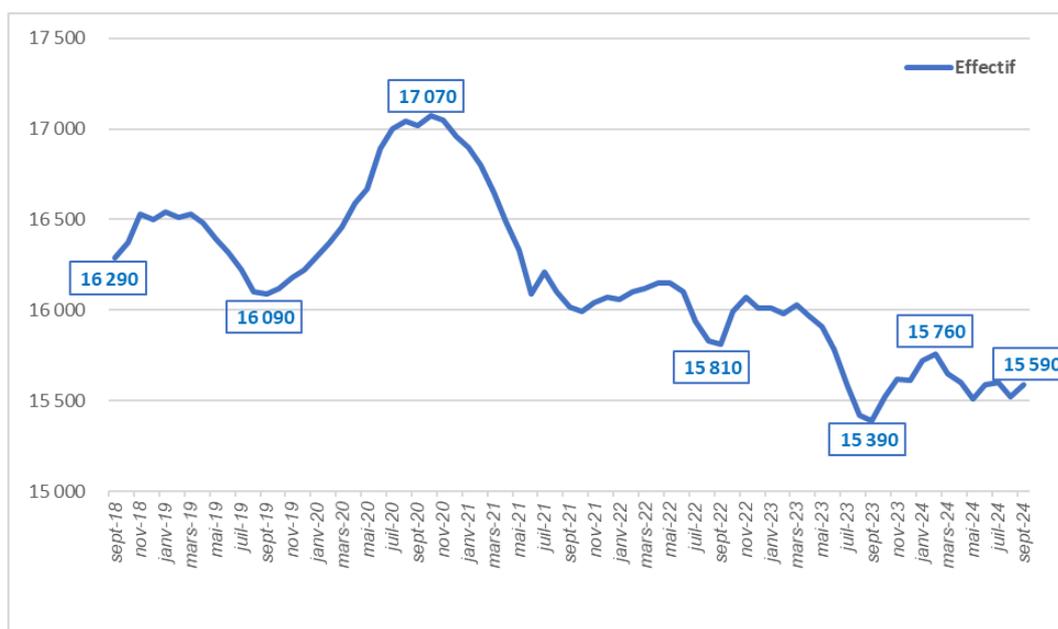
Le RSA premier poste de dépenses sociales du Département de l'Aude a vu le montant des allocations versées évoluer de 97,2 M€ en 2018 à 101,6 M€ en 2024 soit une évolution moyenne annuelle de + 0,75 %. Un pic de dépense a été atteint en 2020 pendant la crise sanitaire (100,8 M€) tandis que le montant des allocations versées a augmenté sur les deux derniers exercices sur une base proche de 2 % par an.

Montant des allocations RSA versées sur les 6 dernières années (hors régularisations)



Sur la période 2018-2024, le nombre d'allocataires a diminué d'environ 6 %. Toutefois, il semblerait qu'au regard de l'évolution des montants des allocations versés ces deux dernières années, cette diminution n'ait pu compenser l'effet des revalorisations, engendrées par l'inflation (1,8 % puis 4% en 2022, 1,54 % en 2023 et 4,6 % en 2024) et la dégradation de la situation de certains bénéficiaires.

Evolution des effectifs d'allocataires RSA sur les 6 dernières années (source: DREES)

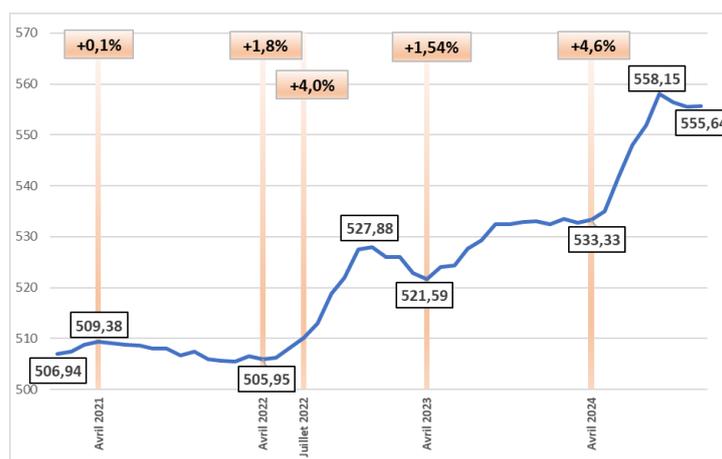


En 2025 il faudra être attentif à l'évolution du nombre d'allocataires RSA, dont la baisse semble avoir pris fin courant 2024, d'autant plus qu'une revalorisation de +1,9 % a été annoncée pour le 1er avril prochain. Les estimations pour 2025 affichent une progression de + 1,6 % par rapport aux réalisations constatées à fin 2024, soit 103,2 M€ (contre 101,6 M€ en 2024).

Si la tendance moyenne des allocataires du RSA était jusqu'à 2024 plutôt à la baisse, les évolutions législatives (réforme de l'assurance chômage et loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 notamment) ou réglementaires (hausse du plafond RSA qui pourrait intégrer dans le dispositif certains bénéficiaires par effet de seuil) inciteraient plutôt à projeter au mieux un maintien du nombre d'allocataires du RSA sur l'année, voire une augmentation.

L'impact de l'effet prix est complexe à prévoir. Il dépend à la fois de l'évolution du montant forfaitaire décidé par décret (a priori 1,9 % en 2025) mais aussi potentiellement de la conjoncture économique (une diminution de l'activité économique devrait avoir un impact à la baisse sur les ressources déclarées par les allocataires du RSA, et donc une hausse du montant de leur RSA qui « compenserait » en partie la perte de revenu).

Evolution du montant moyen RSA payé (données quasi-consolidées de 2021 à 2024)



S'agissant de l'impact réglementaire du décret, on peut donner l'année 2023 en exemple :

- ✓ en janvier 2023, le montant moyen du RSA par allocataire est évalué à 526,05 €,
- ✓ une revalorisation d'un taux de 1,54% a lieu en avril,
- ✓ en décembre, le montant moyen est projeté à 533,07 €, soit en augmentation de 1,33 %.

Ainsi, l'augmentation liée au décret n'impacte pas forcément totalement le montant moyen de RSA payé par la collectivité. Pour 2025, la projection sur l'année intègre un effet prix estimé à 1,4 %, et une hypothèse optimiste en matière d'augmentation du nombre d'allocataires du RSA (impact + 0,2 %).

LES COMPTES PROVISOIRES DU DEPARTEMENT 2024 :

A l'heure de la rédaction de ce rapport, le CA 2024 n'est pas encore définitif. Le conditionnel est donc utilisé pour ce bilan.

1.7 UNE SITUATION FINANCIERE QUI SE DEGRADE MALGRE UN MOINDRE DYNAMISME DE LA DEPENSE EN 2024

Les recettes de fonctionnement baisseraient en 2024 de (-0,4 %) en lien avec la poursuite de la baisse des DMTO (- 10 M€) et une absence de dynamisme de la fraction de TVA.

Les dépenses de fonctionnement progresseraient de + 15,4 M€ (+ 2,9 %) en 2024 en lien avec une conjoncture inflationniste et des dépenses AIS en progression (+ 5,1 % en 2024 après + 5,3 % en 2023).

La progression des dépenses de fonctionnement serait plus contenue en 2024 + 15.4 M€ (+ 2,8 %) pour une hausse de + 38 M€ (+ 8 %) en 2023.

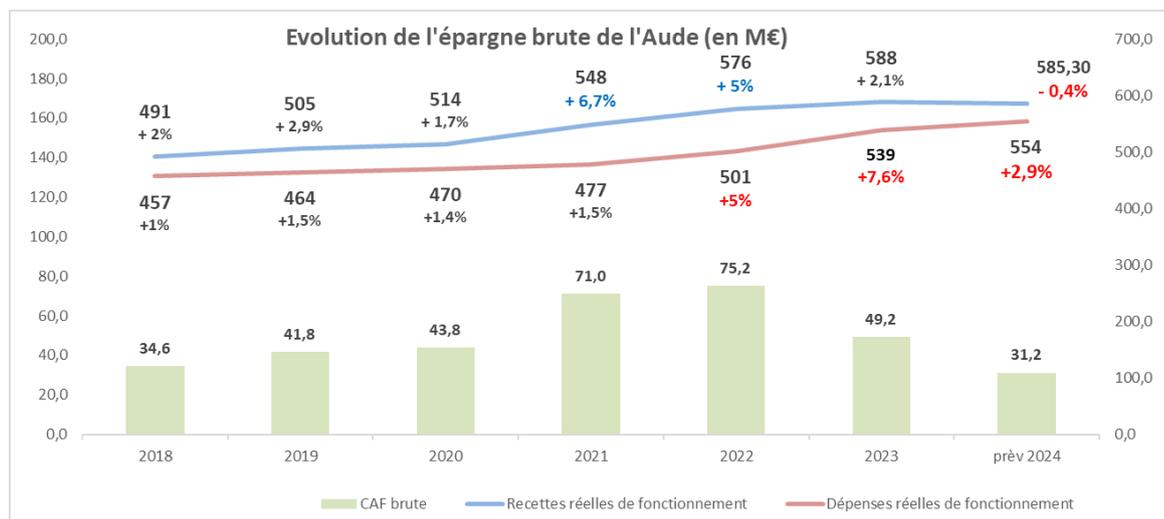
	en M€	2023	2024	ECART	Evol.2024/2023
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)		587,7	585,3	-2,4	0%
Dépenses réelles de fonctionnement		538,7	554,1	15,4	3%
Capacité d'autofinancement brute		49,0	31,2	-17,8	-36%
Dépenses réelles d'investissement		99,8	94,7	-5,1	-5%
<i>dont équipements</i>		76,1	71,8	-4,3	-6%
Recettes réelles d'investissement (y compris cession)		43,1	38,1	-5,0	-12%
<i>dont Emprunt y compris RAR pour 2024</i>		20,0	20,0	0,0	0%
Besoin en financement net d'emprunt		56,7	56,6	-0,2	0%
Solde de l'exercice (après autofinancement)		-7,8	-25,4	-17,6	227%
Résultat de clôture		83,7	58,4	-25,4	-30%
Capacité de désendettement (en années)		4,8	7,0	2,2	46%

Le déficit de la section d'investissement (net des nouveaux emprunts) se stabilise à 56,6 M€ ce qui génère un résultat déficitaire de l'exercice à hauteur de 25,4 M€ en 2024 après 7,8 M€ en 2023 du fait d'une baisse de l'épargne brute.

Le résultat financier global ou fonds de roulement s'élève à 58,4 M€ soit l'équivalent en trésorerie de 38 jours charges. Il baisse de 25,4 M€ sur l'exercice.

La capacité de désendettement se détériorerait et passerait de 4,8 ans à 7 ans du fait de la dégradation de l'épargne brute alors que le département a amorcé une période de désendettement en remboursant plus de capital (22,8 M€) qu'en empruntant (20 M€ en 2024 : 10 M€ mobilisés et 10 M€ de prêts reportés en 2025).

Après une première baisse de 26 M€ en 2023, l'épargne brute, qui permet de rembourser l'emprunt puis d'autofinancer les investissements, continuerait de se dégrader avec une chute de 18 M€ en 2024.



L'épargne brute prévisionnelle s'élèverait à 31,2 M€ en 2024, différence entre 585,3 M€ de recettes de fonctionnement et 554,1 M€ de charges de fonctionnement dont 4,7 M€ de frais financiers. Pour mémoire la progression spectaculaire de l'épargne brute entre 2021 et 2022 provenait en large partie des DMTO qui ont gagné 25,7 M€, recette qui a diminué depuis lors de 23,9 M€ (cumul de 2023 et 2024).

Un taux d'épargne brute (CAF) critique en 2024 car le seuil de bascule de ce critère démarre à selon le référentiel DGFiP

3%	5%	7%	12%	15%	5 %
critique	alerte	correct	satisfaisant		

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prév 2024
Taux de CAF brute	7%	8%	8%	13%	13%	8%	5%

➤ Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession des actifs) s'établissent à 585,3 M€ soit - 2,4 M€ par rapport à 2023(- 0,4 %).

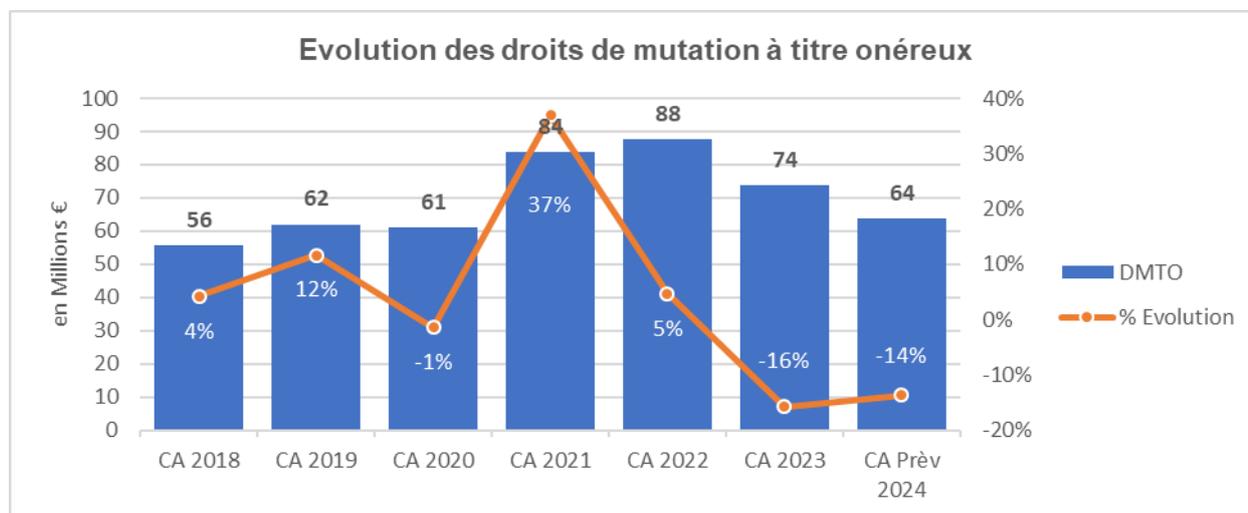
(en M€)	CA 2023	CA Prév 2024	% Evolution	Ecart en M€
Fiscalité directe	24,7	25,7	4,3%	1,0
<i>dont Frais de Gestion taxe foncière PB - Péréquée</i>	11,5	12,4	8,3%	0,9
<i>dont FNGIR</i>	10,2	10,2	0,0%	0,0
Fiscalité indirecte	399,2	387,5	-2,9%	-11,7
<i>dont Fraction de TVA compensatoire</i>	159,5	159,4	0,0%	-0,1
<i>dont DMTO</i>	73,8	63,7	-13,7%	-10,1
<i>dont TSCA</i>	78,3	79,6	1,8%	1,4
<i>dont TICPE</i>	54,7	54,8	0,1%	0,0
Dotations et participations	116,0	121,1	4,3%	5,0
APA <i>Allocation personnes âgées</i>	23,7	25,2	6,4%	1,5
Autres produits de fonctionnement	24,1	25,8	7,2%	1,7
<i>Cessions</i>	0,2	0,0	-97,3%	-0,2
Recettes réelles fonctionnement (hors cessions)	587,7	585,3	-0,4%	-2,4
Recettes réelles de fonctionnement	587,9	585,3	-0,4%	-2,6

La part des ressources issues de la fiscalité directe (25,7 M€) a augmenté en 2024 de 0,9 M€.

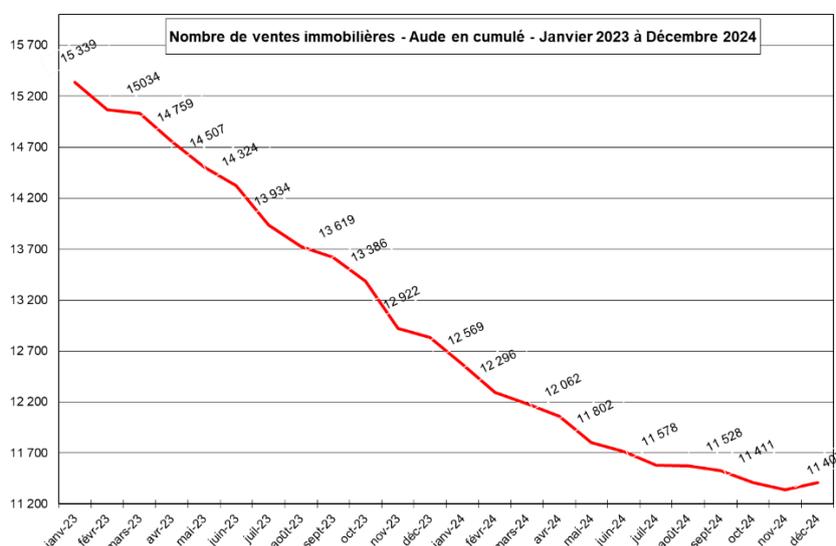
La fiscalité directe se résume à un impôt économique, l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 3,01 M€ et au reversement des frais d'assiette sur l'impôt foncier qui progresse sur la base de l'inflation n- 2 et la porte à 12,4 M€ (dotation de compensation péréquée) ainsi que le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour 10,2 M€ figés.

La fiscalité indirecte qui procure désormais au Département l'essentiel de ses ressources fiscales diminue de 2,9 % sur 2024 soit moins 11,7 M€. Cela est imputable essentiellement à la baisse des droits de mutation avec nouveau un repli important de 10 M€ entre 2023 et 2024 pour atteindre 63,7 M€.

Les DMTO ont permis de couvrir la forte progression des dépenses de fonctionnement en 2022, mais ne le permettent plus depuis 2023.



Cette baisse bien qu'anticipée au BP 2024, en lien avec la baisse des ventes sur le département (cf. graphique ci-dessous), avec une inscription de 65 M€ a été un peu plus conséquente soit moins 13,7 % de produits des DMTO pour l'Aude. Au plan national, on constate une baisse de 13,4 % de l'assiette des ventes, ainsi pour l'Aude la baisse de l'assiette est légèrement plus conséquente (13,6 %).



En parallèle et contrairement aux autres années, le produit de TVA n'a pas progressé en 2024.

Selon la loi de finances 2024 ce produit devait progresser de 4,5 %.

Si le département a, lors du BP 2024 minoré cette évolution par anticipation à savoir 3,5 %, cette dernière a été ajustée sur le 4ème trimestre 2024 lors de la communication par l'Etat début novembre de l'absence d'évolution de la TVA induisant un quasi maintien de la fraction de TVA départementale au niveau de 2023 soit 159,4 M€ (moins 0,07 M€).

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) progresse de 1,8 % soit un supplément de 1,4 M€, confirmant la tenue de la recette.

Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux évoluent en hausse de 6,5 M€. La dynamique tient aux compensations de la CNSA (+ 6,7 M€) pour financer l'APA, la PCH, le tarif plancher pour les établissements personnes âgées et les revalorisations salariales dans la branche aide à domicile.

- Les dépenses réelles enregistrent une progression de 15,4 M€ soit + 2,9%, pour un total de l'exercice à 554,1 M€.

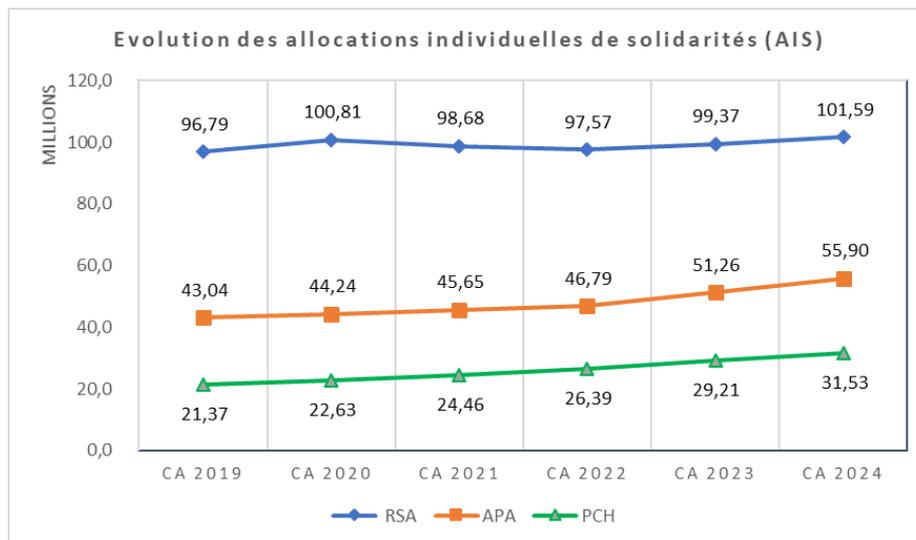
Crédits en M€	CA 2023	CA PREV 2024	Ecart en M€	% Evolution
A Enfance Famille	56,1	57,9	1,8	3,2%
<i>dont dotation SAE</i>	7,3	7,0	-0,3	-4,1%
B Action sociale et insertion	117,1	118,3	1,2	1,0%
<i>dont B11 Allocations</i>	99,4	101,6	2,2	2,2%
C Autonomie	144,8	153,7	8,9	6,2%
D Education	9,8	8,2	-1,7	-16,9%
E Culture et patrimoine	3,3	3,2	-0,1	-1,9%
F Sport Jeunesse	2,3	2,3	0,1	3,8%
G Environnement et prévention des risques	20,7	21,3	0,6	2,9%
H Aménagement et attractivité du territoire	6,3	5,3	-1,0	-16,1%
I Réseau routier et mobilité	12,4	12,5	0,1	1,0%
K Administration générale	163,3	168,6	5,3	3,3%
<i>dont K11 Rémunération du personnel</i>	126,3	131,8	5,5	4,3%
<i>dont K21 Dette</i>	4,8	4,9	0,1	1,9%
L Pilotage et coordination	2,7	2,7	0,0	1,2%
Total fonctionnement réel	538,7	554,1	15,4	2,9%

Dans le domaine de l'enfance, l'augmentation de 1,8 M€ constatée tient à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements tarifés en ASE (+ 1,5 % pour les services et 3 % pour les établissements) complétée de la prise en charge par les établissements d'accueil de l'arrivée de mineurs non accompagnés (MNA, + 0,7 M€).

Dans le secteur de l'autonomie, les dépenses progressent de 8,9 M€ (+ 6,2 %) dont 5,4 M€ pour le secteur des personnes âgées et 3,5 M€ pour les personnes en situation de handicap.

Les allocations individuelles de solidarités, constituées du RSA, de l'APA et de la PCH (soit 34 % du budget) évoluent à la hausse de 5,1 %. Cette année la composante RSA enregistre une nouvelle hausse de 2,2 M€.

La PCH continue d'être dynamique et augmente de 7,9 %. La tendance est alimentée par un effet prix (Ségur, avenant 43) et un effet volume (hausse des bénéficiaires).



Concernant les dépenses de personnel, la progression entre 2023 et 2024 de 4,2 % (+ 5,5 M€) résulte du facteur prix des deux hausses du SMIC intervenues en 2024 (+ 1,13 % au 1^{er} janvier et + 2 % au 1^{er} novembre).

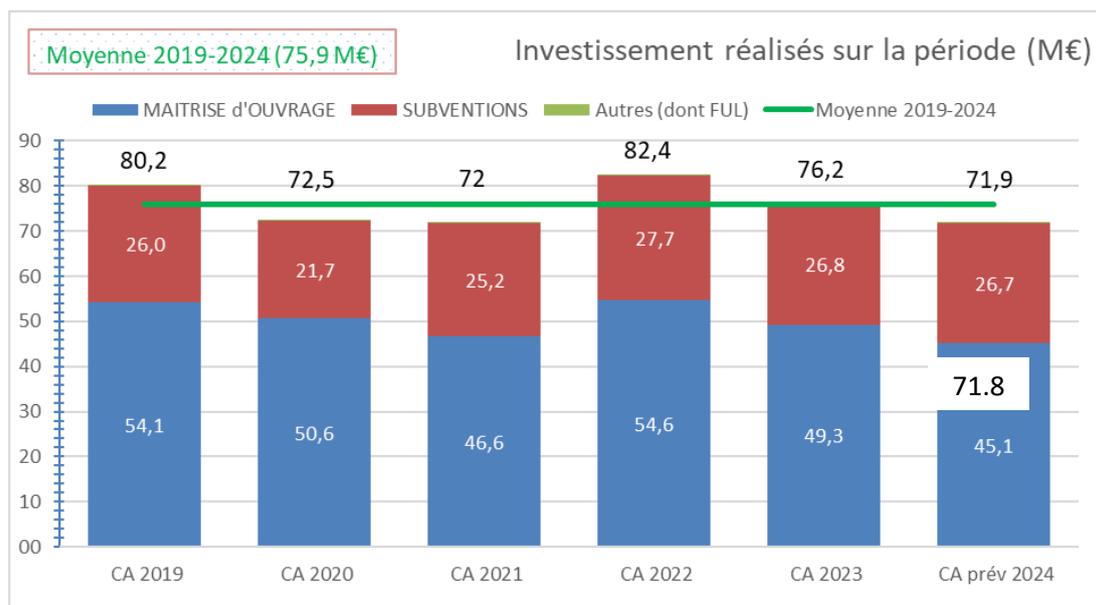
A ceci s'ajoutent les + 2 % d'augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} novembre 2023 qui se répercutent en année pleine sur 2024.

Enfin, l'application de la loi Taquet, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022, participe à cette évolution ainsi que la progression naturelle liée au déroulement des carrières des agents.

L'autre évolution notable concerne la participation au SDIS qui a augmenté de 2,5 % (+ 0,4 M€).

➤ Les dépenses d'investissement se sont élevées à 71,8 M€ en 2024 soit - 4,2 M€ (- 6%).

Après un premier ajustement à la baisse en 2023 de - 6,2 M€, les dépenses réelles d'investissement sont ajustées en 2024 de - 4,2 M€ en lien avec la baisse des inscriptions budgétaires et la fin de projets importants.



Les équipements départementaux (- 9 %) ont vu leurs réalisations réduites de 4,2 M€ notamment avec les travaux de la reconstruction du collège Alain à Carcassonne qui touchent à leur fin (- 1,8 M€) ou la fin des travaux de la véloroute du Canal du Midi (- 1,1 M€). La mission Routes représente 64 % des dépenses en équipements départementaux avec 28,8 M€, viennent ensuite la mission Education avec 10,3 M€ et la mission Administration générale avec les dépenses pour les travaux et l'entretien des bâtiments départementaux et les dépenses en matière d'approvisionnement pour près de 3 M€.

Le montant des subventions d'équipement versées aux divers maîtres d'ouvrages est stable. La mission Aménagement et attractivité du territoire reste la mission principale en subvention d'équipement (17,2 M€) avec les aides pour les équipements publics (8,6 M€) et les dépenses pour les infrastructures d'intérêt départemental (5,2 M€).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT en M€	CA 2023	CA prev 2024	% Evol	Ecart en M€
Total dépenses d'équipement	49,3	45,1	-9%	-4,2
D Education	13,1	10,3	-21%	-2,8
E Culture et patrimoine	0,3	0,3	4%	0,0
F Sport Jeunesse	1,3	0,1	-94%	-1,2
G Environnement et prévention des risques	0,7	0,7	0%	0,0
H Aménagement et attractivité du territoire	0,5	0,4	-17%	-0,1
I Réseau routier et mobilité	28,8	28,8	0%	0,0
K Administration générale	4,6	4,4	-3%	-0,1
L Pilotage et coordination	0,02	0,01	-6%	0,0
Total subventions d'équipement	26,8	26,7	0%	-0,1
A Enfance Famille	1,3	0,9	-31%	-0,4
B Action sociale et insertion	0,7	0,9	27%	0,2
C Autonomie	0,2	0,7	314%	0,5
D Education	0,00	0,13	0%	0,1
E Culture et patrimoine	0,3	1,1	228%	0,7
F Sport Jeunesse	0,3	0,2	-16%	0,0
G Environnement et prévention des risques	6,2	4,8	-23%	-1,4
H Aménagement et attractivité du territoire	16,4	17,2	5%	0,7
I Réseau routier et mobilité	0,5	0,4	-15%	-0,1
K Administration générale	0,00	0,09	0%	0,1
L Pilotage et coordination	0,9	0,33	-62%	-0,5
Total	76,1	71,8	-6%	-4,3

- Les recettes d'investissement (hors emprunts) sont de 18,1 M€ (FCTVA, subventions reçues, etc.) en 2024. Elles étaient de 22,9 M€ en 2023.

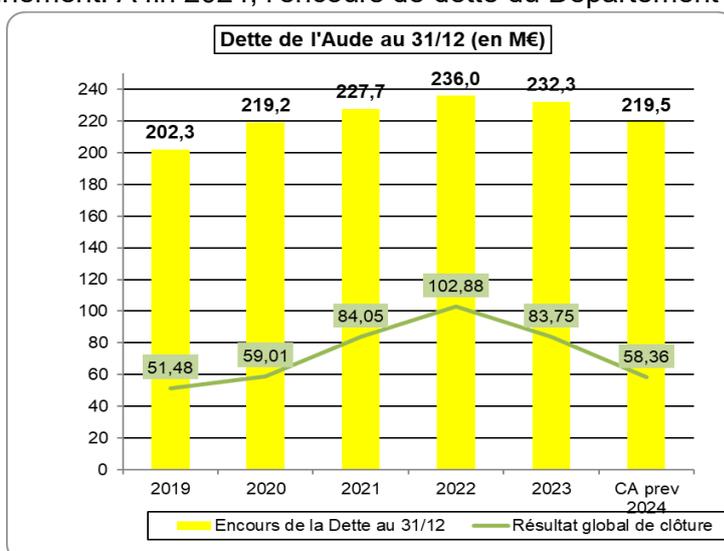
(en M€)	CA 2023	CA Prév 2024	% Evolution	Ecart en M€
Dotations	15,3	13,0	-14,7%	-2,2
Subventions et autres	7,6	5,1	-33,3%	-2,5
Emprunt	20,0	20,0	0,0%	0,0
Recettes réelles investissement	42,9	38,1	-11,1%	-4,8

Le financement de ces investissements s'est appuyé sur des recettes (hors emprunt) en baisse de 4,8 M€ qui s'établissent à 18,1 M€. Elles sont constituées de 7,3 M€ de FCTVA, 5,7 M€ de dotations de l'Etat (DSID, DSIL, DDEC), 5,1 M€ de subventions (Région, Fonds vert, Feder, Voies navigables de France, ADEME) et de recettes au titre des inondations.

La couverture des dépenses d'investissement par des recettes externes (dotations et subventions encaissées sur l'exercice) est de l'ordre de 25 % en 2024.

- Le Département a contracté 20 M€ d'emprunts en 2024 sur les 25 M€ prévus dont 10 M€ mobilisés sur l'exercice et 10 M€ portés en restes à réaliser.

La politique de désendettement s'est poursuivie en 2024 afin de limiter la charge financière des intérêts en fonctionnement. A fin 2024, l'encours de dette du Département s'élève à 219,5 M€.

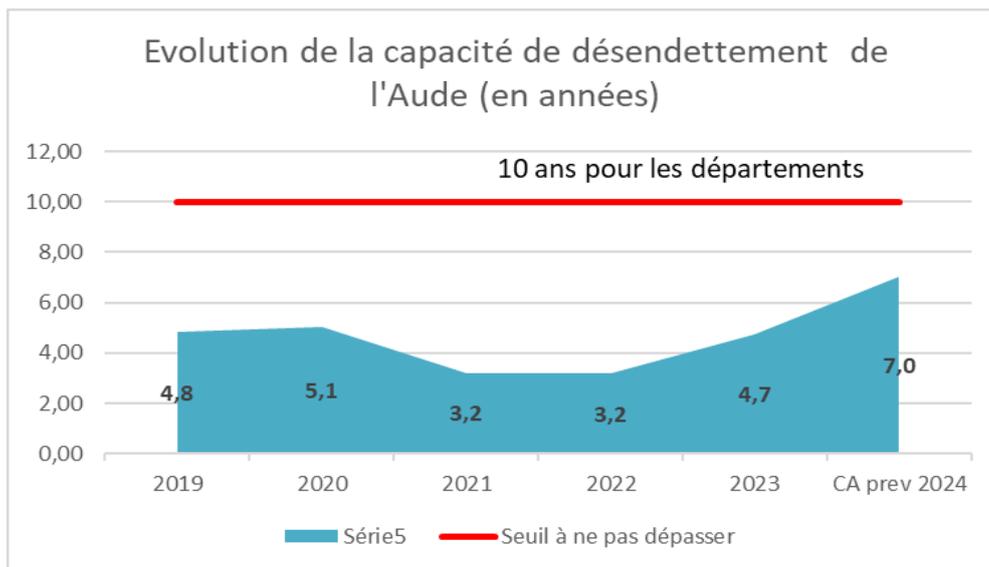


Le niveau de fonds de roulement fin 2024 devrait permettre de limiter le recours à l'emprunt en 2025* en lien avec l'effort réalisé sur les investissements.

* Avec des taux d'intérêts autour de 3,5 % en fin 2024, le département a tout intérêt à réduire ses encaisses au Trésor (non rémunérées) afin d'optimiser ses charges financières. Deux points sont à noter ici :

- ✓ Une partie des encaisses font déjà l'objet de placements temporaires : 8 M€, avec un taux de 3,57 %
- ✓ L'emprunt contracté en 2024 pour 20 M€ dispose d'une faculté de tirages/remboursements (crédit « revolving » la première année), permettant donc d'en minimiser le coût en termes de frais financiers.

Avec la chute de l'épargne brute, le département affiche une capacité de désendettement plus dégradée fin 2024, à 7 ans mais toujours en dessous du seuil d'alerte fixé à 10 ans.



** La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette au 31 décembre à l'épargne brute de l'exercice. Elle mesure donc le nombre d'années nécessaires au Département pour rembourser sa dette, au moyen de sa seule ressource pérenne et récurrente, l'épargne brute.*

LES PERSPECTIVES POUR 2025 ET LES ANNEES SUIVANTES

Le projet de budget 2025 est construit dans un contexte économique incertain, de hausse du chômage, rendu difficile par une crise de l'immobilier et du budget national qui continuent d'affecter nos recettes alors que nos dépenses progressent naturellement et mécaniquement en lien avec l'évolution des données sociales démographiques et l'inflation.

La prévision budgétaire 2025 s'appuie notamment sur un gel des recettes de TVA, une reprise des recettes issues des transactions immobilières 50 % plus basse que les prévisions nationales, mais qui nous le savons reste difficile à prévoir et fluctuante, et des objectifs ambitieux de maîtrise des dépenses sur les AIS dès 2025.

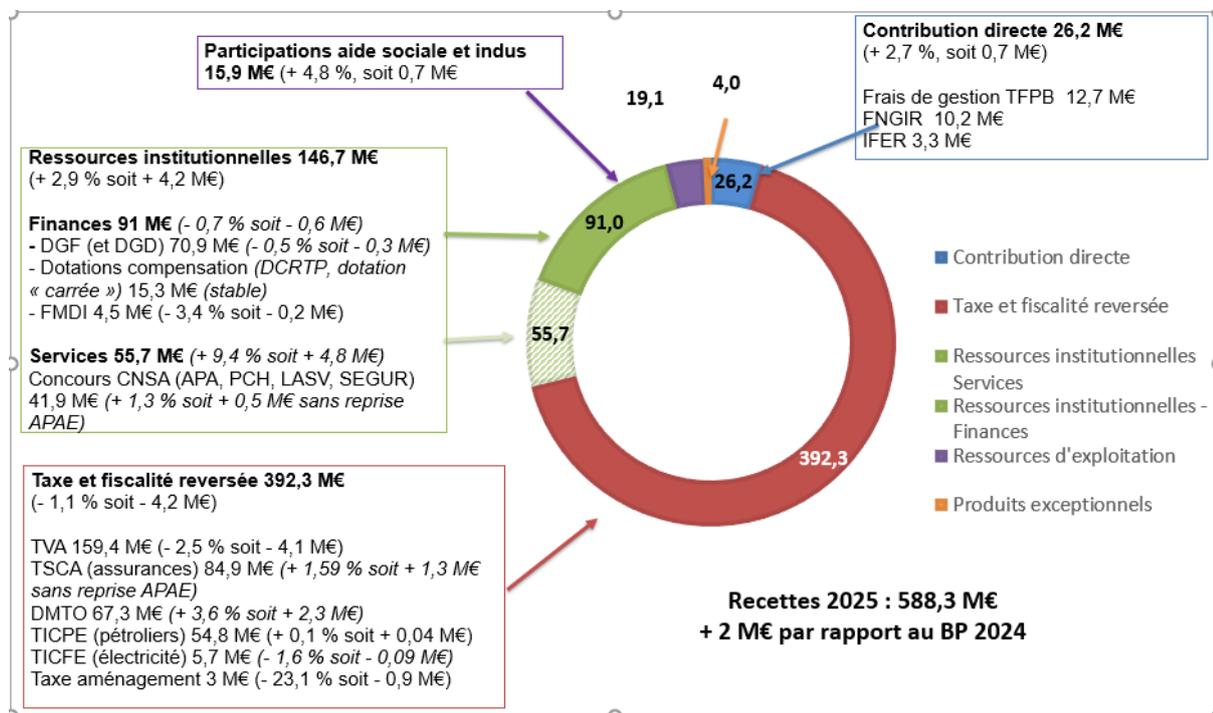
En 2025, afin de préserver ses équilibres budgétaires, le Département de l'Aude prévoit par une gestion rigoureuse de réaliser 33,8 millions d'euros d'économies : 16,3 M€ pour stabiliser les dépenses de fonctionnement et l'épargne ainsi que 17,5 M€ d'effort en dépenses d'investissement pour préserver le fonds de roulement.

Dans un contexte national et international marqué par les incertitudes, l'exercice prospectif à compter de 2026- 2028 reste délicat et doit être pris avec réserves.

L'objectif demeure le même : maintenir le service public et préserver l'épargne. Pour cela, il sera nécessaire d'aligner l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour préserver une capacité à investir et entretenir le patrimoine scolaire et routier.

1.8 LES PERSPECTIVES POUR 2025 (PROJET DE BUDGET 2025)

- La prévision de recettes de fonctionnement pour 2025 l'année s'élève à 588,3 M€. Elles augmenteraient en valeur de l'ordre de 3 M€ par rapport au montant encaissé l'an passé.



Les Contributions directes seraient de 26,2 M€ soit + 0,7 M€ (+ 2,7%) en 2025

Elles occupent une part marginale de nos ressources.

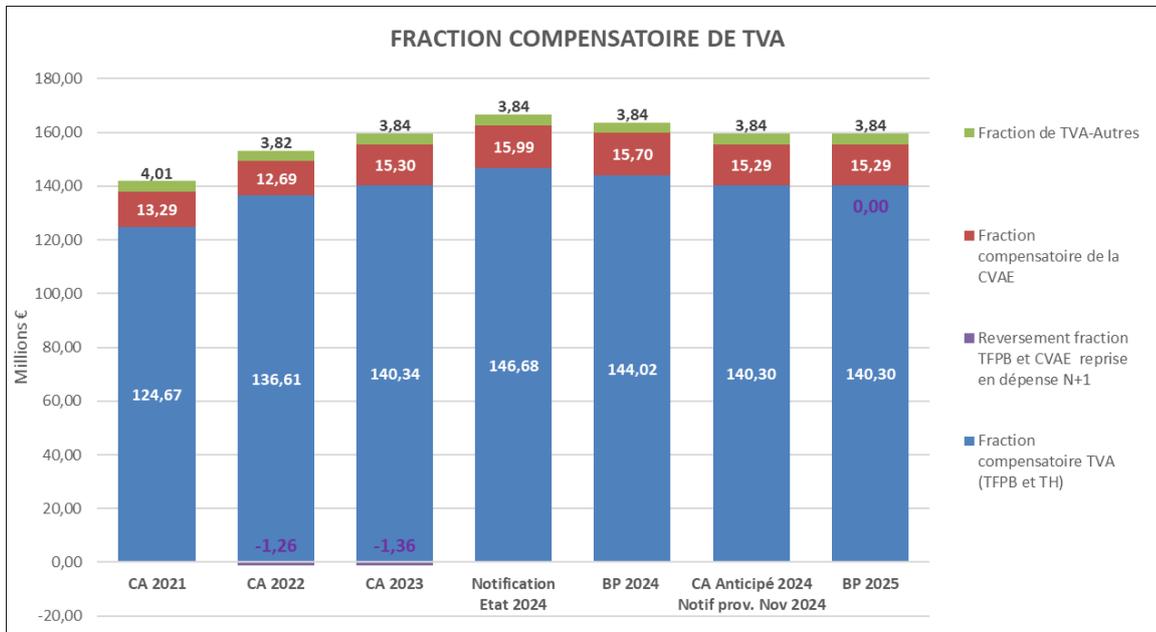
Le reversement des frais de gestion sur l'impôt foncier bâti (12,7 M€) progresserait de 0,5 M€ sur la base de l'inflation n- 2.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui est une compensation des précédentes réformes de la fiscalité locale, a un montant figé de 10,2 M€.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est le dernier impôt économique du Département, partagé avec les communes. Il évoluerait de 6 % portant le montant à 3,3 M€.

Les Taxes et fiscalité reversées sont de 392,3 M€ soit une baisse de - 4,2 M€ (- 1 %)

Le produit de TVA ne progresse pas et reste identique à celui de 2024 soit 159,4 M€ du fait du gel de la dynamique. Cela correspond à la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics.



Il n'est pas prévu de reversement de la TVA à l'Etat sur 2025 au regard de l'absence d'évolution de cette recette en 2024.

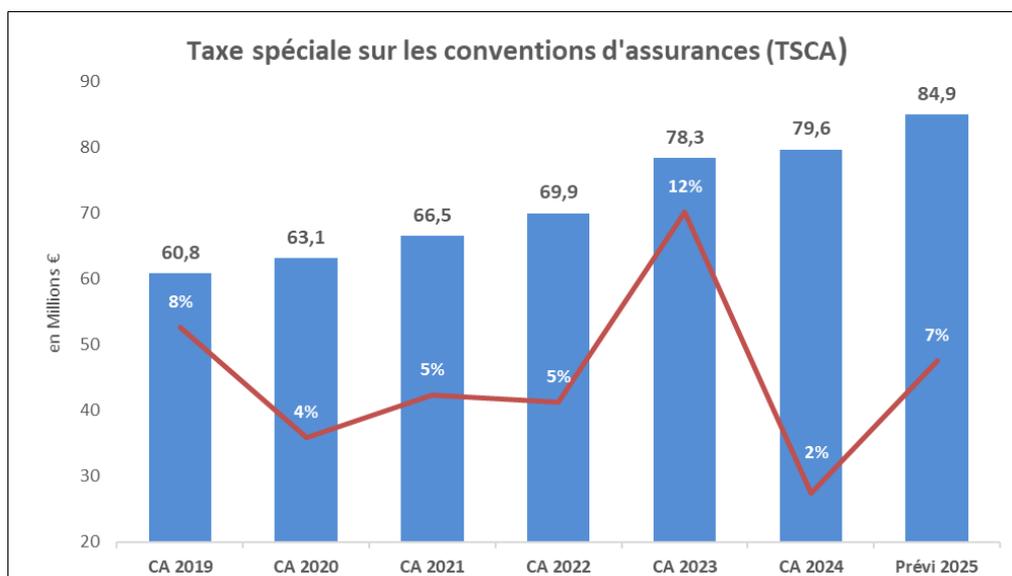
Le produit de la TSCA évoluerait de + 6,62 % soit + 5,3 M€ par rapport au réalisé de 2024.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) devient le deuxième poste (les DMTO étaient historiquement le 2ème poste mais leur chute les relèvent à la 3ème place) de la fiscalité reversée et procure 14 % des recettes courantes. Les reversements sont constitués de trois parts successivement attribuées au Département (part pour la compensation des transferts de compétences en 2005, part pour le financement du SDIS en 2005 et part pour la compensation de la suppression de la taxe professionnelle en 2010).

La TSCA est une recette peu sensible aux fluctuations économiques.

Dans le courant de l'année 2025, une partie de cette recette pourrait faire l'objet d'un transfert partiel à l'Etat dans le cadre du transfert de compétence dans le cadre de la mise en place de l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » des EHPAD.

Ce transfert de recette n'est pas figé, l'Etat emportera également la dynamique de cette recette.

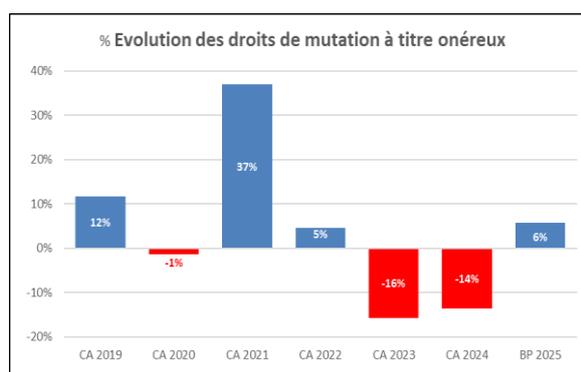
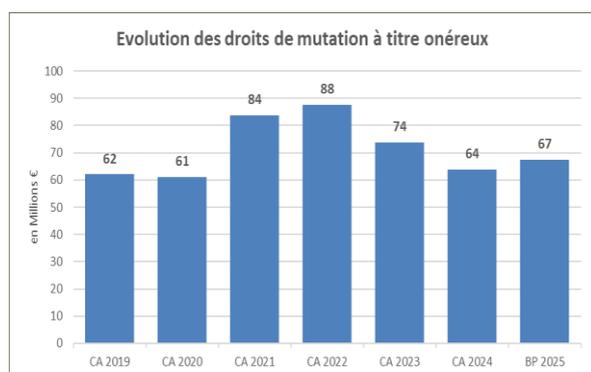


Les DMTO sont prévus à la hausse à hauteur de 2,3 M€ (+ 3,6 %) par rapport au BP 2024 (65 M€) soit une recette attendue autour de 67,3 M€.

Après une baisse des DMTO en 2023 de près de 14 M€ (- 16 %) et de 10 M€ en 2024 (- 13,7 %). Le montant prévu pour cette année est supérieur au montant des DMTO de 2019 (avant crise COVID) qui s'établissait à 62 M€.

Cette hypothèse s'appuie sur une progression annuelle de 3 %, en lien avec la reprise constatée sur la fin d'année 2024 des recettes de DMTO, ainsi que la hausse du taux passant de 4,5 % à 5 %, possibilité donnée par la loi de finances 2025 soit + 0,5 point. La hausse de taux est neutralisée pour les primo accédants qui représentent au plan national la moitié des acquéreurs. La mise en place de la hausse du taux est prévue en juin 2025 (2 mois après la délibération de l'assemblée départementale).

Cette hypothèse est d'abord celle d'un marché immobilier ralenti sur les 2 dernières années mais avec une reprise sur le dernier trimestre 2024 et la perspective de hausse du taux de 0,5 point même si elle se veut limitée dans ses effets comme vu précédemment, soit une progression sur 2025 de 3,6 % du produit des DMTO par rapport au BP 2024.



Le produit net du fonds de péréquation sur les DMTO reculerait de 4 M€, s'établissant à 16,6 M€. C'est une prévision prudente en lien avec la baisse du produit de DMTO, l'absence de dispositifs de péréquation en loi de finances, et la mobilisation de la totalité des réserves en 2024.

La TICPE (54,8 M€) resterait stable.

Cette compensation consécutive au transfert de l'allocation RSA n'a jamais suivi la dynamique de la dépense RSA à la charge du Département.

La part départementale de taxe d'aménagement s'établit à 3 M€ (- 0,9 M€) selon les estimations.

Cette baisse est en partie liée à un ralentissement de l'activité de construction et à la réforme du mode d'encaissement de la taxe depuis 2023. Cette réforme conduit à déclencher le recouvrement de la taxe à la date d'achèvement des travaux, et non plus dans les 12 mois suivant la délivrance de l'autorisation.

Les ressources institutionnelles augmenteraient globalement de 4,2 M€ (2,9 %)

La DGF (68,3 M€) diminueraient de -0.3 M€ (-0,5 %) en lien avec la prise en compte de l'estimation du potentiel financier 2025 intégrant la réforme de l'indicateur de richesse prévue dans la loi de finances 2024.

Ce nouvel indicateur n'est pas favorable aux départements qui avaient un taux d'imposition important de taxe sur les propriétés foncières, ce qui était le cas pour l'Aude au regard de la faiblesse des bases. Cela viendrait dégrader la DGF sur la base des premières analyses

Les concours de la CNSA se situeraient autour de 41,9 M€ (+ 1,33 %), l'APA et les actions de préventions de la conférence des financeurs représentant les plus fortes progressions (+ 0,7 M€). La composante PCH de ces concours évoluerait de l'ordre de 0,4 %.

La dynamique de la recette suit les nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2022 (Ségur, avenant 43 de la branche aide à domicile, tarif plancher à 24,6 € de l'heure pour les services d'aide à domicile, dotation qualité, mesures visant l'habitat inclusif). Il faudra également

prendre en compte sur cette recette la mise en place de l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » des EHPAD dans le courant de l'année 2025.

Cette prévision se veut prudente en lien avec la réforme et la fusion sur 2025 de l'ensemble des concours CNSA (APA 1 et 2/ PCH / tarif plancher et article 47).

La dotation générale de décentralisation (DGD) reste stable à 2,6 M€.

Les dotations de compensation pour perte de fiscalité restent stables. Le montant de ces dotations est attendu à 15,3 M€.

La DC RTP et la dotation carrée sont des variables d'ajustement pour l'Etat aux dépens des collectivités.

Les ressources d'exploitation seraient de 15,9 M€ soit une progression de + 0,7M€

La principale ressource est constituée des recouvrements au titre de l'aide sociale (15,9 M€), c'est-à-dire la participation des bénéficiaires de l'aide sociale aux dépenses engagées par la collectivité ainsi que le recouvrement des indus.

La prévision de recette est légèrement relevée (+ 0,7 M€), ce qui tient au renforcement des mesures de contrôle du juste droit aux prestations.

- La prévision des dépenses réelles de fonctionnement s'élèverait à 560,6 M€, quasi équivalente au BP 2024 (soit un complément de 0,1 M€).

Crédits en M€	CA 2023	BP 2024	CA PREV 2024	ROB	Evol BP 2025 (ROB) /BP24
A Enfance Famille	56,1	59,7	57,9	56,3	-5,70%
<i>dont dotation SAE</i>	<i>7,3</i>	<i>7,2</i>	<i>7,0</i>	<i>7,4</i>	<i>2,36%</i>
B Action sociale et insertion	117,1	121,1	118,3	120,3	-0,61%
<i>dont B11 Allocations</i>	<i>99,4</i>	<i>102,7</i>	<i>101,6</i>	<i>103,2</i>	<i>0,56%</i>
C Autonomie	144,8	151,2	153,7	159,3	5,41%
D Education	9,8	8,8	8,2	7,8	-11,55%
E Culture et patrimoine	3,3	3,2	3,2	3,0	-7,49%
F Sport Jeunesse	2,3	2,3	2,3	2,0	-10,30%
G Environnement et prévention des risques	20,7	21,6	21,3	24,3	12,29%
H Aménagement et attractivité du territoire	6,3	5,8	5,3	4,9	-15,05%
I Réseau routier et mobilité	12,4	12,8	12,5	12,1	-5,03%
K Administration générale	163,3	171,3	168,6	167,7	-2,09%
<i>dont K11 Rémunération du personnel</i>	<i>126,3</i>	<i>132,4</i>	<i>131,8</i>	<i>134,8</i>	<i>1,83%</i>
<i>dont K21 Dette</i>	<i>4,8</i>	<i>5,4</i>	<i>4,9</i>	<i>4,7</i>	<i>-12,04%</i>
L Pilotage et coordination	2,7	2,8	2,7	2,8	0,42%
Total fonctionnement réel	538,7	560,5	554,1	560,6	0,02%

Les évolutions budgétaires sont comparées au budget primitif 2024.

Enfance famille (- 3,4 M€)

La diminution des dépenses de 3,4 M€ provient en partie de la baisse du nombre de places des mises à l'abri ramenée de 35 à 14 places, et des places confiées de 248 à 206. Il faut également ajouter, la suppression au 30/06/25 des accueils fratries (4 places séquentielles) et des ateliers de remobilisation scolaire (34 accueils de jour) et de 3 places jeunes majeurs.

La masse salariale et les charges d'exploitation de la structure d'accueil enfance se répercutent par contre sur la dotation versée au budget annexe qui augmente légèrement.

Action sociale et insertion (- 0,74 M€)

En matière d'insertion professionnelle, la diminution de budget s'établit à 0,7M€ soit 120,3 M€ dont 103,2 M€ consacrés au RSA.

Le RSA est en hausse de 1,6 M€ par rapport au réalisé 2024 soit + 1,6 %. Cette hausse tient à la reprise en base du RSA en 2025. L'augmentation comprend la hausse du RSA, estimée en loi de financement de la sécurité sociale à 1,9 % au 1er avril 2025, et ce dans l'attente de la parution du décret. La déclinaison « prix » de ce décret devra être couplée avec l'hypothèse d'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA. Ces différentes incertitudes (revalorisation et nombre) nécessitent un suivi très attentif des indicateurs car des ajustements en décision modificative, en fonction des évolutions, pourront s'avérer nécessaires.

Au vu de la hausse actuelle des statistiques du chômage et des derniers versements, la prévision budgétaire nécessite un contrôle régulier et pourrait faire l'objet d'un réajustement en cours d'exercice.

Les actions sociales diminuent de 0,1 M€ pour s'établir à 1,8 M€.

Dans le domaine du logement la baisse est de 0,5 M€ soit un budget de 3 M€ se rapprochant du réalisé 2024.

Autonomie (+ 8,2 M€)

La hausse provient du relèvement du tarif plancher à 24,58 € par heure pour les SAD non tarifés ainsi que l'extension de la PCH au handicap psychologique, l'accompagnement des projets d'habitat inclusif, et le relèvement de l'objectif d'évolution des dépenses (OED) dans le cadre de la tarification des établissements.

Le transfert de l'APA en établissements (fusion des sections soin et dépendance) à compter du 1^{er} juillet 2025 sera pris en compte par décision modificative lorsque les décrets d'application seront parus. L'impact pourrait être une baisse des dépenses à hauteur de 17 M€ et des recettes de 16 M€.

Education (- 1 M€) : la diminution concerne principalement la fin d'une délégation de service public en matière d'informatique depuis le 30 juin 2024. Cependant, une partie du personnel a été intégrée au Département et impacte le budget des ressources humaines en Administration générale.

Les missions **Culture et patrimoine et Sport et jeunesse**, sont globalement maintenues, et n'enregistrent pas d'évolution notable.

Environnement : le budget progresse de 2,7 M€ par rapport à 2024 en lien avec une évolution de la contribution obligatoire au SDIS de + 3 M€.

Aménagement et attractivité du territoire : la diminution (- 0,88 M€) est la conséquence d'un rééquilibrage des crédits du programme tourisme.

Réseau routier et mobilités (- 0,6 M€)

Le budget des routes intègre une baisse de 5 %.

Le budget du transport des élèves en situation de handicap quant à lui diminue de 139 K€, avec une proposition à inciter les bénéficiaires à prioriser l'indemnité kilométrique du fait de l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge (+ 28 élèves).

Administration générale (- 3,6 M€)

La masse salariale de l'ensemble des budgets est fortement impactée par les différentes mesures de revalorisations salariales telles que la progression liée aux carrières (0,56 M€), l'indexation du régime indemnitaire sur le taux INSEE (0,27 M€), la fin de la compensation de la hausse de la contribution CNRACL (0,49 M€) ainsi que la hausse de + 3 % par an des cotisations patronales à la CNRACL pour 1,5 M€ par an jusqu'en 2028, comme évoqué dans le paragraphe dédié à la politique des ressources humaines.

Le coût de la dette fléchit (- 0,65 M€ par rapport au BP 2024) en lien avec la diminution des taux d'intérêts. Ce point est développé au sein de l'item « orientations en matière d'emprunt ».

Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO est en diminution de 0,99 M€ avec la continuité de la baisse constatée en 2024 des DMTO dans l'Aude.

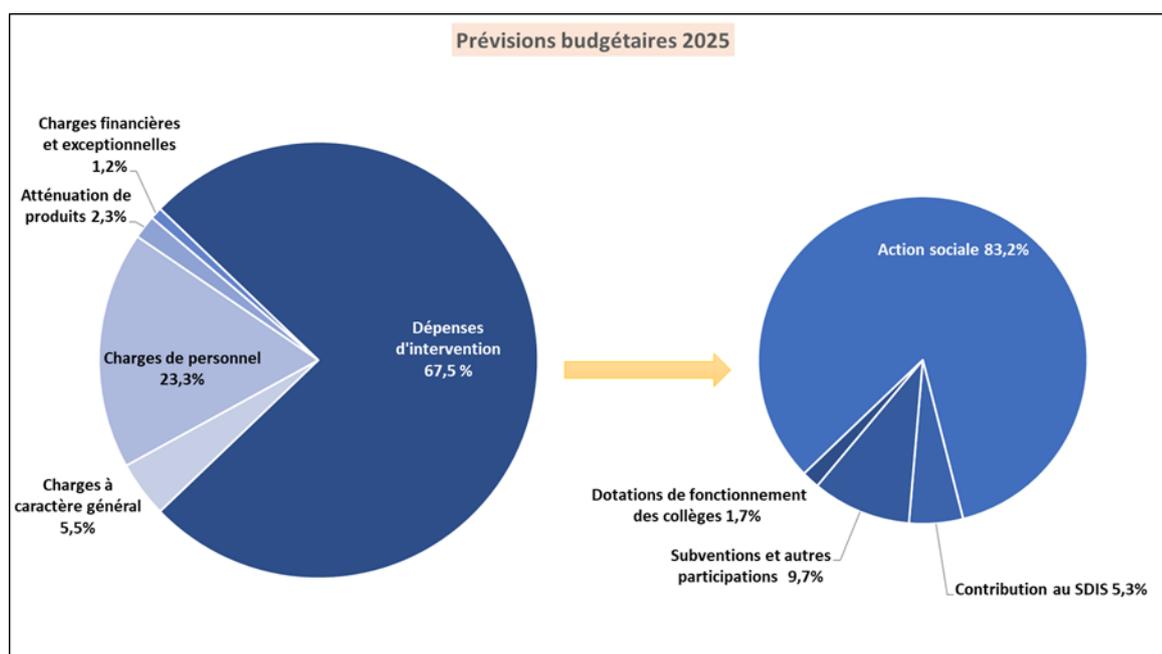
Un ajustement des frais de gardiennage est prévu à hauteur de - 0,4 M€.

La prévision sur les consommations énergétiques (électricité, gaz, carburant pour la flotte blanche) est alignée sur le BP 2024 du fait du ralentissement de l'inflation.

La mission **Pilotage** qui retrace les dépenses de fonctionnement de l'assemblée, les activités de pilotage stratégique et de communication reste stable par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement par nature de dépenses en 2025

La présentation selon la segmentation budgétaire est complétée d'une présentation par nature de dépenses afin de faire ressortir les impondérables du budget de fonctionnement.



Les dépenses d'intervention représentent près de 68 % des charges et l'essentiel tient aux compétences sociales (aides à la personne dont le RSA l'APA et la PH, et les frais de séjour et d'hébergement des établissements pour l'aide sociale à l'enfance, les personnes âgées et handicapées). Ces dépenses sociales obligatoires ne sont pas (ou très peu) maîtrisables.

Le deuxième poste de dépense sont les dépenses de personnel qui représentent 23 % du budget. Elles évoluent selon des facteurs réglementaires et la progression en lien avec le déroulement des carrières (GVT). La fraction pilotable de ces dépenses concerne la gestion des effectifs, avec un gain budgétaire décalé dans le temps.

Les frais financiers qui représentent 1,2 % des dépenses de fonctionnement dépendent de la stratégie d'endettement et de la volatilité des marchés financiers. Leurs évolutions sont détaillées dans le rapport sur la dette départementale (partie 4).

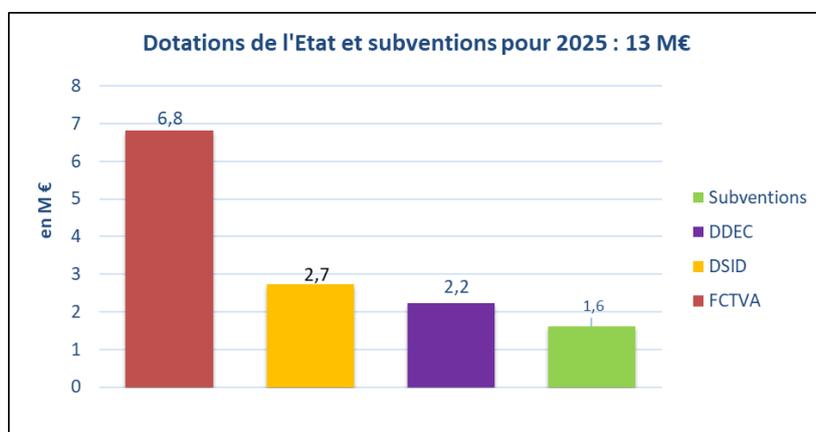
Les charges à caractère général et les subventions et participations représentent 16 % du budget.

➤ Les recettes réelles d'investissement pour 2025

Les recettes réelles d'investissement sont constituées des ressources externes c'est-à-dire les dotations et subventions d'investissement allouées au Département ainsi que des nouveaux emprunts de l'exercice. Les prévisions en matière d'emprunt sont développées dans une partie spécifique du rapport.

(en M€)	BUDGET 2024	CA Prév 2024	ROB 2025	% Evolution
Dotations dont	13,1	13,0	11,8	-10,0%
<i>dont DSID</i>	3,5	3,4	2,7	-22,2%
<i>dont FCTVA</i>	7,3	7,3	6,8	-7,1%
Subventions et autres	5,3	5,1	1,6	-69,7%
Emprunt	25,0	20,0	35,0	40,0%
Recettes réelles d'investissement	43,4	38,1	48,4	11,5%

Les dotations et subventions s'élèveraient à 13 M€. Les financements en investissement de l'Etat seraient de 11,8 M€.



La principale dotation est le fonds de compensation de la TVA (6,8 M€) calculée partir des dépenses d'investissement 2024 en baisse.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) qui s'élève à 2,7 M€ se rapporte à diverses réalisations structurantes des travaux routiers et des collèges.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) s'établit à un montant stable de 2,2 M€.

Le volet subventions (1,6 M€) correspond principalement au fonds vert pour la rénovation énergétique du collège Victor Hugo à Narbonne, la rénovation de la maison des solidarités (MDS) de Castelnaudary, la stratégie départementale pour la biodiversité et la DFCI complétée par une subvention de l'agence de l'eau (Dés-imperméabilisation et ombrage de cour) et de l'ADEME pour le diagnostic des énergies renouvelables.

➤ Les dépenses réelles d'investissement pour 2025 s'élèveraient à 62,6 M€. Ce montant est réparti entre les équipements départementaux (38,3 M€) et les subventions en investissement (16,3 M€), et n'intègre pas le remboursement de l'emprunt ou les dépenses liées au FUL.

L'effort budgétaire entre le budget 2025 et 2024 afin de limiter le déficit d'investissement et préserver les équilibres et le fonds de roulement est de - 17,5 M€ en 2025.

-Les équipements départementaux

La prévision de dépenses en maîtrise d'ouvrage s'établit 38,3 M€ soit -12,1 M€.

Crédits en M€ (MO)	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol 2025 / BP 2024
D Education	13,1	11,9	10,3	9,3	-22%
E Culture et patrimoine	0,3	0,6	0,3	0,4	-25%
F Sport Jeunesse	1,3	0,3	0,1	0,1	-74%
G Environnement et prévention des risques	0,7	0,9	0,7	0,5	-49%
H Aménagement et attractivité du territoire	0,5	0,5	0,4	0,5	-1%
I Réseau routier et mobilité	28,8	29,2	28,8	21,9	-25%
K Administration générale	4,6	7,0	4,4	5,6	-20%
L Pilotage et coordination	0,02	0,03	0,01	0,02	-33%
Total dépenses d'équipement	49,3	50,4	45,1	38,3	-24%

Education (9,3 M€)

La maîtrise de l'énergie (2,27 M€) et la fin des travaux de reconstruction du collège Alain (1,5 M€) représenteront 40 % des crédits de cette mission. 3 M€ financeront les travaux de maintenance et d'entretien des collèges.

Culture et patrimoine (0,4 M€)

Les travaux de l'Abbaye de Lagrasse (0,1 M€) et le développement des collections de la bibliothèque et des archives départementales (0,2 M€) sont les principales dépenses de cette mission.

Sport et jeunesse (0,1 M€)

Les crédits de paiement de cette mission financeront l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnées ou de VTT.

Environnement et prévention des risques (0,5 M€)

La gestion des espaces naturels et sensibles s'élèvera à 0,3 M€.

Aménagement et attractivité du territoire (0,5 M€) correspond au remembrement.

Réseau routier et mobilité (21,9 M€)

Le programme Routes est le poste le plus important des dépenses d'investissement (21,1 M€) avec la pérennisation du réseau (16,8 M€) ou encore les travaux neufs (2,8 M€) avec la réparation du pont sur la Berre à Ripaud ou l'aménagement Puichéric/La Redorte. Cette mission est complétée par les dépenses en matière de mobilités douces notamment avec les pistes cyclables (0,82 M€).

Administration générale (5,6 M€)

Cette mission regroupe les dépenses concernant les travaux d'entretien des bâtiments départementaux (3 M€), l'approvisionnement (0,6 M€ notamment avec l'acquisition de véhicules) ou les systèmes d'informations (2 M€ pour les logiciels métiers ou le matériel informatique).

-Les subventions d'investissement

En matière de subventions, le montant des crédits de paiement se porterait à 24,3 M€ soit 5,4 M€ de moins qu'en 2024.

Crédits en M€ (subventions d'équipement)	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol 2025 / BP 2024
A Enfance Famille	1,3	1,4	0,9	0,4	-71%
B Action sociale et insertion	0,7	1,1	0,9	0,9	-16%
C Autonomie	0,2	1,1	0,7	0,9	-12%
E Culture et patrimoine	0,3	0,8	1,1	0,6	-26%
F Sport Jeunesse	0,3	0,3	0,2	0,2	-15%
G Environnement et prévention des risques	6,2	7,0	4,8	5,1	-26%
H Aménagement et attractivité du territoire	16,4	17,0	17,2	15,5	-9%
I Réseau routier et mobilité	0,5	0,6	0,4	0,2	-67%
K Administration générale	0,00	0,00	0,09	0,00	#DIV/0!
L Pilotage et coordination	0,9	0,60	0,33	0,5	-17%
Total subventions d'équipement	26,8	29,7	26,7	24,3	-18%

Enfance famille (0,4 M€)

Cette mission comptabilise la subvention d'investissement versée au budget annexe de la Structure accueil enfance. Elle vise à financer les investissements bâtimentaires et les équipements nécessaires au fonctionnement de la structure, afin d'améliorer l'accueil des enfants.

Action sociale et insertion (0,9 M€)

En matière de logement, le Département apporte son concours à la construction de HLM (0,6 M€), aux opérations de renouvellement urbains (0,2 M€) ou encore en matière de performances énergétiques (0,1 M€).

Autonomie (1,1 M€)

Les crédits de paiement seront destinés au financement de la reconstruction des EHPAD de Saissac, Lézignan-Corbières et Rieux minervois ainsi qu'à la construction d'habitat collectif et de résidence autonomie.

Culture et patrimoine (0,6 M€)

Les travaux de mise en valeur des sites pôles du Pays Cathare se portera à 0,5 M€ et 0,1 M€ seront alloués aux équipements culturels communaux et intercommunaux.

Sport et jeunesse (0,2 M€)

L'enveloppe est consacrée aux projets cyclables des EPCI connectés à la voie verte et aux itinéraires de randonnées.

Environnement et prévention des risques (5,1 M€)

Le financement des infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement (1,7 M€) ou de prévention des inondations (2 M€) sont les postes de dépenses les plus importants de cette mission. La collectivité assure également le remboursement des emprunts contractés par le SDIS pour la construction de casernes. L'annuité de ce remboursement s'élève à 0,9 M€.

Aménagement et attractivité du territoire (15,5 M€).

Les financements des infrastructures d'intérêt départemental (nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan, très haut débit, aéroport de Carcassonne et port de Port La Nouvelle) et les projets d'équipements publics représentent un poste de dépenses important du Département dans le cadre de l'aide aux Communes. Le programme hydroagricole (1 M€) et la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes (1,4 M€) suite aux inondations de 2018 complètent les investissements significatifs de cette mission.

Routes et mobilité (0,2 M€)

Ces dépenses concernent principalement des subventions en matière de mobilités douces et de pistes cyclables (0,2 M€).

Pilotage et coordination (0,5 M€)

La troisième édition du Budget participatif engendre le financement des projets retenus.

➤ Les engagements pluriannuels de dépenses d'investissement 2025 :

La part d'encours des AP votés antérieurement s'élève à 190,5 M€ dont 57,2 M€ (36,2 M€ d'équipements et 21,1 M€ de subventions) de crédits de paiements d'équipement repris dans le projet de budget 2025 (voir annexe 1).

Les opérations d'investissement sont dans leur très grande majorité pluriannuelles et, de ce fait, gérées en autorisations de programmes (AP).

Elles sont votées au budget pour leur montant pluriannuel (AP) avec des échéanciers de paiement annuel (CP) qui ont des incidences financières sur les futurs budgets.

Les AP s'organisent entre les opérations en maîtrise d'ouvrage de la collectivité (équipements départementaux) et les subventions attribuées aux organismes publics ou privés (équipements non départementaux).

Les AP pour 2025 s'élèveraient à près de 52,3 M€ soit moins 20 M€ d'AP.

Montant AP en M€	AP 2023	AP indiv 2023	AP 2024	AP indiv 2024	AP 2025
Total maîtrise d'ouvrage	64,3	64,4	44,7	44,3	31,3
D Education	19,0	19,0	7,5	7,3	5,0
E Culture et patrimoine	1,5	1,7	0,03	0,03	0,01
F Sport Jeunesse	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0
G Environnement et prévention des risques	2,2	2,2	0,7	0,7	0,05
H Aménagement du territoire	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0
I Réseau routier et mobilité	32,1	32,1	32,8	32,7	26,1
K Administration générale	8,5	8,5	3,7	3,6	0,1
L Pilotage et coordination	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Total subventions d'équipement	28,1	20,5	27,6	24,1	21,0
B Action sociale et insertion	1,2	0,9	1,0	0,9	0,9
C Autonomie	0,5	0,2	2,8	2,7	2,3
E Culture et patrimoine	1,2	0,3	0,6	0,6	0,3
F Sport et jeunesse	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
G Environnement et prévention des risques	7,0	5,7	8,0	6,1	6,4
H Aménagement du territoire	17,8	13,0	14,0	13,4	9,5
I Réseau routier et mobilité	0,4	0,3	0,2	0,2	0,5
K Administration générale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
L Pilotage et coordination	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
Total	92,4	84,9	72,3	68,4	52,3

Les AP de maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 31,3 M€ et sont constituées d'AP récurrentes d'entretien et d'amélioration du patrimoine départemental (d'une durée de 4 ans) et d'AP projets pour des opérations spécifiques dont la durée est fonction de cette dernière.

Sur le programme des collèges (mission D), les AP s'élèvent à 5 M€ et sont principalement dédiées aux travaux de sécurisation tous collèges (1,1 M€) et à la restructuration du service restauration du collège Victor Hugo (1,3 M€). Concernant les investissements routiers (mission I) le montant s'élève à 26,1 M€ et concerne principalement la pérennisation du réseau (22,2 M€).

En matière de subventions, les AP se situeraient autour de 21 M€. Ce montant est en baisse par rapport à 2024 notamment avec la mission Aménagement des territoires (- 3,9 M€).

Les orientations budgétaires précédemment exposées, sous réserve d'ajustements, donneront lieu à une présentation détaillée des crédits lors du budget primitif 2025

➤ Le résultat financier prévisionnel 2025 : stabilité des grands équilibres

L'objectif pour 2025 est de préserver la santé financière du Département en stabilisant le niveau de fonds de roulement à 59 M€ et le taux de CAF brute supérieur à 7 %.

Sur la base d'un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 99 % (moyenne des années précédentes 98,5 %) et de 85 % en investissement le résultat de l'exercice serait le suivant :

	En M €	2023	2024 prev	CA prev 2025	Evol. 2025/2024
Recettes réelles de fonctionnement		587,7	585,3	588,30	0,5%
Dépenses réelles de fonctionnement		538,7	554,1	555,1	0,2%
CAF brute		49,0	31,2	33,2	7%
Dépenses réelles d'investissement		99,8	94,7	82,7	-12,7%
<i>dont équipements</i>		76,1	71,8	60,3	-16,0%
Recettes réelles d'investissement		43,1	38,1	50,3	32,0%
<i>dont emprunt y compris RAR pour 2024</i>		20,0	20,0	30,0	50,0%
Besoin en financement net d'emprunt		56,7	56,6	32,4	-42,7%
Solde de l'exercice (après autofinancement)		-7,8	-25,4	0,8	103%
Résultat de clôture		83,7	58,3	59,1	1,5%
Capacité de désendettement (en années)		4,8	7,0	7,0	0,7%

Les recettes progresseraient en valeur de (+ 0,5 %) du fait de la reprise des DMTO et du relèvement de son taux de 0,5 %. Les charges enregistreraient une hausse similaire (+ 0,2 %). L'épargne serait stabilisée au niveau de 2024, comme la capacité de désendettement

Les dépenses d'investissement ont été ajustées à la capacité financière, afin de limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 30 M€ projetés (10 M€ d'un report d'emprunts contractés mais non mobilisés en 2024 et 20 M€ d'emprunts nouveaux 2025) dans un contexte de coût de charges financières qui se stabiliseraient. Il n'y aurait ainsi pas de prélèvement sur le fonds de roulement pour boucler le financement des investissements.

Pour résumer, l'année 2025 sur la base de taux de réalisation prévisionnels serait marquée par une évolution des dépenses de fonctionnement contraintes légèrement moindre que l'évolution de nos recettes. Les ratios financiers se contractent sévèrement mais le ralentissement des dépenses de fonctionnement et d'investissement permettra d'amortir ce retournement.

La prospective reste fragile. Les incertitudes sur l'avenir de nos recettes conduisent à intensifier les efforts de maîtrise des charges, notamment de personnel, et à une planification toujours plus rigoureuse des investissements et du patrimoine du Département.

1.9 LA PROSPECTIVE JUSQU'EN 2028

➤ A compter de 2026 l'évolution des recettes courantes est projetée entre - 0,63 % en lien avec le transfert de compétence de l'APA en établissement (fusion des soins et dépendance) et 2 % par an ensuite. Ce scénario postule :

- un produit de DMTO en progression de 3 % par an
- un ensemble DGF-DGD atone (- 0,2 % - le nouveau calcul du potentiel fiscal pourrait conduire le Département de l'Aude à subir, à partir de 2025, un écrêtement annuel de sa dotation forfaitaire).
- pour les autres recettes, les évolutions estimées pour 2026 sont prolongées : la TVA évolue comme la croissance en volume et prise en compte de 50 % de l'inflation estimée (+ 1,5 % en 2026 et 1,6 % ensuite), la TSCA (+ 5 % après transfert), les concours CNSA + 7 % après 2026 année de transfert de l'APAE qui en réalité sera sur 2025 mais le Département attend les décrets d'application pour l'ajustement,

Selon ces hypothèses, l'évolution des recettes de fonctionnement s'établirait comme suit :

En M€	2024	2025	2026	2027	2028
Recette de fonctionnement	585,2	588,3	584,6	596,4	608,7
<i>Variation à périmètre constanten €</i>		3,1	-3,7	11,8	12,2
<i>Variation à périmètre constant en %</i>		0,52%	-0,63%	2,02%	2,05%

➤ A partir de 2026, les dépenses de fonctionnement seront ajustées afin de maintenir un taux d'épargne brute de 7 % correspondant à la cible minimale d'autofinancement que s'est fixée le Département.

En 2026 une baisse apparaît en lien avec le positionnement du transfert de l'APA en établissement correspondant à la fusion des sections soins et dépendances.

En réalité le transfert interviendra sur 2025 mais la collectivité ajustera le budget avec la parution des décrets d'application pour sa mise en œuvre. Ce décalage tient à la crise gouvernementale de l'automne 2024 qui a repoussé le vote des lois de finances en février 2025.

Dans ces conditions, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement serait la suivante :

En M€	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses de gestion	549,2	550,4	543,0	558,3	574,2
<i>Variation à périmètre constanten €</i>		1,2	-7,3	15,3	15,9
<i>Variation à périmètre constant en %</i>		0,21%	-1,33%	2,82%	2,84%
Frais financiers	4,9	4,7	5,7	6,1	6,5
Total DRF	554,1	555,1	548,7	564,4	580,6
<i>Variation</i>		0,17%	-1,15%	2,87%	2,87%
AIS et hébergement enfance	243,6	247,2	240,1	250,8	261,1
<i>variation</i>		1,49%	-2,89%	4,45%	4,12%
Total DRF Hors AIS et ASE	310,5	307,8	308,6	313,7	319,5
<i>Variation</i>		-0,86%	0,26%	1,63%	1,87%

La trajectoire des dépenses de fonctionnement hors AIS et dépenses d'hébergement au titre de l'ASE s'établirait à - 0,9 % en 2025, + 0,3 % en 2026 puis 1,6 % en 2027 et 1,8 % en 2028.

Cette trajectoire s'inscrit en deçà des limites fixées aux collectivités locales par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 seulement pour 2025 et 2026 à savoir : + 1,5 % en 2025 et + 1,3 % ensuite.

Cette trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement a pour objectif de permettre au Département de préserver son niveau d'autofinancement. Elle va nécessiter une forte maîtrise des dépenses.

En fonction des incertitudes et des fluctuations des recettes, la trajectoire devra être ajustée. Notamment au vu de l'évolution effective des recettes courantes du Département qui sera finalement constatée en 2025 et tout particulièrement du produit des DMTO et des perspectives d'évolution du fonds de péréquation des DMTO qui en découlent pour les années suivantes ainsi que celle de la fraction de TVA.

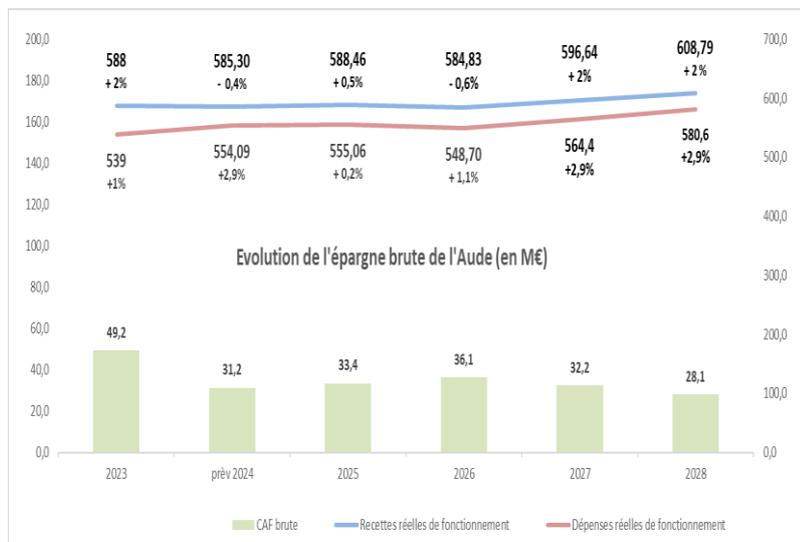
- Les dépenses d'investissement budgétisées s'établiraient à ce stade en moyenne à 60 M€ par an composées de 38 M€ de dépenses d'équipement et de 22 M€ de subventions versées.

BUDGETAIRE En M€	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement hors dette	71,9	62,7	60,1	60,1	60,1
Dépenses d'équipement	45,1	38,3	38,0	38,0	38,0
Subventions d'équipement versées	26,7	24,3	22,0	22,0	22,0
Autres dépenses	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Recettes d'investissement hors dette	18,1	13,4	13,1	13,5	13,8
FCTVA	7,3	6,8	6,1	6,0	6,3
Autres participations et subventions reçus	10,7	6,4	6,9	6,9	6,9
Cessions et autres	0,0	0,2		0,6	0,6
Investissements Nets	53,8	49,3	47,0	46,5	46,3

En revanche les dépenses d'investissement réalisées avec un taux d'exécution projeté à 93% s'établiraient en moyenne à 56 M€ par an composées de 35 M€ de dépenses d'équipement et de 21 M€ de subventions versées.

TAUX DE REALISATION de 93%	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement hors dette en M€	71,9	58,3	55,9	55,9	55,9
Dépenses d'équipement	45,1	35,6	35,3	35,3	35,3
Subventions d'équipement versées	26,7	22,6	20,5	20,5	20,5
Autres dépenses	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Recettes d'investissement hors dette en M€	18,1	13,4	13,1	13,5	13,8
FCTVA	7,3	6,8	6,1	6,0	6,3
Autres participations et subventions reçues	10,7	6,4	6,9	6,9	6,9
Cessions et autres	0,0	0,2		0,6	0,6
Investissements Nets	53,8	44,9	42,8	42,3	42,1

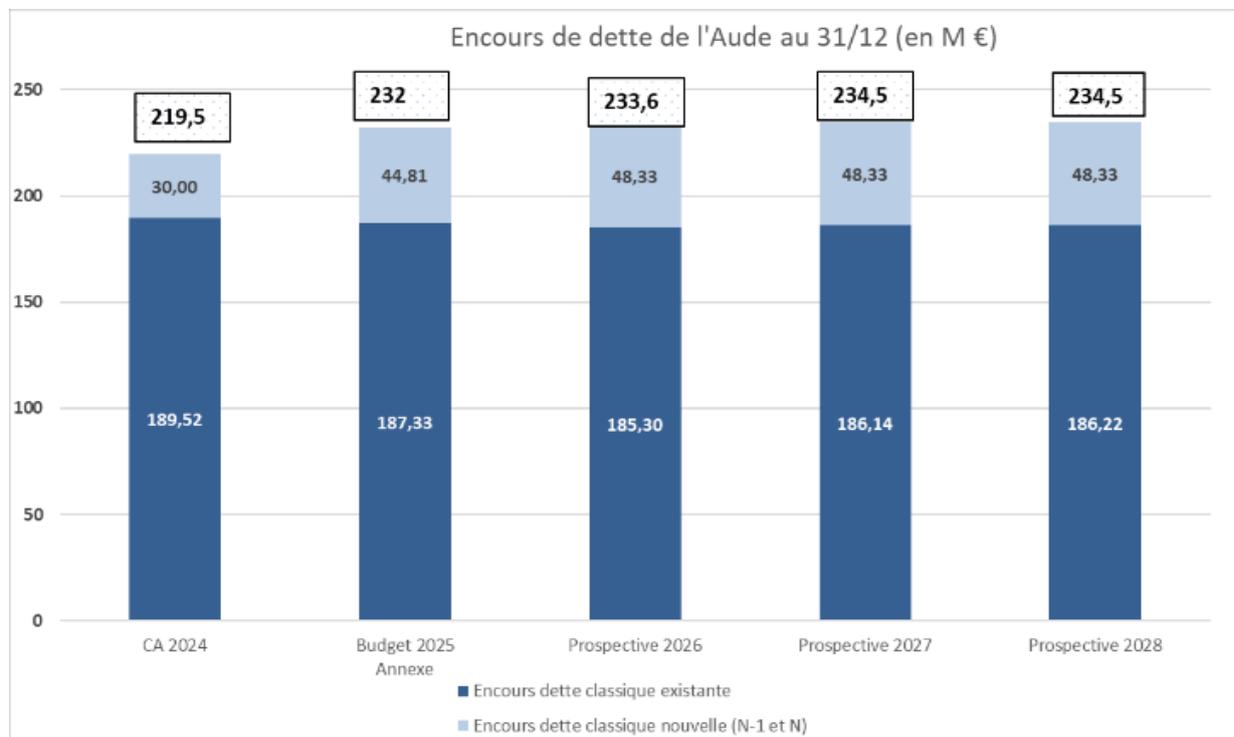
- Les recettes propres d'investissement, composées du FCTVA, de la DDEC et des subventions reçues, atteindraient en moyenne 13 M€ par an.



Selon ces hypothèses, l'épargne brute du Département atteindrait un point bas en 2028, à 28 M€ (4,67 % des recettes de fonctionnement), elle se maintiendrait jusqu'en 2027 autour de 32 M€.

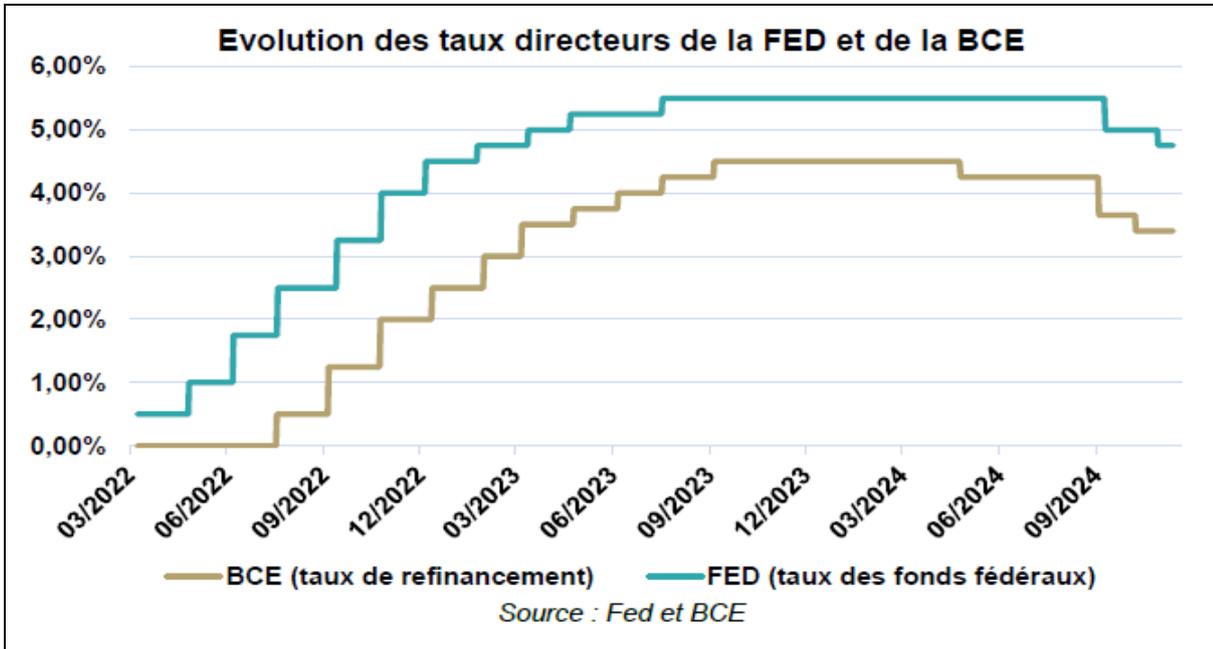
L'encours de dette resterait maîtrisé, à 235 M€ en fin de période, et la capacité de désendettement afficherait un niveau dégradé autour de 8,5 ans, en dessous des 10 ans.

Les emprunts nouveaux sont calculés de sorte à couvrir les dépenses, avec un fonds de roulement ramené à 25 M€ (58,4 M€ fin 2024). Ils sont supposés souscrits à un taux d'intérêt de 3,5 %.



NIVEAU ET STRUCTURE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

La fin de l'exercice 2024 est marquée par un net ralentissement de l'inflation lié au recul du cours du pétrole et des prix des services. Face à ce processus de désinflation, la BCE peut poursuivre le desserrement de sa politique monétaire, d'autant plus que les signaux inquiétants pesant sur l'économie européenne encouragent cette baisse des taux afin de relancer la consommation et l'investissement.



Les taux de marché accompagnent cette inflexion des taux directeurs et se situent désormais fin 2024 autour de 2,8 % hors marge bancaire. La baisse des taux s'est accompagnée d'une hausse des marges bancaires en raison d'une baisse de la liquidité sur le marché constatée en fin d'exercice atteignant 1,15 % fin 2024 contre 0,94 % courant avril.



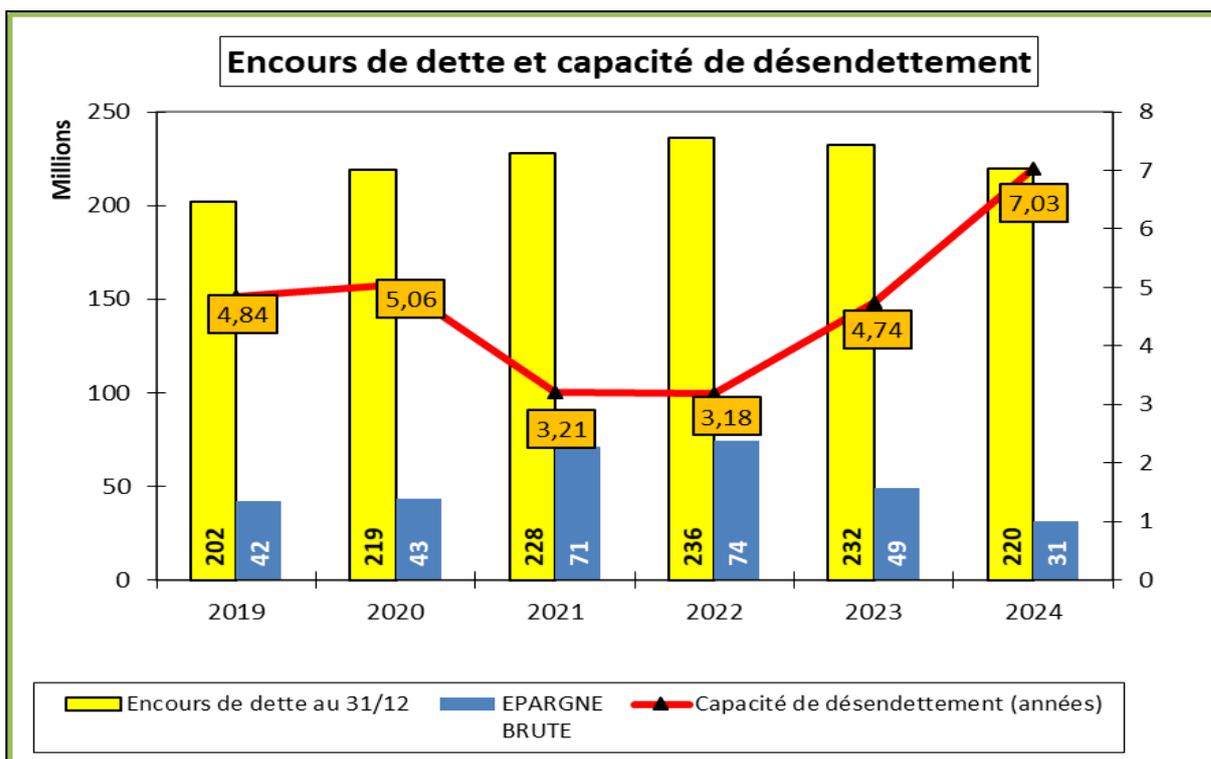
Lors de sa consultation bancaire 2024, le Département a pu obtenir des conditions financières attractives sur la nouvelle dette souscrite (taux fixe de 3,40 % et marge sur taux variable de 0,78 %), pour un volume total de 20 M€ sur les 25 M€ inscrits au budget. Le Département poursuit ainsi sa stratégie de moindre recours à l'emprunt visant à limiter la charge d'intérêt en fonctionnement.

50 % des emprunts contractés sont à taux variable avec une phase de mobilisation de 12 mois permettant l'optimisation de la trésorerie par l'inscription de la recette en report d'investissement. Le reste des financements se compose de 2 M€ de prêt à taux fixe au taux de 3,40 % en faveur du développement durable (prêt de la NEF pour le financement du collège Alain à Carcassonne) et d'un prêt de 8 M€ souscrit auprès de La Banque Postale à taux fixe également de 3,40 % au terme d'une phase de mobilisation revolving de 18 mois.

L'encours de dette du département s'établit à 219,5 M€ au 31/12/2024, en baisse de 12,8 M€ par rapport au 31 décembre 2023. Il se répartit à 49,4 % en taux fixe (52 % en 2023) avec un taux moyen de 1,13 % et 50,6 % en taux variable (47 % en 2023) avec un taux moyen de 3,6 % en baisse de 90 points de base par rapport à 2023. La dette est saine au regard de l'exposition au risque de taux.

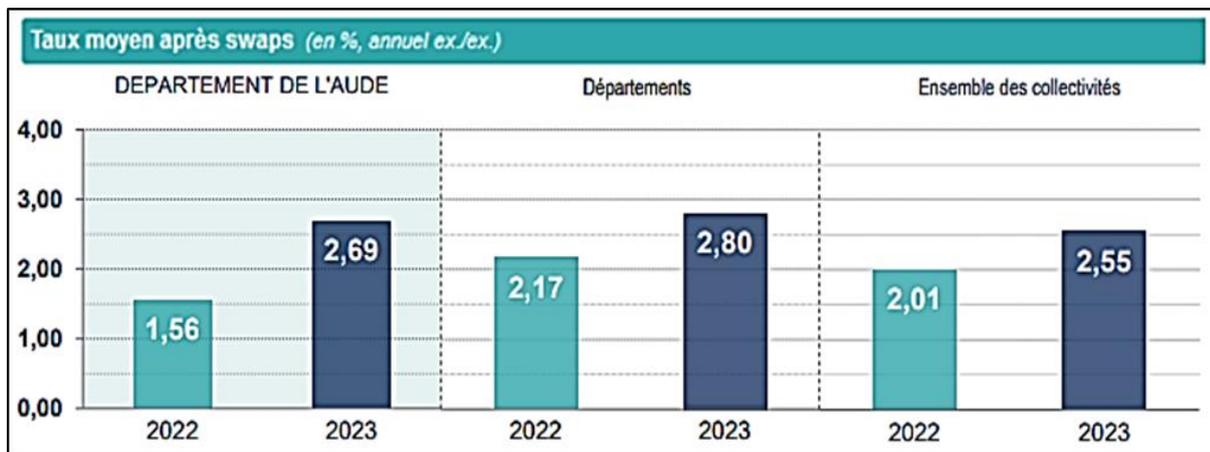
Son classement A1 selon le référentiel GISSLER (classification des emprunts en fonction du niveau de risque) représente le plus faible niveau de risque.

La capacité de désendettement ressort à 7,03 ans contre 4,74 ans en 2023, en nette augmentation du fait de la baisse de l'épargne brute malgré la baisse de l'encours de dette. Globalement, le niveau de ce ratio reste acceptable mais à surveiller bien qu'étant en dessous du seuil d'alerte de 10 ans pour les départements.



Le taux moyen de la dette au 31/12/2024 est de 2,40 % contre 2,69 % en 2023. L'observatoire de la dette réalisé courant mars de chaque année par Finance Active devrait permettre de situer le Département par rapport aux départements de même strate.

Depuis de nombreuses années, le Département de l'Aude était bien positionné comme l'indique le dernier graphique publié par finance active ci-après.



La durée de vie résiduelle (c'est-à-dire la durée restant avant l'extinction totale de la dette) est en diminution de 13 mois par rapport à 2023 et se porte à 10 ans et 7 mois.

En 2025, le montant des emprunts nouveaux se situerait au maximum à 35 M€, soit 25 M€ d'emprunts nouveaux et 10 M€ de restes à réaliser (RAR) contractés en 2024 mais consolidés sur 2025.

Dans ce dernier cas, l'encours de dette progresserait de 12,6 M€ déduction faite de l'amortissement annuel pour s'établir à 232,1 M€ en dessous de l'encours constaté au 31 décembre 2023.

Les intérêts de la dette 2025 devraient diminuer de 14,2 % par rapport aux inscriptions de 2024 du fait d'un recours à l'emprunt en dessous des remboursements en capital annuels et de l'effet favorable de la baisse des taux d'intérêts. Le remboursement en capital sera de 22,3 M€ soit une baisse de 1,92 % par rapport à 2024. Ainsi, la baisse de l'annuité de dette s'explique par le décalage de l'amortissement de la nouvelle dette ainsi que par la baisse des taux variables.

Les arbitrages en matière de taux devraient évoluer dans un environnement toujours favorable pour les emprunts nouveaux en 2025.

Les index variables réagissent principalement aux décisions monétaires. La banque centrale européenne poursuit le desserrement de sa politique monétaire. Le niveau de son principal taux directeur s'établit à 3,15 % (4,5 % fin 2023).

Au vu du ralentissement de l'inflation et des signaux inquiétants pesant sur l'activité économique, la baisse des taux directeurs devrait se poursuivre voire même pourrait être complétée par des mesures non conventionnelles (rachat de titres d'Etat).

Les taux fixes se réfèrent aux taux longs et réagissent davantage aux anticipations de croissance économique. Après avoir le plus fortement augmenté en 2022, les taux fixes évoluent depuis le début 2023 à un niveau inférieur aux taux monétaires signe d'une croissance économique atone.

Dans ce contexte de desserrement monétaire, les préconisations de 2024 restent d'actualité invitant à partager les nouveaux flux 2025 entre le taux fixe et le taux variable en évitant de trop rigidifier notre dette pour profiter à plein de la baisse des taux variables.

Lors de la prochaine consultation, le Département continuera à demander des indexations à taux fixe et à taux variable.

Une attention particulière sera portée sur l'offre de prêts dits « verts » au regard des investissements pouvant être présentés en faveur du développement durable.

Par ailleurs, dans une optique d'optimisation de la trésorerie départementale, il sera essentiel de renouveler le volant de prêts revolving permettant un éventuel remboursement temporaire de l'enveloppe afin de minorer le niveau d'encaisse au Trésor et de dégager ainsi des économies de frais financiers.

Un rapport détaillé sur l'état de la dette et ses perspectives sera présenté lors du vote du budget 2025.

UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN ADEQUATION AVEC LE PROJET DE MANDAT

La politique de ressources humaines vise à apporter les moyens indispensables au maintien d'un service public départemental de qualité, à améliorer les conditions de travail et à reconnaître les compétences et l'investissement des agents de la collectivité.

Cette politique recherche le meilleur ajustement possible des effectifs au regard des besoins et de l'enjeu de maîtrise des dépenses RH représentant 24,8 % du budget de fonctionnement.

▪ **Effectifs**

Le Département de l'Aude comptabilise, au 31/12/2024, 2 600 agents tous statuts et budgets confondus, dont 1 894 agents titulaires.

La part des agents contractuels au nombre de 335 se distingue de la façon suivante : 268 agents sur emplois permanents, 67 agents sur emplois non permanents ou vacataires.

Il est constaté, depuis 2022, une diminution de près de 4 % des effectifs des agents titulaires au profit des agents contractuels en hausse de 20 % toujours sur la même période (hors assistants familiaux).

Le statut de fonctionnaire ne semble plus être un motif d'attractivité notamment chez les jeunes générations.

Effectifs rémunérés (au 31/12)	2021	2022	2023	2024
	2 581	2 607	2 602	2600
dont titulaires	1 942	1 972	1 946	1894
dont contractuels	285	279	296	335
dont ASSFAM	354	356	360	371

ETP rémunérés (au 31/12)	2021	2022	2023	2024
	2 477,7	2 498,3	2 506,3	2518,6

Les effectifs rémunérés baissent de 0,1 % sur la période 2023-2024 alors que les ETP rémunérés augmentent de 0,5 %.

Sur la même période, le nombre d'assistants familiaux a augmenté de 3 %. En 2022, au constat de l'augmentation des besoins en matière d'accueil social de l'enfance, la collectivité s'est engagée dans une campagne de recrutement de 100 assistants familiaux sur 3 ans, avec une prévision d'embauche de 33 assistants familiaux par an qui n'est pas atteinte au regard du manque de candidats.

Afin d'optimiser les ressources, il est proposé de poursuivre les actions visant à maîtriser les effectifs rémunérés permanents et non permanents (renforts), en interrogeant systématiquement le besoin et l'organisation interne des missions.

▪ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel (budget principal et budgets annexes confondus) se sont élevées à 136,3 M€ en 2024

	2021	2022	2023	2024	ROB 2025
Total budgets	115,1	122,9	131,4	136,3	139,5
Taux d'évolution	1,4%	6,8%	6,9%	3,8%	2,3%

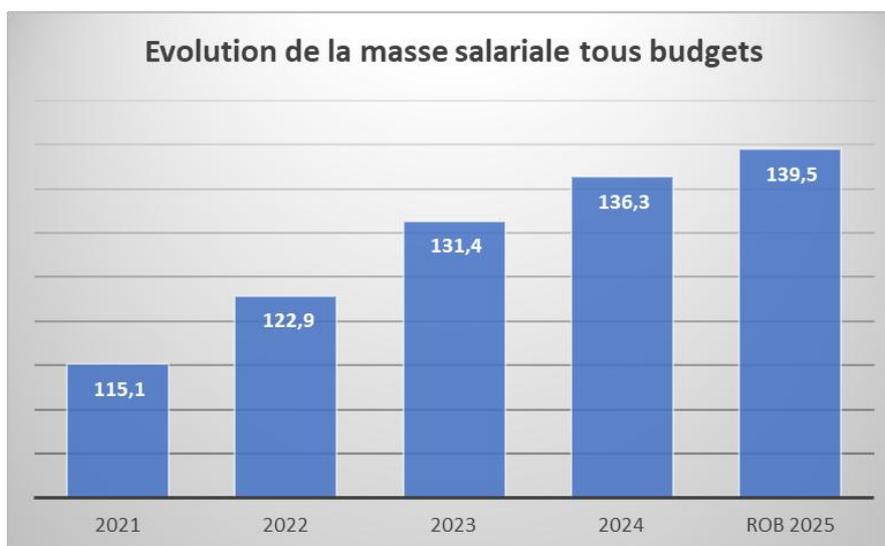
(Hors remboursement des frais de mission, assurance du personnel et frais d'accueil familial des assistants familiaux).

Dépenses de personnel* en M€	2021	2022	Evol.	2023	Evol.	2024	Evol.	ROB 2025	Evol.
Budget principal	106,7	113,6	6,5%	121,3	6,8%	125,9	3,8%	128,9	2,4%
BA Laboratoire vétérinaire	1,0	1,05	5,8%	1,10	4,9%	1,17	5,6%	1,2	2,1%
BA SATESE	0,7	0,8	4,0%	0,81	6,1%	0,77	-5,1%	0,9	11,8%
BA Parc Laboratoire Routier	2,12	2,15	1,5%	2,23	3,6%	2,3	3,9%	2,3	0,9%
BA Structure accueil enfance	4,6	5,3	15,4%	5,9	10,7%	6,1	4,4%	6,1	0,0%
Total des budgets	115,1	122,9	6,8%	131,4	6,9%	136,3	3,8%	139,5	2,3%

*Dépenses de personnel hors remboursement des frais de mission, assurance du personnel et frais d'accueil familial des assistants familiaux.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de mesures exogènes (imposées à l'administration) avec deux évolutions de la valeur du SMIC + 1,13 % au 1^{er} janvier 2024 et + 2% au 1^{er} novembre 2024 ainsi que la mise en conformité réglementaire liée à la loi Taquet (rétroactivité au 01-09-2022 pour un coût de 1 914 897 € pour 2024).

Des mesures endogènes (décisions internes) produisent des effets sur la masse salariale avec les avancements d'échelons, de grade et la promotion interne couplés aux revalorisations du régime indemnitaire au regard du taux INSEE (+ 3,5 % en 2024).



Ces mesures sont venues influencer la trajectoire budgétaire initialement fixée qui aura également une incidence sur l'exercice 2025 par son effet report.

L'estimation budgétaire pour l'exercice 2025 repose sur des mesures de deux ordres :

✓ **Exogènes :**

- fin de compensation de la cotisation patronale CNRACL,
- augmentation de la cotisation patronale CNRACL (+ 3 % / an durant 4 ans).
Cette mesure, intervenue dans le cadre de l'élaboration du budget du Gouvernement, a été publiée par décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 et est applicable au 1^{er} janvier 2025 durant 4 années consécutives.

✓ **Endogènes :**

- avancements d'échelons et avancements de grades/promotions internes
- revalorisations du régime indemnitaire selon l'évolution du taux INSEE (estimation + 1,3 %)

Mesures 2025	Coût 2025
Mesures exogènes	
Effet report augmentation du SMIC + 2 % au 1 ^{er} novembre 2024	294 265 €
Effet report loi Taquet	437 274 €
Fin compensation hausse contribution CNRACL 2024	489 966 €
Augmentation contribution CNRACL + 3 % par an	1 500 000 €
Mesures endogènes	
Effet report avancements d'échelon 2024	81 427 €
Avancements d'échelon 2025	385 153 €
Avancements de grades/promotions internes 2025	174 793 €
Indexation IFSE (taux INSEE + 1,3 %)	195 000 €
Indexation indemn. AssFam (taux INSEE + 1,3 %)	70 000 €
Protection sociale complémentaire sur 6 mois	317 109 €
Total mesures 2025	3 944 987 €

Le total de ces mesures s'élève à 3,95 M€ et augmente d'autant le BP 2025 porté à **139,5 M€** tous budgets confondus, soit 128,9 M€ (+ 2,4 %) pour le budget principal et 10,4 M€ pour les budgets annexes.

En 2025, la progression des dépenses de personnel tous budgets confondus s'élèverait à + 2,3 % soit un montant supplémentaire de 3,2 M€ par rapport à la dépense 2024.

La préservation des équilibres budgétaires est un impératif, qui nécessite de maintenir l'évolution des dépenses en dessous de la dynamique des recettes, et de contenir à l'avenir l'augmentation des dépenses de personnel à + 1 % par an en moyenne sur les trois prochaines années.

Sur les années suivantes, l'évolution liée au GVT (glissement vieillesse technicité) est estimée à 1% (effet prix) Des pistes d'optimisation des dépenses en matière de personnel sont recherchées. Ces efforts seront pilotés au travers d'indicateurs et d'outils de gestion.

▪ **Temps de travail**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le temps de travail des agents départementaux a été réévalué à la hausse passant de 1567 h à 1607 h (hors cycles particuliers) afin de se conformer à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Dans ce contexte, des assouplissements ont été proposés aux agents notamment la mise à disposition de RTT flexibles et la pose de RTT autorisée à la ½ journée y compris le mercredi.

Ces évolutions ont conduit 9 agents à mettre fin à leurs temps partiels en 2024 :

- 316 agents à temps partiels sur 2600 agents rémunérés au 31/12/2024 soit 12,2 %.

- **Avantages en nature**

Le montant des avantages en nature appliqués aux agents est en baisse depuis 2020 avec une régularisation, en 2024, des avantages en nature véhicule non appliqués en 2022 et 2023 :

Avantages en nature	2020	2021	2022	2023	2024
Repas	10 735 €	9 485 €	8 654 €	5 575 €	9 108 €
Logement	34 115 €	36 888 €	44 422 €	47 218 €	45 050 €
Véhicule	24 954 €	23 170 €	6 669 €	6 185 €	18 486 €
Total général	69 804 €	69 543 €	59 745 €	58 978 €	72 644 €

- **Absentéisme (titulaires et contractuels permanents)**

Après une baisse en 2023, le taux d'absentéisme a progressé en 2024.

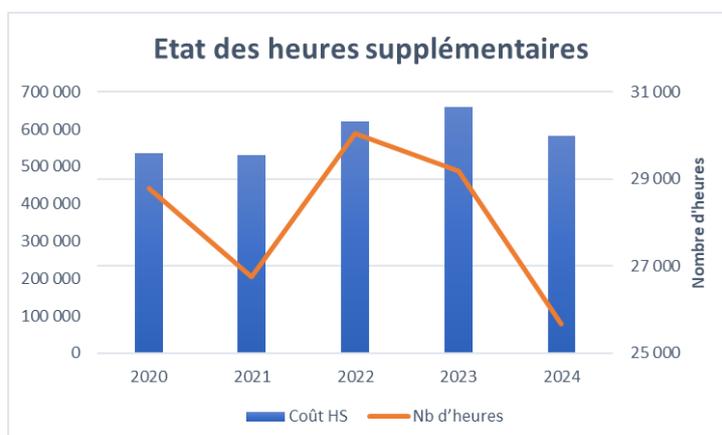
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'absentéisme	8,47%	8,67%	8,66%	9,12%	8,47%	9,37 %

Le taux d'absentéisme constitue un indicateur essentiel présent dans les tableaux de bord RH et transmis mensuellement aux directeurs métiers.

- **Heures supplémentaires**

Le coût des heures supplémentaires a diminué de 11,7 % entre 2023 et 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb d'agents	448 agents	391 agents	413 agents	426 agents	419 agents
Coût HS	535 989 €	530 486 €	621 343 €	659 181€	581 780 €
Nb d'heures	28 789 h	26 753 h	30 036 h	29 172 h	25 670 h



Pour mémoire, en 2023, le coût global des heures supplémentaires (effet prix) avait augmenté en raison de la hausse du coût moyen d'une heure supplémentaire (liée aux revalorisations du SMIC, du point d'indice et des grilles indiciaires) malgré une baisse du nombre d'heures réalisées.

En 2024, l'atterrissage du nombre d'heures supplémentaires baisse nettement de 12 % par rapport à 2023 pour atteindre 25 670 h (soit une baisse continue de - 14,5 % entre 2022 et 2024).

La poursuite du pilotage des heures supplémentaires et des astreintes constituera un enjeu pour le Département également pour l'année 2025.

▪ **Les frais de déplacement**

Les dépenses relatives aux remboursements des frais de déplacements ont diminué de 2,9 % en 2024 par rapport à 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024
Frais de déplacement	1 488 111 €	1 680 748 €	1 965 300 €	1 996 301 €	1 938 141 €

▪ **Formation**

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan et le programme de formation.

Les axes du plan de formation visent à accompagner les agents dans les domaines suivants :

- la santé et la sécurité au travail,
- l'acquisition et la montée en compétences dans le cadre de leurs missions,
- l'évolution des parcours professionnels, préparations aux concours et examens (mobilité, promotion interne...).

Le Département s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des agents dans leur montée en compétence et leur professionnalisation.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de près de 0,77 M€, le Département prévoit environ 0,4 M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés.

A ce titre, le budget dédié à la formation professionnelle sera supérieur à 1 M€, comme en 2024.

LES BUDGETS ANNEXES

En complément de son budget principal, la collectivité a quatre budgets annexes comptablement rattachés. L'individualisation de ces budgets tient à des exigences réglementaires comme l'assujettissement à la TVA, l'application d'une norme comptable spécifique ou encore la préexistence du service avant son intégration dans la collectivité.

Ces budgets annexes représentent moins de 3 % du budget départemental agrégé (avant retraitement des flux croisés).

Laboratoire départemental d'analyse (ex laboratoire vétérinaire)	Analyses biologiques sur la santé animale, la qualité des eaux et l'hygiène alimentaire
Service d'assistance technique	Conseil et accompagnement auprès des collectivités en matière d'eau et assainissement
Parc et laboratoire routier	Prestations et travaux pour le Département (<i>in house</i>), gestion de la flotte automobile et du réseau radio
Structure accueil enfance	Accueil en urgence des mineurs, observation et orientation

Ces budgets annexes répondent à la qualification de service public administratif. C'est-à-dire que le financement de ces services pèse essentiellement sur le contribuable et non l'utilisateur. Si la moitié des prestations du laboratoire départemental d'analyse font l'objet d'une tarification (il faut voir dans l'autre moitié qui est gratuite une mesure de soutien à la filière agricole et pastorale), l'essentiel des ressources de ces budgets provient des transferts financiers du budget principal.

On distingue deux types de flux financiers croisés avec les budgets annexes :

- les subventions d'équilibre (et la dotation d'investissement au budget de la SAE) versées par le budget principal,
- la facturation au budget principal des prestations de travaux et de location d'engins effectuées par le Parc et laboratoire routier (quasi-régie).

Voici les orientations budgétaires qui ont été retenues pour ces budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyses <i>les charges d'activités sont rattachées à : Action H51 Santé animale et prévention des calamités</i>	BP 2024	CA 2024	ROB 2025	Evol 2025 / BP 2024
Fonctionnement	1,92	1,58	1,87	- 2,69%
Investissement	0,36	0,06	0,29	- 17,57%
Total	2,28	1,64	2,16	- 5,02%

Le budget de fonctionnement du laboratoire indique une baisse des dépenses de fonctionnement (-2,7 %) et concerne des économies réalisées sur les dépenses d'activité de ce budget.

En investissement, le montant proposé pour 2025 est en baisse de 18 % et concerne les travaux d'aménagement des locaux et l'acquisition de matériels spécifiques de laboratoire.

La projection de ce budget jusqu'en 2028 serait proche de la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 1,5 %) :

Laboratoire départemental d'analyse	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA prev 2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1,45	1,54	1,59	1,51	1,54	1,56	1,58
Evolution Théorique	1,45	1,48	1,50	1,50	1,52	1,54	1,56
Taux d'évolution LPFP 2023		2%	1,5%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%
En M€	-	0,06	0,09	0,01	0,01	0,02	0,02

L'activité du SATESE consomme peu de capital. Les dépenses sont essentiellement constituées par les ressources humaines. Le budget est stable au fil des exercices.

Service d'assistance technique <i>les charges d'activité sont rattachées à : Programme G16 Activité du SATESE</i>	BP 2024	CA Prév 2024	ROB 2025	Evol° % 2025 / BP 2024
Fonctionnement	1,17	1,03	1,16	1%
Investissement	0,05	0,01	0,05	0%
Total	1,21	1,05	1,21	1%

La projection de ce budget jusqu'en 2028 serait peu ou prou conforme à la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %) :

SATESE	CA 2023	CA Prév 2024	BP 2025	CA Prév 2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1,06	1,01	1,12	1,06	1,08	1,09	1,10
Evolution Théorique	1,06	1,03	1,16	1,02	1,04	1,05	1,06
Taux d'évolution LPFP 2023		2,0%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%
En M€		-22 973,34	-43 520,19	37 980,18	38 473,92	38 974,08	39 480,74

Concernant le Parc et laboratoire routier, le fonctionnement du service est en légère diminution de 1 % et concerne les dépenses réelles liées à l'activité de ce service sur les routes.

Parc et Laboratoire routier <i>les charges d'activités sont rattachées à : Action I17 Activités du par cet laboratoire</i>	BP 2024	Prév CA 2024	ROB 2025	Evol 2025 / BP 2024
Fonctionnement	8,09	7,82	8,02	-1%
Investissement	5,20	1,10	5,40	4%
Total général	13,29	8,91	13,42	1%

En investissement, le montant proposé pour 2025 concerne principalement le renouvellement de matériels (véhicules et engins) pour 1,2 M€ ainsi que la réhabilitation des locaux du Parc départemental (vestiaire, réfectoire, garage) pour 1,7 M€.

Il convient de préciser que le budget d'investissement du parc a un excédent structurel de 2,5 M€. Dans la construction du budget, cet excédent de ressources doit nécessairement trouver une contrepartie en dépense. De fait, les inscriptions budgétaires sont gonflées par cette fraction non consommée et qui ne peut pas être reprise en section de fonctionnement.

La projection de ce budget jusqu'en 2028 serait conforme à la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %) :

Parc et laboratoire routier	CA 2023	CA prév 2024	BP 2025	CA prév 2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6,41	6,44	6,44	6,12	6,20	6,28	6,36
Evolution Théorique		6,54	6,64	6,54	6,62	6,71	6,80
Taux d'évolution LPFP 2023		2%	1,5%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%
En M€		-0,10	-0,19	-0,42	-0,42	-0,43	-0,43

La projection de ce budget jusqu'en 2028 respecterait la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %).

Structure accueil enfance <i>les charges d'actviités sont rattachées à : Programme A22 Mesures de prise en charge physique</i>	BP 2024	CA Prév 2024	ROB 2025	Evol° % 2025 / BP 2024
Fonctionnement	7,85	7,58	7,67	-2%
Investissement	1,72	1,13	0,91	-47%
Total	9,57	8,71	8,58	-10%

La SAE enregistre une baisse globale de 2 % notamment sur l'activité du service dans le cadre du projet d'adaptation de l'accueil d'enfants.

Sur la section de fonctionnement, le budget diminue de 0,17 M€ pour s'établir à 7,5 M€. Si une baisse de 8,5 % est réalisée sur les dépenses d'activité notamment sur les locations immobilières, les dépenses courantes et de gestion patrimoniale, augmentent légèrement. Les charges de ressources humaines diminuent de 1 % en lien avec la réorganisation des structures.

Du côté des investissements, le projet d'adaptation de l'offre d'accueil comprend des travaux de rénovation (dont Carcassonne, Narbonne et Lézignan) et des travaux d'aménagements (Pennautier et Cuxac d'Aude), en plus de l'équipement de l'ensemble des unités d'accueil, pour un coût global de 0,9 M€.

Afin d'équilibrer le budget de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le budget principal s'établirait à 7,4 M€. Une subvention en section d'investissement est également à verser sur ce budget, pour un montant de 0,4 €, en cohérence avec le projet d'amélioration de l'accueil et les achats d'équipements.

Ce budget n'est pas directement concerné par l'évolution de la trajectoire de l'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement car il est entièrement dédié à l'hébergement de l'aide sociale à l'enfance et fait partie des retraitements opérés par la loi de programmation des finances publiques.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de :

- construire le budget 2025 autour d'orientations qui visent à préserver notre capacité financière afin de pouvoir continuer à agir à l'avenir, et ce dans un contexte toujours inflationniste et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes, preuve des engagements forts en faveur :
- de la défense des solidarités humaines, devant la montée des risques pesant sur notre modèle social,
- de la poursuite du soutien du développement du territoire audois en poursuivant la démarche de stabilisation de l'emprunt afin de préserver nos capacités d'engagements à moyen terme,
- de la transition écologique,

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations afin de prendre acte de la présentation du rapport sur les orientations générales du budget pour 2025 ci-joint

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragne

Annexe 1: Encours d'autorisation de programme en €

EQUIPEMENTS DIRECTS	Encours d'AP au 31/12/2024	CP 2025	CP ultérieurs
D Education	22 530 844,39	7 295 842,54	15 235 001,85
E Culture et patrimoine	1 735 652,90	419 000,00	1 316 652,90
F Sport Jeunesse	269 000,00	98 000,00	171 000,00
G Environnement et prévention des risques	1 800 083,13	465 200,00	1 334 883,13
H Aménagement attractivité Territoire	1 017 721,07	500 000,00	517 721,07
I Réseau routier et mobilité	38 005 931,78	21 810 000,00	16 195 931,78
K Administration générale	22 141 395,88	5 568 275,00	16 573 120,88
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,00
Total équipements directs	87 500 629,15	36 156 317,54	51 344 311,61

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	Encours d'AP au 31/12/2024	BP 2025	CP ultérieurs
B Action sociale et insertion	4 046 194,76	886 221,80	3 159 972,96
C Autonomie	2 903 784,60	571 604,60	2 332 180,00
E Culture et patrimoine	1 563 679,77	507 887,48	1 055 792,29
F Sport Jeunesse	340 802,92	164 101,57	176 701,35
G Env.et prév. des risques	30 665 719,89	4 728 080,59	25 937 639,30
H Aménag. attractivitédu terr.	62 354 944,26	13 951 474,99	48 403 469,27
I Réseau routier et mobilité	773 697,31	162 435,50	611 261,81
L Pilotage et coordination	336 508,11	150 000,00	186 508,11
Total subventions d'équipement	102 985 331,62	21 121 806,53	81 863 525,09
Total général hors AP 2025	190 485 960,77	57 278 124,07	133 207 836,70

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 21/03/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 20 mars 2025

2025-03-20-CD-006

Objet de l'affaire : Rapport sur les orientations générales du budget pour 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, disposant en son article L3312-1 que l'Assemblée départementale doit débattre des orientations générales à mettre en œuvre à travers le budget 2025 ;

Vu l'avis du CESE du 13 mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social du 17 mars 2025 ;

Vu le rapport de la présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur les orientations générales du budget pour 2025 ci-joint.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Direction des finances

Service préparation budgétaire et prospective financière

Session du 20 mars 2025

Rapport sur les orientations générales du budget pour 2025**LE CADRE DE RÉFÉRENCE**

Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, disposant en son article L3312-1 que l'Assemblée départementale doit débattre des orientations générales à mettre en œuvre à travers le budget 2024 ;

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social ;

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental ;

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le débat d'orientations budgétaires qui s'organise dans le cadre de cette session est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il permet d'aborder l'impact du contexte économique, financier et budgétaire sur les finances du Département et les choix politiques qui seront les nôtres à compter de 2025.

Ce débat d'orientation budgétaire 2025 se déroule dans un contexte économique incertain et rendu difficile d'une part, par une crise de l'immobilier ayant affectée les recettes des collectivités et d'autre part, par celle du budget national.

Afin de redresser les finances publiques nationales, l'effort demandé aux collectivités dans la loi de finances approuvée le 14 février 2025 a été fixé à 2 milliards d'euros d'économies. Largement supérieur au poids des collectivités territoriales dans le budget de la Nation, cet effort comporte plusieurs mécanismes dont certaines grèvent l'action du Département de l'Aude.

Si le Département échappe au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) du fait d'un indice de fragilité sociale élevée, les finances du Département ne sont pas épargnées par les autres mesures de la loi de finances et par une croissance atone.

Différents paramètres vont contraindre fortement les recettes du Département en 2025, comme le gel de la part affectée de la taxe sur la valeur ajoutée, la diminution de la Dotation globale de fonctionnement et la suspension des dispositifs de péréquation au profit des Départements laissés à ce stade en suspens.

Malgré ce contexte de restrictions sur les recettes, le gouvernement a décidé unilatéralement de l'augmentation conséquente des cotisations employeurs à la CNRACL qui s'ajoute à la hausse mécanique et très faiblement pilotable des dépenses de solidarité dans un contexte de crise économique.

Afin de préserver ses équilibres budgétaires, le Département de l'Aude prévoit, par une gestion rigoureuse, de réaliser 34 millions d'euros d'économies en 2025 pour limiter l'impact de ces mesures et ainsi stabiliser les dépenses de fonctionnement et la dette au niveau de 2024.

L'objectif est de permettre au Département de l'Aude de poursuivre son action et de continuer à être le garant des solidarités humaines, un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants

et une collectivité engagée dans la transition écologique en préservant les grands équilibres financiers

Pour la construction du budget primitif 2025 à venir, le choix est fait d'une étude fine et détaillée de chaque ligne budgétaire pour rechercher toutes les marges de manœuvre possibles en évitant autant que faire se peut des abandons purs et simples de politiques publiques ou des choix organisationnels abrupts.

1. Le Département sera toujours le garant des solidarités humaines

Le Département de l'Aude, chef de file en matière de solidarités humaines et territoriales, est l'acteur de référence de notre territoire. Avec ses partenaires, il fait preuve d'une remarquable adaptation pour développer des politiques sociales et territoriales innovantes au bénéfice des Audois.

Les interventions du Département dans le domaine des solidarités humaines concernent tant la protection maternelle et infantile (PMI), la protection de l'enfance, l'action sociale, le logement et l'insertion, que l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elles font ainsi du Département la collectivité de soutien aux Audois, notamment pour les plus vulnérables d'entre eux.

L'ensemble des objectifs formulés pour 2025 au titre des solidarités humaines est au cœur du projet départemental « prendre soin des Audoises et des Audois ».

En 2025 et en matière d'**insertion professionnelle**, le paiement de l'allocation RSA devrait représenter une charge encore importante pour la collectivité départementale (plus de 103 M€). Dans le contexte économique audois en tension, marqué par un ralentissement de l'activité, une hausse du chômage en fin d'année 2024 et par le déploiement effectif de France Travail à compter du 1^{er} janvier 2025, l'action de la collectivité dans ce secteur visera à favoriser l'accès à l'emploi des publics accompagnés en s'appuyant sur la convergence des moyens des acteurs de l'insertion et de l'emploi autour d'objectifs et actions partagés.

Cela passera notamment par des dispositifs d'accompagnement à l'insertion rénovés ainsi que par le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques (en particulier dans les filières d'emploi à fort potentiel de recrutement : aide à domicile, agriculture, tourisme restauration, bâtiment...).

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le Département poursuivra aux côtés de l'Etat, et dans le prolongement des initiatives passées (notamment l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi - SPIE) son engagement résolu en tant que partenaire incontournable de la nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, que ce soit au niveau régional, départemental ou local.

Dans le domaine de l'**action sociale**, l'intervention de la collectivité se réalisera sur deux niveaux complémentaires. En premier lieu, les aides financières aux personnes en difficulté (fonds d'action sociale territoriale), ainsi que celles pour le financement des frais engendrés par un projet de reprise d'emploi, de création d'activité ou de formation, à destination des personnes bénéficiaires du RSA (principalement APRE). A ce titre, la révision du règlement des aides financières aux personnes qui sera présentée d'ici juin 2025 visera à en renforcer l'efficacité.

En second lieu, la collectivité continuera à soutenir les associations œuvrant auprès des personnes en difficultés dans des domaines divers, dont ceux du logement et de l'habitat, ainsi que les associations caritatives et épiceries solidaires.

Disposer de bonnes conditions de **logement** constitue une condition **essentielle pour l'insertion** des publics fragiles. C'est pourquoi, le Département a défini une **politique de soutien aux conditions d'habitat et de cadre de vie des publics les plus démunis**, inscrite pour la première fois dans le schéma des solidarités 2021-2025. On citera notamment le soutien à la création de nouveaux logements sociaux, la mise en œuvre d'un programme de rénovation thermique des logements des propriétaires occupants à ressources modestes et très modestes, ou encore le portage de dispositifs d'accompagnement social des publics.

Le travail de révision du Plan départemental de l'habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), finalisé durant l'année dernière, a permis au Département d'ajuster sa stratégie en matière pour la période 2024-2029 tout en tenant compte des spécificités audoises.

Concernant la politique d'**insertion en direction des jeunes**, les interventions viseront principalement à créer un environnement favorable à l'accès à l'autonomie des jeunes autour de la prise en compte des frais générés par une démarche d'insertion et l'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne l'**autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**, cette année encore, une hausse importante des besoins est à prévoir, en partie seulement compensée par l'Etat. La politique départementale en matière d'autonomie demeure ainsi le premier budget des Solidarités Humaines.

Le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupe une place prédominante dans la politique en faveur des personnes âgées (près de 61 M€) tout comme la Prestation de Compensation du Handicap (PCH - 35 M€) l'est, pour les personnes en situation de handicap.

Dans un département où le taux de vieillissement de la population modeste demeure plus élevé que celui des moyennes nationales et régionales, notre politique volontariste se traduit par un effort conséquent. L'augmentation de l'espérance de vie pour tous se traduit aussi par une nouvelle catégorie de public, à la croisée de ces deux dispositifs que sont les personnes handicapées vieillissantes.

Ainsi, des actions de prévention sont menées dans le cadre de la conférence territoriale de l'Autonomie mises en œuvre par les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif, au travers d'un plan pluriannuel.

Le Département poursuit son soutien en direction des proches aidants, en développant notamment le « droit au répit » sur tout le territoire afin de prévenir leur épuisement.

Par ailleurs, la collectivité réaffirme **son engagement pour le maintien à domicile des personnes dépendantes**, tant pour les personnes en situation de handicap que pour les personnes âgées, en accompagnant notamment les services autonomie à domicile dans un contexte actuel de réforme et de rapprochement avec les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Elle souhaite assurer une offre de parcours résidentiel pour les personnes vulnérables à travers de l'habitat intermédiaire ou des hébergements médico-sociaux, garantissant des conditions de vie décente au plus près des besoins identifiés (cf. Réponse Accompagnée pour Tous - RAT).

Dans le souci d'ajuster en permanence sa politique aux besoins des usagers mais aussi d'optimisation des dépenses d'ALS, Département **poursuivra sa politique de contrôle d'effectivité quantitative et qualitative** des plans d'aide proposés aux bénéficiaires de nos prestations APA et PCH. Le programme d'investissement pluriannuel sera lui aussi revu et ajusté, tout comme notre recentrage sur les missions réglementaires et obligatoires.

En matière de **prévention et de protection de l'enfance**, le Département porte l'ambition d'une politique renouvelée en faveur des enfants et de leurs familles, avec des orientations stratégiques affirmées.

Les actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du schéma des solidarités dont la prévention constitue la pierre angulaire et se sont adossées depuis 2021 à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Un important **travail de consolidation de la gouvernance et du pilotage** a été mené et sera poursuivi, avec le maintien de la dynamique de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, l'informatisation en cours de finalisation de l'ASE et de la PMI et le déploiement, en rythme de croisière, de la plateforme d'appui aux placements.

En matière d'**aide sociale à l'enfance (ASE)**, la poursuite du redéploiement du dispositif d'accueil d'urgence avec la mise en œuvre du **nouveau projet de service pour la SAE** autour d'un cadre organisationnel et architectural rénové, traduit l'exigence d'une grande qualité de l'accueil, prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et l'adaptation à ses besoins, ainsi que la garantie de sa sécurité.

Par ailleurs, l'objectif de maîtrise des budgets se conjugue avec la volonté pour la collectivité de préserver durablement les politiques de protection de l'enfance tout en veillant au bon fonctionnement des établissements et services.

Le Département continuera à porter une politique sociale volontariste avec la mise en œuvre de projets nouveaux répondant aux besoins identifiés sur le territoire, à travers également l'accompagnement des structures vers leur restructuration, notamment bâtiminaire, dans un objectif partagé d'optimisation des dépenses.

Le positionnement de la **protection maternelle et infantile (PMI)** s'inscrit dans un contexte en mutation, marqué par l'augmentation des inégalités, de la précarité et une mutation des modèles familiaux. Par son action déterminée, le Département rappelle le rôle clé joué par la PMI dans la prévention des difficultés rencontrées par les familles et comme outil de protection de l'enfance.

Enfin, le Département poursuit en 2025 la mise en œuvre de la feuille de route d'amélioration de **l'accès aux soins** et vient en soutien des territoires pour lutter contre la désertification médicale. Il est un véritable acteur des dynamiques locales de santé au travers de dispositifs visant à inciter les jeunes médecins et infirmiers en pratique avancée à s'installer sur le territoire, en participant aux projets de maisons ou centres pluriprofessionnels de santé, ou en accompagnant les dispositifs innovants sur les territoires

Pour mener à bien ses ambitions, le Département mobilisera tous les outils stratégiques ou financiers à disposition. A titre d'illustration, la nouvelle programmation nationale du **Fonds social européen (FSE)** permettra d'enrichir la programmation des actions du programme départemental d'insertion par le financement d'actions innovantes d'accompagnement vers l'emploi et de mise en situation de travail propices à l'insertion professionnelle durable.

Enfin, la collectivité continuera à inscrire son action dans le cadre du **Pacte des Solidarités 2024-2027** qui a pris la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

2. Le Département continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants

La loi NOTRe a conforté la compétence du Département en matière de solidarités et de cohésion territoriale. Dans un département essentiellement rural et aux ressources financières contraintes, cet enjeu de solidarité et de partenariat entre collectivités est primordial.

Le **Schéma départemental de la solidarité territoriale** de l'Aude, adopté en juin 2024 fixe l'ambition du Département en matière d'équité et d'équilibre territorial dans l'ensemble de ses champs de compétences, dans les politiques qu'il mène, dans les soutiens qu'il apporte et dans la présence territoriale de ses équipes. Dans un contexte budgétaire contraint, il permet d'intégrer les enjeux identifiés dans les choix qui devront être réalisés.

Loin d'être le seul domaine dans lequel le Département agit en matière de solidarité territoriale, le **soutien à l'investissement local** sur l'ensemble du territoire audois reste cependant une politique forte du Département de l'Aude. Il contribuera en 2025 aux projets de rénovation et de création d'équipements publics, d'aménagements structurants et de réseaux d'eau et d'assainissement portés par les communes et intercommunalités du territoire.

La priorité dans ce domaine, au-delà du soutien à l'investissement public local et du développement des services aux habitants, est d'accentuer l'impact du soutien du Département en matière de transition écologique. Des évolutions de règlement permettront cette année d'accompagner la rénovation énergétique des logements communaux en zones rurales réservés aux publics éligibles au logement social. Les enjeux de sécurité et de mise aux normes seront priorités. En 2025, dans un contexte de sécheresse prononcée et durable, la sécurisation de l'accès à l'eau potable restera bien évidemment la première des priorités.

Toujours en matière d'investissements, le Département poursuit ses contributions aux grands projets d'équipement de son territoire, conformément à ses engagements partenariaux et contractuels : Port La Nouvelle, aéroport de Carcassonne et nouvelle ligne TGV Montpellier-Perpignan (LNMP). Il participe aussi à la réalisation de la phase 2 du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire audois, après avoir été un acteur majeur de la phase 1, afin de permettre à tous les Audois de disposer d'une connexion de grande qualité, quel que soit son lieu d'habitation.

Le Département reverra enfin en 2025 sa politique de soutien aux services publics en milieu rural.

Au-delà des infrastructures en matière de THD, le **schéma des usages numériques** a été adopté en 2024 et connaîtra une première année de mise en œuvre en 2025. Ce schéma doit permettre de développer des usages au bénéfice des habitants et des territoires de l'Aude et de coordonner les actions en matière de lutte contre la fracture numérique. En copilotage avec les services de l'Etat, et bénéficiant dans ce cadre de subventions dédiées, il intègre la stratégie départementale de l'inclusion numérique.

Le Département poursuivra son **plan d'investissement dans les collèges audois** avec des projets importants de rénovation thermique (notamment le collège Victor Hugo à Narbonne), de renouvellement de systèmes de chauffage, d'accessibilité ou de restructuration de la restauration scolaire, de végétalisation des cours et des abords, ainsi que de renforcement et de renouvellement d'équipements informatiques.

2025 sera notamment marquée par l'achèvement de la reconstruction du collège Alain à Carcassonne, qui aura constitué la plus grosse opération de cette première moitié de mandat avec un montant global de travaux de 25 millions d'euros.

Enfin, les modalités de mise en œuvre de la tarification unique et sociale dans les restaurants scolaires des collèges publics, engagement politique de cette mandature, seront définies et

arrêtées cette année pour une mise en œuvre à la rentrée 2025/2026. Ce projet ambitieux en matière d'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité accordera notamment une gratuité totale pour les enfants des familles les plus précaires.

L'accompagnement de projets culturels et sportifs menés sur le territoire audois sera poursuivi. Il permettra au quotidien de promouvoir pour toutes les Audoises et les Audois un égal accès à l'éducation, à la culture et aux sports au plus près de leurs besoins et leurs aspirations.

De nombreux projets seront mis en œuvre aux Archives départementales avec notamment la version itinérante de l'exposition patrimoniale « D'ici et d'aventures, Henry de Monfreid », qui a connu un succès important en 2024. La Direction des Archives établira en 2025 son Projet Scientifique et Culturel.

Enfin, l'année 2025 sera une année importante pour la 3^e édition du budget participatif, désormais dénommé **Budget citoyen** avec l'accompagnement des porteurs d'idée au 1^{er} trimestre, le vote en avril et l'annonce des résultats en mai. Dans un contexte budgétaire fortement contraint, le Département a fait le choix de maintenir cette opération qui permet aux Audois de proposer des projets et de choisir ceux qu'ils veulent voir se réaliser. Il a cependant décidé d'en réduire le montant total à 1 million d'euros, contre 1,5 M€ sur les éditions précédentes.

3. Le Département sera au cœur de la transition écologique

Trois années de sécheresse consécutives ont définitivement mis en lumière l'urgence à agir, du plus petit échelon local jusqu'au niveau planétaire. L'assemblée départementale a adopté, dès son élection, une motion sur l'urgence climatique, et en juillet 2024 une **stratégie bas carbone ambitieuse** mais réaliste qui nous dote d'une trajectoire pour les années à venir.

Ce rapport d'orientations budgétaires traduit, pour 2025 et pour toute la durée du mandat, notre ambition de rendre l'Aude attractive et résiliente.

Le sujet des mobilités est plus que jamais au cœur de nos préoccupations, avec la **poursuite de l'entretien de notre réseau de routes départementales et de ses ouvrages d'art** dans une logique de routes durables intégrées à un territoire résilient, et en visant la réduction de l'accidentologie, particulièrement marquée en 2024.

Des projets structurants ou à forts enjeux sécuritaires seront mis en œuvre comme la poursuite de l'élargissement de la RD 102 entre Fanjeaux et Gaja la Selve, l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte, la mise en conformité du pont de Ripaud ou le renouvellement des revêtements de la RD6009 entre Sigean et les Pyrénées Orientales.

Afin de participer à l'effort financier de la collectivité, il est à noter que le budget investissement alloué au domaine routier est en baisse en 2025.

Le schéma des mobilités et le schéma vélo adoptés en juillet 2024 seront mis en œuvre avec notamment la création d'une piste cyclable avec le Grand Narbonne à Montredon, l'aménagement et la mise en cyclabilité de la traversée de Carcassonne et le soutien à de nombreux projets déposés par des collectivités dans une logique de déplacements décarbonés. La question des mobilités solidaires sera poursuivie avec le soutien au secteur associatif et le développement de la fonctionnalité covoiturage solidaire de « Mobil'Aude ».

La politique de l'eau se traduira notamment par la poursuite de notre assistance technique aux communes dans le domaine de l'assainissement et en synergie avec RéSEau11 pour l'eau potable depuis le transfert de notre usine de potabilisation de Laprade depuis le 1^{er} janvier ; nous poursuivrons également avec eux, l'accompagnement des communes vis-à-vis de leur résilience face à la sécheresse (citernage et suivi du schéma de sécurisation AEP). Dans ce contexte d'adaptation au changement climatique, il est également prévu d'actualiser et mettre à jour nos schémas structurants dans le domaine de l'eau en 2025 en matière d'eau brute pour le projet Aqua Domitia 2 et pour le stockage de l'eau à destination de la lutte contre les incendies.

Concernant le **risque inondation**, le Département maintiendra son engagement auprès du SMMAR pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations 3 (PAPI 3).

Enfin, cette année sera également consacrée au suivi de nos quotas historiques d'eau au sein des institutions interdépartementales : pour Montbel en lien avec la création de la prise d'eau sur le Touyre et pour l'Institution des Eaux de la Montagne Noire, en lien avec le nouveau seuil de la convention de mutualisation financière.

Le Département s'est doté fin 2023 **d'une stratégie agricole et pêche**, à l'horizon 2030. Elle a été coconstruite avec l'ensemble des acteurs concernés et permet au territoire de se doter d'une vision stratégique de l'agriculture audoise de demain en réponse aux évolutions de l'environnement. Un règlement d'intervention viendra décliner en cours d'année cette stratégie. La politique des circuits courts, du soutien à une agriculture à haute valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement et notre marque de qualité territoriale Pays cathare demeurent des axes forts de nos orientations dans ce domaine. Nous déposerons un Plan Alimentaire de la seconde génération à la labellisation afin de poursuivre nos actions en la matière, et nous accompagnerons les professionnels et les territoires dans l'émergence d'une plateforme logistique.

En matière d'aménagement foncier, l'accent sera mis sur la résorption et de la réhabilitation des friches, dans une logique de prévention des incendies. Ce sera l'année de la mise en œuvre du projet transfrontalier SUDOE avec le PNR des Corbières Fenouillèdes, de la poursuite de l'appui aux communes pour l'équipement en points d'eau mixtes **DFCI/ DECI** et du programme de réouverture de coupures vertes stratégiques dans les massifs forestiers du département

Dans le cadre de son soutien à l'agriculture et de son rôle de garant de la sécurité sanitaire, un plan stratégique de développement du laboratoire sera proposé en juin 2025 à l'assemblée départementale afin de répondre au mieux aux attentes des Audois en adaptant nos pratiques et en évaluant de nouveaux domaines d'interventions.

Après l'adoption du nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, acté par un arrêté préfectoral du 02/01/2025, nous donnerons **les moyens au SDIS** de le mettre en œuvre avec un plan de soutien pluriannuel 2025-2029 qui se traduira par un effort exceptionnel de 3 M € en fonctionnement et un plan de recrutement de 33 sapeurs-pompiers professionnels et 7 agents administratifs, techniques et de spécialité, qui lui permettra de maintenir ses délais d'intervention et d'améliorer sa couverture de l'ensemble des risques.

En matière de politique en faveur des **énergies renouvelables** et de réduction des consommations, il s'agira de poursuivre l'animation de notre schéma en l'actualisant, de maintenir notre soutien à la filière chaleur renouvelable après la signature d'une nouvelle convention d'animation avec le SYADEN, de déployer sur l'ensemble du territoire de notre cadastre solaire et d'accompagner l'animation par le CAUE du nouveau Pacte territorial France Rénov'.

La question de **l'empreinte carbone de la collectivité** sera au cœur de nos préoccupations avec l'animation de la stratégie bas carbone et de son plan d'actions associé, avec la mise en place d'un premier budget climat par l'élaboration d'un SPASER (Schéma des achats socialement et écologiquement responsables).

Les politiques de **préservation de la biodiversité**, de gestion des espaces naturels sensibles et de pratique des activités de pleine nature seront activement conduites suite à l'adoption de la nouvelle stratégie départementale biodiversité dans une démarche participative et ouverte notamment aux acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Un règlement d'intervention sera proposé en appui de la stratégie dans le courant de l'année à l'assemblée délibérante.

La stratégie arbres et paysages validée en 2023 est un axe fort en matière de transition écologique et sera déclinée sur différents axes : poursuite de l'élaboration du plan de gestion du patrimoine arboré routier, embellissement des routes départementales et en particulier de la rocade de Carcassonne, engagement de la réflexion sur une politique de compensation,

Enfin, à la confluence entre le **développement touristique et la préservation du patrimoine architectural comme naturel**, l'enjeu majeur réside dans le portage de notre candidature patrimoine mondial UNESCO, à travers l'appui à l'association créé à cet effet, afin de franchir la

dernière marche qui nous sépare de cette reconnaissance internationale. Il s'agira notamment de finaliser les protections des sites, de poursuivre les plans d'actions locaux et de faire en sorte que les sites réponde aux exigences de cette reconnaissance et de déployer la nouvelle appellation grand public de notre bien : « **les forteresses royales du Languedoc** ». Dans une logique plus strictement touristique, le soutien en investissement et en fonctionnement aux monuments des sites du Pays Cathare, le développement d'une programmation culturelle Re-connexions ainsi que les projets de l'opération grand site (OGS) de la Cité de Carcassonne seront également poursuivis, ainsi que l'appui à l'Agence de développement touristique (ADT) afin de faire rayonner notre nouvelle marque de destination touristique : « **l'Aude, l'âme sud** ».

4. Le Département poursuit son engagement en faveur d'une politique des ressources soucieuse du développement des compétences des agents tout en s'attachant à trouver de nouvelles marges de manœuvre pour poursuivre le déploiement des projets.

Les projets déployés en matière de ressources humaines, patrimoine et moyens généraux, systèmes d'information ou finances constituent des rouages essentiels au déploiement des actions du Département puisqu'elles rendent possibles la mise en œuvre de ses politiques. La rémunération du personnel, la formation, la prévention des risques et plus généralement l'amélioration des conditions de travail constituent ses missions dans le domaine des ressources humaines. Par ailleurs, les systèmes d'information du Département doivent répondre aux besoins des différentes directions, mais aussi **s'adapter aux évolutions techniques et faire face aux nombreuses exigences de la cybersécurité**, afin d'offrir aux usagers et aux agents du Département les outils adaptés et budgétairement soutenables.

Après plusieurs années marquées par différentes mesures de revalorisations salariales et catégorielles, en 2025, face à la dégradation de la situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), une revalorisation de 3 points du taux de cotisation est prévue avec un impact très important. Le projet de décret prévoit une poursuite de ces augmentations des cotisations CNRACL jusqu'en 2028.

En 2025, les démarches d'efficacité de la fonction RH seront poursuivies suite à la mise en œuvre en début d'année des **nouvelles lignes directrices de gestion** relatives aux règles de recrutement, de mobilité interne et de reclassement.

Les efforts d'optimisation des fonctions support dans l'ensemble des directions seront poursuivis notamment s'agissant de la masse salariale avec la démarche de responsabilisation des directions engagée depuis plusieurs années afin d'optimiser les effectifs et dégager des capacités d'action pour la collectivité en fonctionnement. Cette démarche de pilotage dorénavant bien ancrée s'appuie sur une analyse détaillée des mouvements (départs en retraite, mobilités et transformations des organisations) et permet ainsi un pilotage plus ajusté de la masse salariale. Ce dispositif est renforcé en 2025 par la création d'un Comité Emploi au sein de la direction générale chargé de veiller à l'équité des décisions prises dans les différentes directions et poursuivre les efforts d'optimisation de l'organisation.

Des évolutions organisationnelles, si nécessaires, seront également menées afin de renforcer le service public départemental. Elles seront conduites dans le cadre d'un dialogue social continu, essentiel pour accompagner les transformations. Des travaux sont également poursuivis sur la politique d'action sociale en faveur du personnel (prévoyance, accompagnement social en faveur des agents).

La formation et l'accompagnement des parcours professionnels constituent un enjeu stratégique de la politique du Département en matière de ressources humaines. Dans ce contexte d'évolution, le changement de pratiques, l'accompagnement des parcours professionnels et le développement des compétences sont essentiels pour permettre la montée en compétence des agents. Le **nouveau plan de formation 2025-2027** permettra d'accompagner le développement des compétences des agents et de leurs managers.

Par ailleurs, des supports de communication interne, nouveaux ou renouvelés, sont déployés (séminaires, lettres d'information, journées d'accueil des nouveaux arrivants, rencontres RH etc.). Le Département est également présent dans les salons de l'emploi, afin de présenter les missions de la collectivité et de valoriser le travail accompli par les agents du service public départemental.

Le Département poursuit son engagement depuis de nombreuses années en faveur de **l'égalité des femmes et des hommes**, tant en interne vis-à-vis de l'ensemble de ses agents qu'en externe auprès des bénéficiaires des politiques publiques qu'il mène ou cofinance.

Enfin, le Département conduit une politique immobilière durable dans la gestion de son parc de bâtiments. Cette **stratégie patrimoniale et logistique a pour objectifs d'optimiser l'emploi du bâti, d'améliorer les conditions d'accueil des usagers**, d'offrir un cadre de travail fonctionnel à ses agents et de réduire son empreinte environnementale. Les opportunités d'achats et de ventes des bâtiments participent de cette stratégie patrimoniale du Département.

SOMMAIRE

1. <u>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER</u>	11
1.1 <u>UNE LOI DE FINANCES RETARDEE</u>	11
1.2 <u>UN CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE MOUVANT</u>	11
1.3 <u>UN OBJECTIF DE DEFICIT PUBLIC REVISE A LA BAISSSE POUR 2025</u>	12
1.4 <u>LES MESURES POUR LES DEPARTEMENTS DANS LA LOI DE FINANCES</u>	13
1.5 <u>LES MESURES POUR LES DEPARTEMENTS DANS LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2025</u>	16
1.6 <u>DES TENSIONS SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI A SURVEILLER</u>	16
2. <u>LES COMPTES PROVISOIRES DU DEPARTEMENT 2024</u>	20
2.1 <u>UNE SITUATION FINANCIERE QUI SE DEGRADE MALGRE UN MOINDRE DYNAMISME DE LA DEPENSE EN 2024</u>	20
3. <u>LES PERSPECTIVES POUR 2025 ET LES ANNEES SUIVANTES</u>	27
3.1 <u>LES PERSPECTIVES POUR 2025 (PROJET DE BUDGET 2025)</u>	28
3.2 <u>LA PROSPECTIVE JUSQU'EN 2028</u>	28
4. <u>NIVEAU ET STRUCTURE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE</u>	42
5. <u>UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN ADEQUATION AVEC LE PROJET DE MANDAT</u>	45
6. <u>LES BUDGETS ANNEXES</u>	49

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 UNE LOI DE FINANCES RETARDEE

La loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025 après une dernière décision du conseil constitutionnel, venue achever le parcours d'un texte suspendu en décembre par la censure du Gouvernement, et une procédure budgétaire débutée en juin 2024 retardée par la dissolution de l'Assemblée Nationale et la démission du Gouvernement.

Le budget 2025, sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire des 30 et 31 janvier 2025.

1.2 UN CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE MOUVANT

Les prévisions macroéconomiques de la loi de finance 2025 ont été actualisées pour tenir compte des informations nouvelles depuis le dépôt des projets de textes financiers en octobre dernier.

➤ Une prévision de croissance atone et un contexte d'incertitude accrue en 2025

La croissance pour 2024 est confirmée à + 1,1 %. Pour 2025 la croissance reste atone, la prévision du Gouvernement est revue à la baisse à + 0,9 % (- 0,2 pt), en raison de l'incertitude accrue, nationale et internationale, qui pèserait sur l'investissement, la consommation et les exportations.

Tableau 1 : prévisions de croissance du PIB de la France en 2024 et en 2025

	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	22 janvier 2025	1,1	0,9
FMI	17 janvier 2025	1,1	0,8
<i>Consensus Forecasts</i>	16 janvier 2025	1,1	0,7
Rexecode	16 janvier 2025	1,1	0,5
Insec	17 décembre 2024	1,1	
Banque de France	16 décembre 2024*	1,1	0,9
OCDE	4 décembre 2024	1,1	0,9
Commission européenne	30 octobre 2024	1,1	0,8
OFCE	16 octobre 2024	1,1	0,8
Gouvernement	10 octobre 2024	1,1	1,1

* Projection arrêtée par la Banque de France le 27 novembre 2024.

Source : saisine du Gouvernement, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

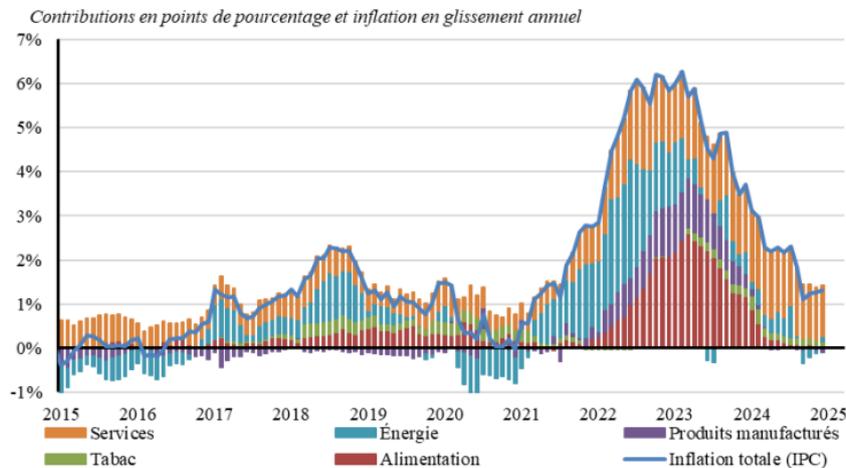
La prévision du Gouvernement est similaire à celles de l'OCDE et de la Banque de France (+0,9 %), toutes deux réalisées avant le vote de la motion de censure du 4 décembre 2024, mais supérieure à celles de la Commission européenne, de l'OFCE et du FMI (+0,8 %), au consensus des économistes (Consensus Forecasts) du mois de janvier (+0,7 %).

Le Haut Conseil des Finances Publiques estime également que la prévision de croissance du PIB pour 2025 (+ 0,9 %), supérieure à celle du consensus des économistes (+0,7 %), est atteignable mais un peu optimiste au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents.

➤ Une désinflation qui devrait se poursuivre en 2025

L'inflation pour 2024 s'établit à 2 % contre une prévision de 2,1 % dans le scénario précédent du Gouvernement. La hausse sur un an des prix alimentaires s'est affaiblie jusqu'à devenir nulle en décembre 2024 contre + 0,5 % en septembre. Les prix des biens manufacturés sont désormais en baisse en glissement annuel. Du fait des hausses passées de salaires, les prix des services continuent quant à eux de progresser à un rythme plus soutenu mais en baisse tout au long de l'année dernière (2,2 % sur un an en décembre contre 3,1 % un an plus tôt).

Graphique 2 : inflation (IPC) et contributions



Pour 2025, le Gouvernement a révisé la prévision d'inflation totale, à 1,4 % en moyenne annuelle. Cette baisse traduit à la fois les conséquences sur les prix de l'électricité de l'abandon de la part de la hausse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et la prise en compte d'une désinflation plus rapide que prévue en fin d'année 2024.

Pour le Haut Conseil des Finances Publiques, la prévision d'inflation 2025 à + 1,4 % est actuellement proche du consensus des économistes mais paraît toutefois encore un peu élevée au vu des tendances baissières enregistrées récemment. Le Haut conseil juge toutefois que la cible est atteignable en cas de nouvelle hausse des prix du pétrole, mais également qu'elle semble sous-estimer l'atonie de la demande et la tendance baissière de l'inflation sous-jacente.

1.3 UN OBJECTIF DE DEFICIT PUBLIC REVISE A LA BAISSÉ POUR 2025

Le Gouvernement ambitionne de réduire le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1 % en 2024 contre 4,4 % initialement prévu au budget 2024. L'objectif d'un déficit inférieur à 3 % en 2029 est toutefois maintenu afin de stabiliser la dette en pourcentage du PIB.

Pour atteindre ces objectifs en 2025, l'Etat prévoit **un effort budgétaire d'environ 2,2 milliards d'euros pour les plus grandes collectivités locales**, contre 5 milliards d'euros envisagés à l'automne, et plusieurs contributions sur les grandes entreprises et les ménages.

1.4 LES MESURES POUR LES DEPARTEMENTS DANS LA

Les Départements sont mis à contribution au travers de différentes mesures dont les impacts sont détaillés ci-dessous :

- Une contribution de 220 M€ des Départements au titre du dispositif de lissage de recettes fiscales

L'article 64 bis de la loi de finances prévoit une contribution des départements de 220 M€ en 2025 au titre du dispositif de lissage conjoncturel DILICO soit 22% de la contribution totale. La contribution d'un département est déterminée en fonction de sa population et de l'écart relatif entre son indice de fragilité sociale (IFS) et la médiane sans pouvoir représenter plus de 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement. L'indice de fragilité sociale est calculé en tenant compte de la proportion d'allocataires RSA, APA et PCH dans la population du département, du revenu par habitant, majoré le cas échéant en fonction du taux de pauvreté et du taux d'épargne brute.

Le Département de l'Aude n'est pas concerné par ce prélèvement du fait de son indice de fragilité sociale élevé.

- Des produits de taxe sur la valeur ajoutée gelés en 2025 comme en 2024

L'article 31 de la loi de finances prévoit une année blanche en 2025 pour les reversements de taxe sur la valeur ajoutée qui touche indistinctement l'ensemble des Départements et les prive de la dynamique d'une ressource prévue pour compenser le transfert du foncier bâti au bloc communal. Ce gel représente 688 millions d'euros pour les Départements sur 1,2 Md d'€ de perte de recette pour l'ensemble des collectivités. Pour 2025 le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024. Les régularisations de TVA ne seront connues qu'au cours du 1^{er} semestre 2025.

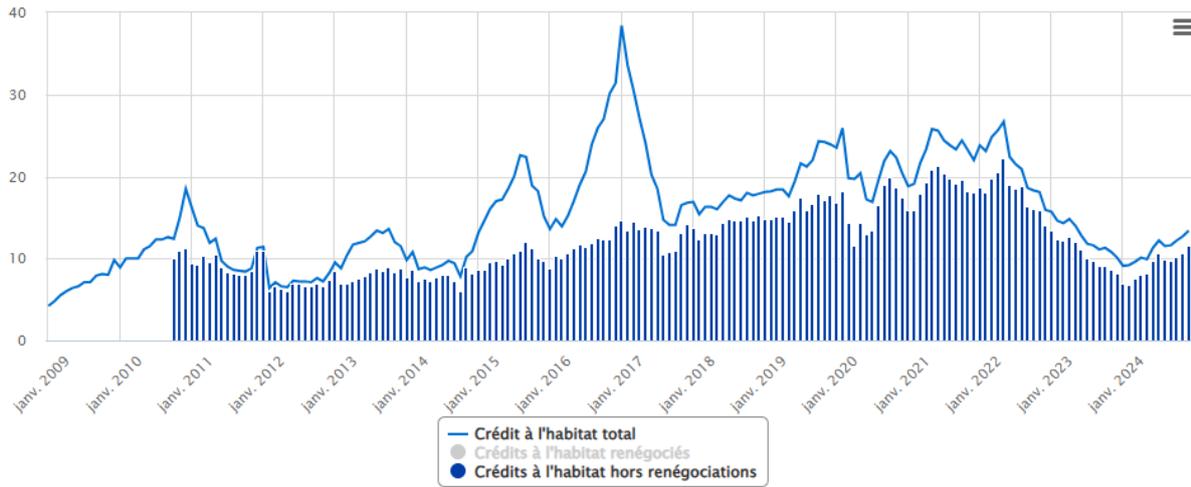
Pour le département de l'Aude la perte de dynamisme des recettes de TVA est estimée à 4,1 M€ par rapport au budget voté en avril 2024.

- Une hausse possible du taux de DMTO pour 2025 et une reprise des transactions fin 2024

La prévision de croissance spontanée des DMTO du Gouvernement (**reprise + 7,2 %**) est quasi inchangée par rapport au PLF initial. Pour le Haut Conseil après avoir considéré la prévision de croissance comme élevée, un deuxième avis juge que la prévision pourrait être atteinte au vu du redémarrage en cours des transactions dans l'immobilier ancien, qui a d'ores et déjà permis un redressement des DMTO en fin d'année 2024 mais cela suppose un rebond marqué du marché immobilier.

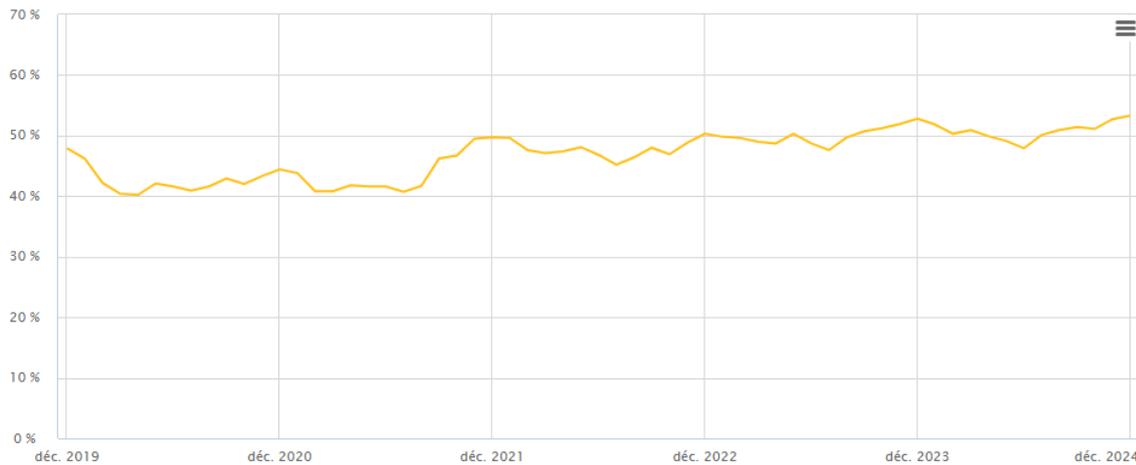
La loi de finances prévoit pour les Départements une hausse possible de 0,5 point du taux de DMTO sur l'année 2025. La mesure s'appliquera 2 mois après le vote de la hausse par l'assemblée départementale et ne concerne pas les primo-accédants.

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros)



Part des primo-accédants dans la production de crédits à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale

(en %)



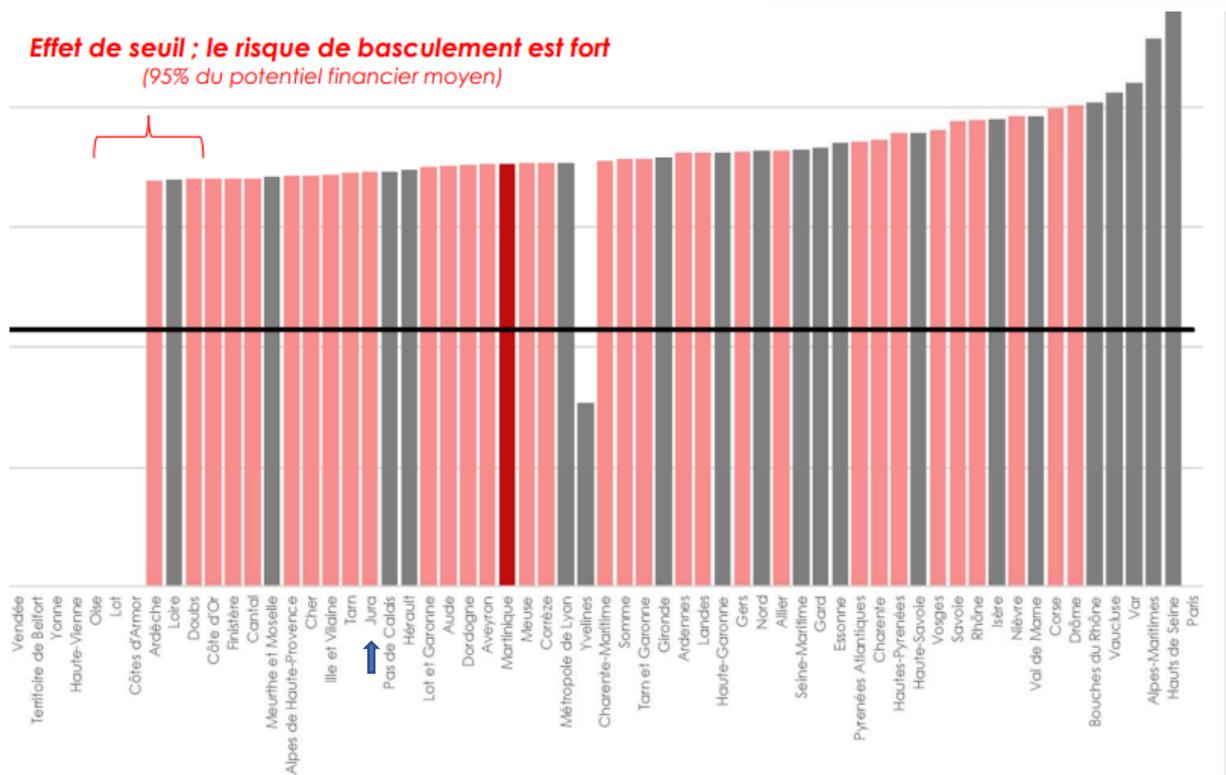
Pour le département de l'Aude l'application d'une hausse des taux de DMTO de 4,5 % à 5 % (à compter de juin) est estimée à + 1,7 M€ sur la base de 50 % de primo-accédants.

➤ Une dotation globale de fonctionnement impactée par le calcul du potentiel financier

En 2025 la dotation globale de fonctionnement des départements est stabilisée au niveau de 2024 sans hausse ni indexation. Elle est pourtant impactée individuellement par la réforme du calcul du potentiel financier.

Le Département de l'Aude fait partie des 8 nouveaux départements concernés par le prélèvement de la dotation forfaitaire.

Prélèvement sur la dotation forfaitaire 2025 (en euros)



Pour le Département de l'Aude la perte de DGF est estimée à - 300 K€.

➤ Un Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée maintenu

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) devait dans le projet de loi voir son taux révisé à la baisse et être supprimé en fonctionnement.

Le fonctionnement du FCTVA est finalement maintenu. Pas d'impact financier en 2025.

➤ Une péréquation au profit des Départements en difficultés laissée en suspens

La loi de finances a laissé en suspens les différents dispositifs de péréquation : abandon du prélèvement automatique supplémentaire du fonds de DMTO, suppression de la reconduction en 2025 des critères de la deuxième part du fonds de sauvegarde, absence d'inscription d'une quelconque alimentation de ce fonds en prélèvement sur recettes.

Des mesures qui vont conduire mécaniquement à une baisse naturelle de l'ordre de 19 % (soit - 310 M€) du fonds de péréquation DMTO 2025 à répartir en raison de la fin des mises en réserve utilisées en 2024 et de la baisse des DMTO en 2023 et 2024.

Une deuxième part du fonds de sauvegarde devient inexistante alors qu'il était prévu d'accompagner 16 Départements supplémentaires en difficultés dont le Département de l'Aude.

Pour le Département de l'Aude l'absence de visibilité sur ces péréquations à ce stade de l'année nous contraint à envisager une perte de 4 M€ et 0,6 M€ de fonds de sauvegarde.

Il conviendra de voir si ces questions sont repoussées le temps de refondre plus largement la péréquation et le ciblage des plus fragiles dans une future loi de finances 2026 ou rectificative 2025. Une vigilance sur ces dispositifs est importante.

1.5 LES MESURES POUR LES DEPARTEMENTS DANS LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2025

➤ Une expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance à compter de juillet 2025

Cette expérimentation aura lieu du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026 avec 23 Départements expérimentateurs prévus dans la loi avec des modifications en conséquence sur les paramètres de la réforme et sur les concours versés qui restent à confirmer.

Pour le Département de l'Aude la fusion des sections sera, pour ces raisons, prise en compte lors d'une prochaine décision modificative afin de confirmer et d'ajuster au plus juste les gains attendus.

➤ Un maintien des taux de compensation de la CNSA

La loi de finances prévoit une enveloppe de 200 M€ pour maintenir les taux de compensation APA/PCH actuels avec des ajustements spécifiques pour les Départements expérimentateurs de la fusion des sections soins et dépendances.

➤ Une augmentation de 1,2 Md d'€ des cotisations à la CNRACL

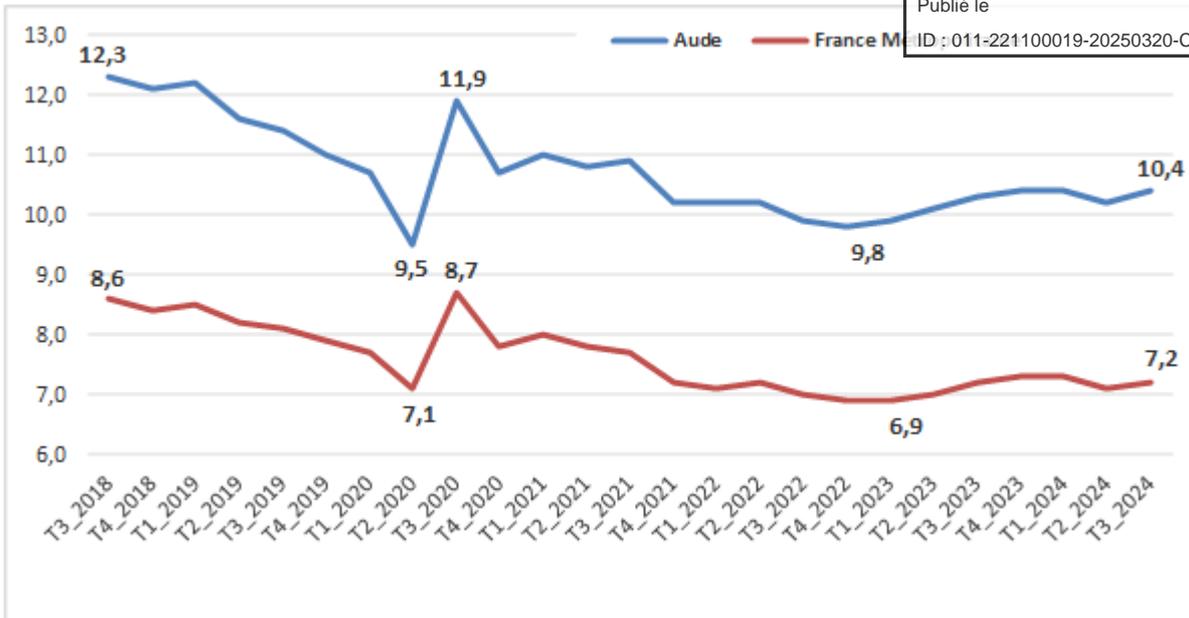
Un décret publié le 31 janvier acte une augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL de 3 points annuels pendant 4 ans (contre 4 points pendant 3 ans initialement prévus). Ce décret est venu confirmer les dispositions figurant dans l'annexe du PLFSS 2025 avant même son adoption définitive. Avec un impact d'environ 300 M€ par an pour les Départements pour un coût total de 1,2 Md€.

Pour le Département de l'Aude l'impact financier est de + 1,5 M€ de charges supplémentaires chaque année jusqu'en 2028.

1.6 DES TENSIONS SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI A SURVEILLER

➤ Une hausse du taux de chômage constatée fin 2024

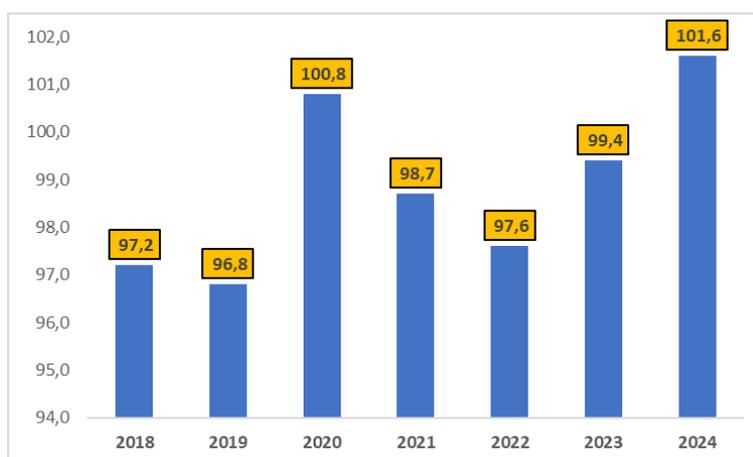
Dans un contexte de ralentissement de la conjoncture économique, la décline continue du taux de chômage (hors période COVID) s'est interrompue courant 2022 avec une courbe qui repart légèrement à la hausse fin 2023, puis fin 2024 de manière plus marquée.



➤ De tensions possibles sur le montant des allocations RSA 2025

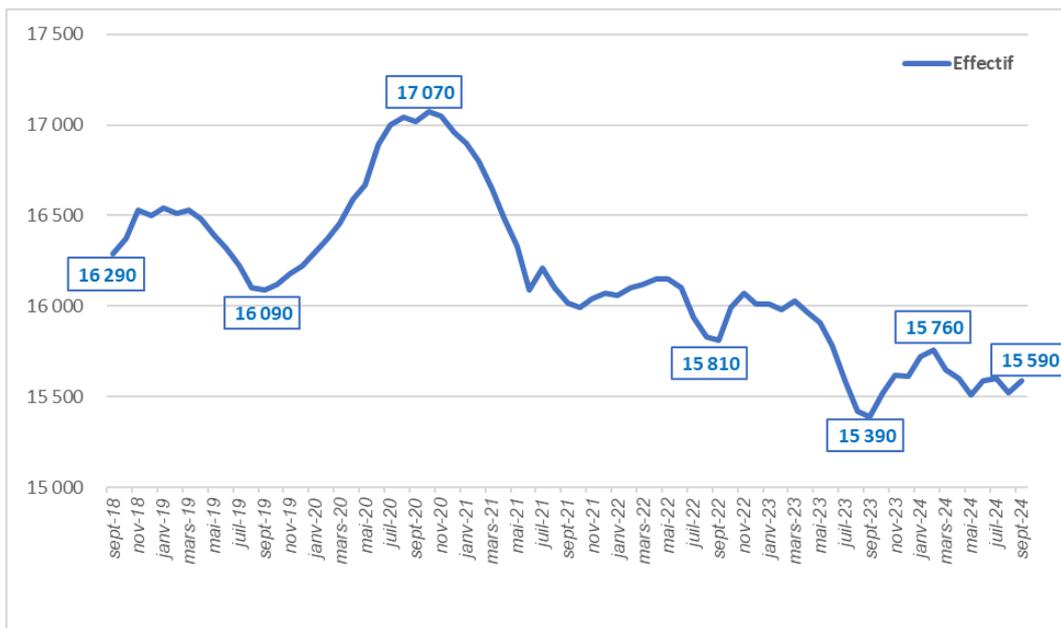
Le RSA premier poste de dépenses sociales du Département de l'Aude a vu le montant des allocations versées évoluer de 97,2 M€ en 2018 à 101,6 M€ en 2024 soit une évolution moyenne annuelle de + 0,75 %. Un pic de dépense a été atteint en 2020 pendant la crise sanitaire (100,8 M€) tandis que le montant des allocations versées a augmenté sur les deux derniers exercices sur une base proche de 2 % par an.

Montant des allocations RSA versées sur les 6 dernières années (hors régularisations)



Sur la période 2018-2024, le nombre d'allocataires a diminué d'environ 6 %. Toutefois, il semblerait qu'au regard de l'évolution des montants des allocations versés ces deux dernières années, cette diminution n'ait pu compenser l'effet des revalorisations, engendrées par l'inflation (1,8 % puis 4% en 2022, 1,54 % en 2023 et 4,6 % en 2024) et la dégradation de la situation de certains bénéficiaires.

Evolution des effectifs d'allocataires RSA sur les 6 dernières années (source: DREES)

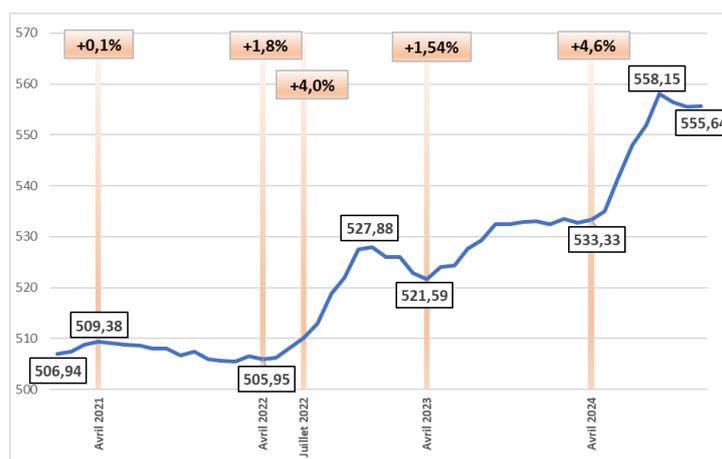


En 2025 il faudra être attentif à l'évolution du nombre d'allocataires RSA, dont la baisse semble avoir pris fin courant 2024, d'autant plus qu'une revalorisation de +1,9 % a été annoncée pour le 1er avril prochain. Les estimations pour 2025 affichent une progression de + 1,6 % par rapport aux réalisations constatées à fin 2024, soit 103,2 M€ (contre 101,6 M€ en 2024).

Si la tendance moyenne des allocataires du RSA était jusqu'à 2024 plutôt à la baisse, les évolutions législatives (réforme de l'assurance chômage et loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 notamment) ou réglementaires (hausse du plafond RSA qui pourrait intégrer dans le dispositif certains bénéficiaires par effet de seuil) inciteraient plutôt à projeter au mieux un maintien du nombre d'allocataires du RSA sur l'année, voire une augmentation.

L'impact de l'effet prix est complexe à prévoir. Il dépend à la fois de l'évolution du montant forfaitaire décidé par décret (a priori 1,9 % en 2025) mais aussi potentiellement de la conjoncture économique (une diminution de l'activité économique devrait avoir un impact à la baisse sur les ressources déclarées par les allocataires du RSA, et donc une hausse du montant de leur RSA qui « compenserait » en partie la perte de revenu).

Evolution du montant moyen RSA payé (données quasi-consolidées de 2021 à 2024)



S'agissant de l'impact réglementaire du décret, on peut donner l'année 2023 en exemple :

- ✓ en janvier 2023, le montant moyen du RSA par allocataire est évalué à 526,05 €,
- ✓ une revalorisation d'un taux de 1,54% a lieu en avril,
- ✓ en décembre, le montant moyen est projeté à 533,07 €, soit en augmentation de 1,33 %.

Ainsi, l'augmentation liée au décret n'impacte pas forcément totalement le montant moyen de RSA payé par la collectivité. Pour 2025, la projection sur l'année intègre un effet prix estimé à 1,4 %, et une hypothèse optimiste en matière d'augmentation du nombre d'allocataires du RSA (impact + 0,2 %).

LES COMPTES PROVISOIRES DU DEPARTEMENT 2024 :



A l'heure de la rédaction de ce rapport, le CA 2024 n'est pas encore définitif. Le conditionnel est donc utilisé pour ce bilan.

1.7 UNE SITUATION FINANCIERE QUI SE DEGRADE MALGRE UN MOINDRE DYNAMISME DE LA DEPENSE EN 2024

Les recettes de fonctionnement baisseraient en 2024 de (-0,4 %) en lien avec la poursuite de la baisse des DMTO (- 10 M€) et une absence de dynamisme de la fraction de TVA.

Les dépenses de fonctionnement progresseraient de + 15,4 M€ (+ 2,9 %) en 2024 en lien avec une conjoncture inflationniste et des dépenses AIS en progression (+ 5,1 % en 2024 après + 5,3 % en 2023).

La progression des dépenses de fonctionnement serait plus contenue en 2024 + 15.4 M€ (+ 2,8 %) pour une hausse de + 38 M€ (+ 8 %) en 2023.

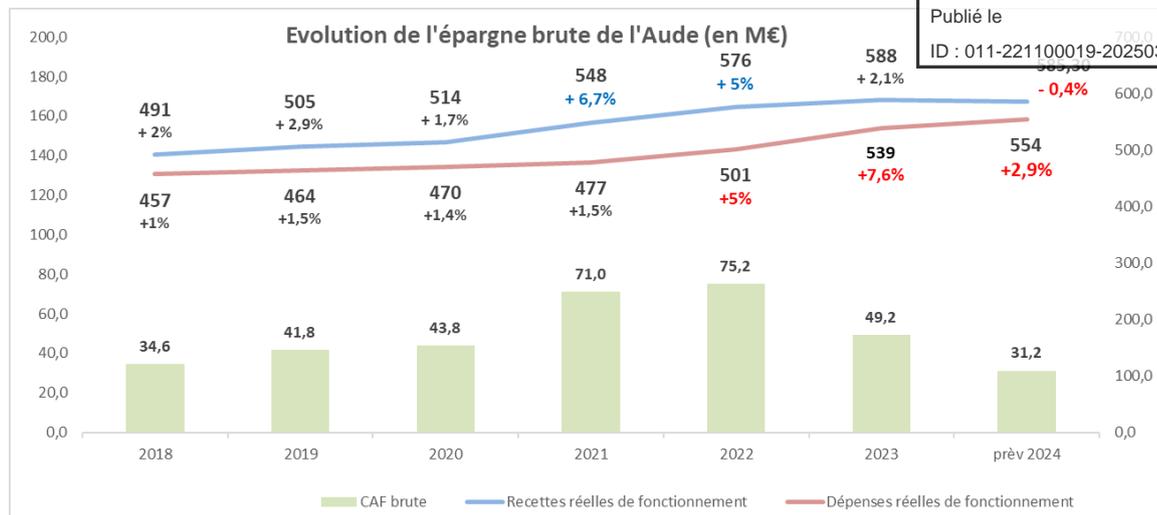
	en M€	2023	2024	ECART	Evol.2024/2023
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)		587,7	585,3	-2,4	0%
Dépenses réelles de fonctionnement		538,7	554,1	15,4	3%
Capacité d'autofinancement brute		49,0	31,2	-17,8	-36%
Dépenses réelles d'investissement		99,8	94,7	-5,1	-5%
<i>dont équipements</i>		76,1	71,8	-4,3	-6%
Recettes réelles d'investissement (y compris cession)		43,1	38,1	-5,0	-12%
<i>dont Emprunt y compris RAR pour 2024</i>		20,0	20,0	0,0	0%
Besoin en financement net d'emprunt		56,7	56,6	-0,2	0%
Solde de l'exercice (après autofinancement)		-7,8	-25,4	-17,6	227%
Résultat de clôture		83,7	58,4	-25,4	-30%
Capacité de désendettement (en années)		4,8	7,0	2,2	46%

Le déficit de la section d'investissement (net des nouveaux emprunts) se stabilise à 56,6 M€ ce qui génère un résultat déficitaire de l'exercice à hauteur de 25,4 M€ en 2024 après 7,8 M€ en 2023 du fait d'une baisse de l'épargne brute.

Le résultat financier global ou fonds de roulement s'élève à 58,4 M€ soit l'équivalent en trésorerie de 38 jours charges. Il baisse de 25,4 M€ sur l'exercice.

La capacité de désendettement se détériorerait et passerait de 4,8 ans à 7 ans du fait de la dégradation de l'épargne brute alors que le département a amorcé une période de désendettement en remboursant plus de capital (22,8 M€) qu'en empruntant (20 M€ en 2024 : 10 M€ mobilisés et 10 M€ de prêts reportés en 2025).

Après une première baisse de 26 M€ en 2023, l'épargne brute, qui permet de rembourser l'emprunt puis d'autofinancer les investissements, continuerait de se dégrader avec une chute de 18 M€ en 2024.



L'épargne brute prévisionnelle s'élèverait à 31,2 M€ en 2024, différence entre 585,3 M€ de recettes de fonctionnement et 554,1 M€ de charges de fonctionnement dont 4,7 M€ de frais financiers. Pour mémoire la progression spectaculaire de l'épargne brute entre 2021 et 2022 provenait en large partie des DMTO qui ont gagné 25,7 M€, recette qui a diminué depuis lors de 23,9 M€ (cumul de 2023 et 2024).

Un taux d'épargne brute (CAF) critique en 2024 car le seuil de bascule de ce critère démarre à selon le référentiel DGFiP

3%	5%	7%	12%	15%
critique		alerte	correct	satisfaisant

5 %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prév 2024
Taux de CAF brute	7%	8%	8%	13%	13%	8%	5%

- Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession des actifs) s'établissent à 585,3 M€ soit - 2,4 M€ par rapport à 2023(- 0,4 %).

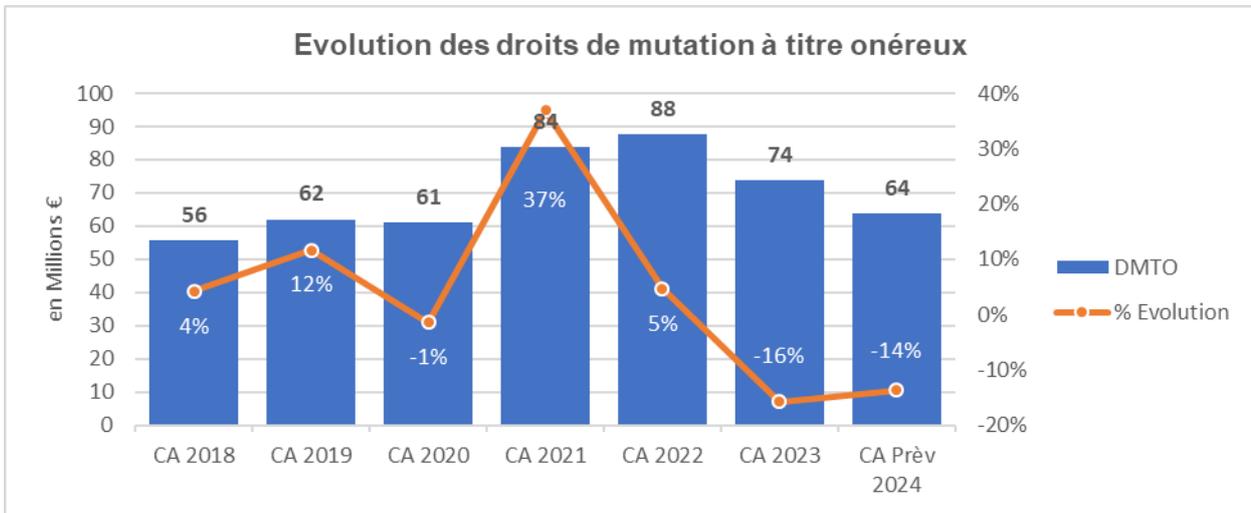
(en M€)	CA 2023	CA Prév 2024	% Evolution	Ecart en M€
Fiscalité directe	24,7	25,7	4,3%	1,0
<i>dont Frais de Gestion taxe foncière PB - Péréquée</i>	11,5	12,4	8,3%	0,9
<i>dont FNGIR</i>	10,2	10,2	0,0%	0,0
Fiscalité indirecte	399,2	387,5	-2,9%	-11,7
<i>dont Fraction de TVA compensatoire</i>	159,5	159,4	0,0%	-0,1
<i>dont DMTO</i>	73,8	63,7	-13,7%	-10,1
<i>dont TSCA</i>	78,3	79,6	1,8%	1,4
<i>dont TICPE</i>	54,7	54,8	0,1%	0,0
Dotations et participations	116,0	121,1	4,3%	5,0
APA Allocation personnes âgées	23,7	25,2	6,4%	1,5
Autres produits de fonctionnement	24,1	25,8	7,2%	1,7
<i>Cessions</i>	0,2	0,0	-97,3%	-0,2
Recettes réelles fonctionnement (hors cessions)	587,7	585,3	-0,4%	-2,4
Recettes réelles de fonctionnement	587,9	585,3	-0,4%	-2,6

La part des ressources issues de la fiscalité directe (25,7 M€) a augmenté en 2024 de 0,9 M€.

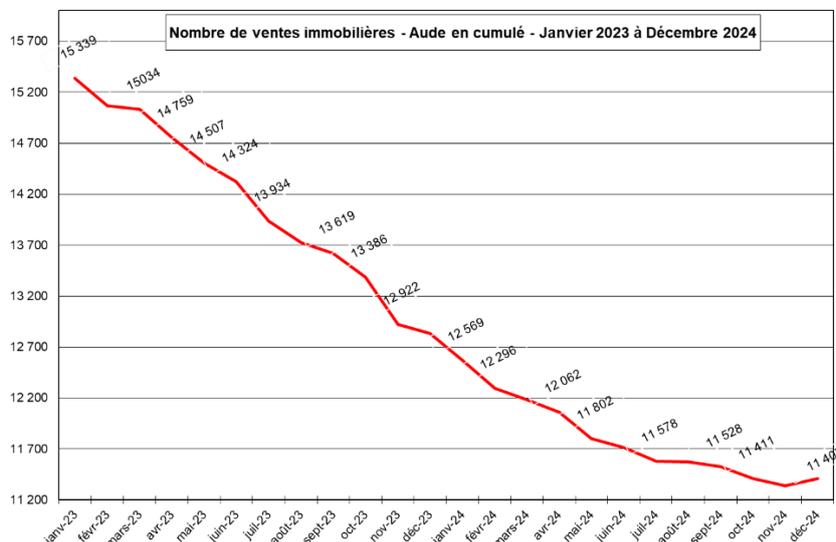
La fiscalité directe se résume à un impôt économique, l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 3,01 M€ et au reversement des frais d'assiette sur l'impôt foncier qui progresse sur la base de l'inflation n- 2 et la porte à 12,4 M€ (dotation de compensation péréquée) ainsi que le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour 10,2 M€ figés.

La fiscalité indirecte qui procure désormais au Département l'essentiel de ses ressources fiscales diminue de 2,9 % sur 2024 soit moins 11,7 M€. Cela est imputable essentiellement à la baisse des droits de mutation avec nouveau un repli important de 10 M€ entre 2023 et 2024 pour atteindre 63,7 M€.

Les DMTO ont permis de couvrir la forte progression des dépenses de fonctionnement en 2022, mais ne le permettent plus depuis 2023.



Cette baisse bien qu'anticipée au BP 2024, en lien avec la baisse des ventes sur le département (cf. graphique ci-dessous), avec une inscription de 65 M€ a été un peu plus conséquente soit moins 13,7 % de produits des DMTO pour l'Aude. Au plan national, on constate une baisse de 13,4 % de l'assiette des ventes, ainsi pour l'Aude la baisse de l'assiette est légèrement plus conséquente (13,6 %).



En parallèle et contrairement aux autres années, le produit de TVA n'a pas progressé en 2024.

Selon la loi de finances 2024 ce produit devait progresser de 4,5 %.

Si le département a, lors du BP 2024 minoré cette évolution par anticipation à savoir 3,5 %, cette dernière a été ajustée sur le 4ème trimestre 2024 lors de la communication par l'Etat début novembre de l'absence d'évolution de la TVA induisant un quasi maintien de la fraction de TVA départementale au niveau de 2023 soit 159,4 M€ (moins 0,07 M€).

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) progresse de 1,8 % soit un supplément de 1,4 M€, confirmant la tenue de la recette.

Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux évoluent en hausse de 6,5 M€. La dynamique tient aux compensations de la CNSA (+ 6,7 M€) pour financer l'APA, la PCH, le tarif plancher pour les établissements personnes âgées et les revalorisations salariales dans la branche aide à domicile.

- Les dépenses réelles enregistrent une progression de 15,4 M€ soit + 2,9%, pour un total de l'exercice à 554,1 M€.

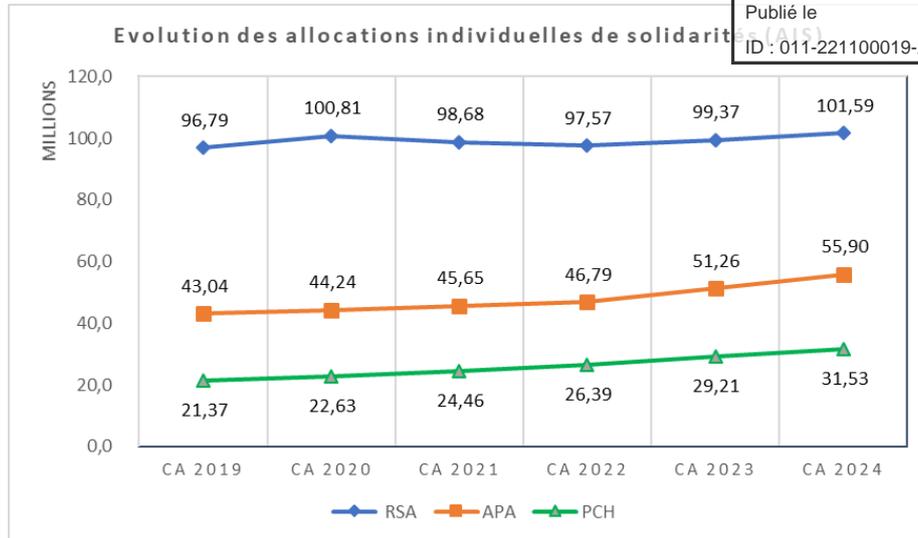
Crédits en M€	CA 2023	CA PREV 2024	Ecart en M€	% Evolution
A Enfance Famille	56,1	57,9	1,8	3,2%
<i>dont dotation SAE</i>	<i>7,3</i>	<i>7,0</i>	<i>-0,3</i>	<i>-4,1%</i>
B Action sociale et insertion	117,1	118,3	1,2	1,0%
<i>dont B11 Allocations</i>	<i>99,4</i>	<i>101,6</i>	<i>2,2</i>	<i>2,2%</i>
C Autonomie	144,8	153,7	8,9	6,2%
D Education	9,8	8,2	-1,7	-16,9%
E Culture et patrimoine	3,3	3,2	-0,1	-1,9%
F Sport Jeunesse	2,3	2,3	0,1	3,8%
G Environnement et prévention des risques	20,7	21,3	0,6	2,9%
H Aménagement et attractivité du territoire	6,3	5,3	-1,0	-16,1%
I Réseau routier et mobilité	12,4	12,5	0,1	1,0%
K Administration générale	163,3	168,6	5,3	3,3%
<i>dont K11 Rémunération du personnel</i>	<i>126,3</i>	<i>131,8</i>	<i>5,5</i>	<i>4,3%</i>
<i>dont K21 Dette</i>	<i>4,8</i>	<i>4,9</i>	<i>0,1</i>	<i>1,9%</i>
L Pilotage et coordination	2,7	2,7	0,0	1,2%
Total fonctionnement réel	538,7	554,1	15,4	2,9%

Dans le domaine de l'enfance, l'augmentation de 1,8 M€ constatée tient à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements tarifés en ASE (+ 1,5 % pour les services et 3 % pour les établissements) complétée de la prise en charge par les établissements d'accueil de l'arrivée de mineurs non accompagnés (MNA, + 0,7 M€).

Dans le secteur de l'autonomie, les dépenses progressent de 8,9 M€ (+ 6,2 %) dont 5,4 M€ pour le secteur des personnes âgées et 3,5 M€ pour les personnes en situation de handicap.

Les allocations individuelles de solidarités, constituées du RSA, de l'APA et de la PCH (soit 34 % du budget) évoluent à la hausse de 5,1 %. Cette année la composante RSA enregistre une nouvelle hausse de 2,2 M€.

La PCH continue d'être dynamique et augmente de 7,9 %. La tendance est alimentée par un effet prix (Ségur, avenant 43) et un effet volume (hausse des bénéficiaires).



Concernant les dépenses de personnel, la progression entre 2023 et 2024 de 4,2 % (+ 5,5 M€) résulte du facteur prix des deux hausses du SMIC intervenues en 2024 (+ 1,13 % au 1^{er} janvier et + 2 % au 1^{er} novembre).

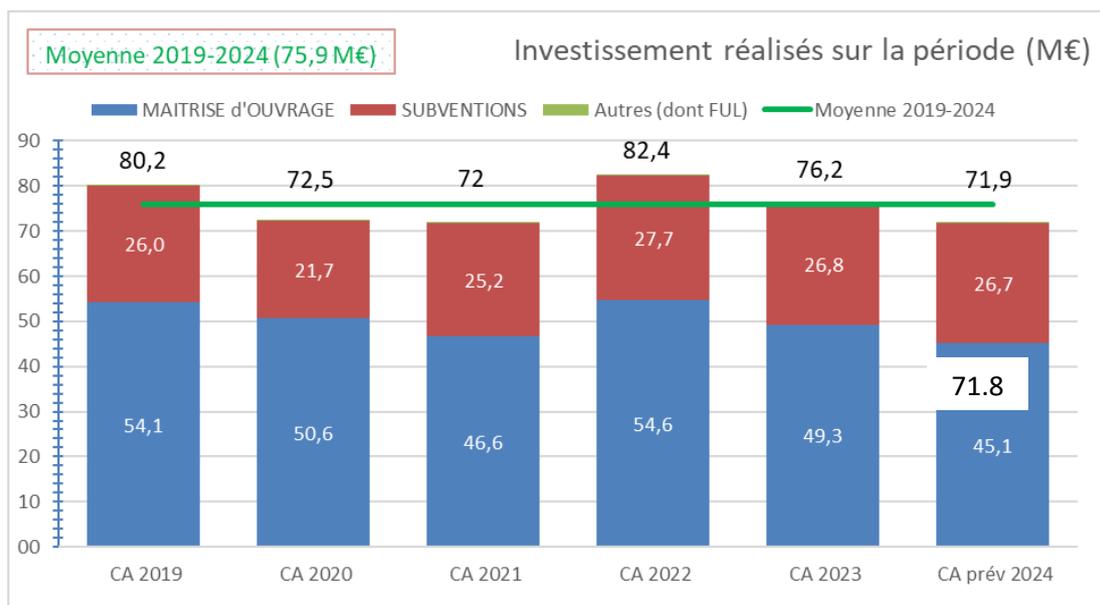
A ceci s'ajoutent les + 2 % d'augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} novembre 2023 qui se répercutent en année pleine sur 2024.

Enfin, l'application de la loi Taquet, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022, participe à cette évolution ainsi que la progression naturelle liée au déroulement des carrières des agents.

L'autre évolution notable concerne la participation au SDIS qui a augmenté de 2,5 % (+ 0,4 M€).

➤ Les dépenses d'investissement se sont élevées à 71,8 M€ en 2024 soit - 4,2 M€ (- 6%).

Après un premier ajustement à la baisse en 2023 de - 6,2 M€, les dépenses réelles d'investissement sont ajustées en 2024 de - 4,2 M€ en lien avec la baisse des inscriptions budgétaires et la fin de projets importants.



Les équipements départementaux (- 9 %) ont vu leurs réalisations réduites de 4,2 M€ notamment avec les travaux de la reconstruction du collège Alain à Carcassonne qui touchent à leur fin (- 1,8 M€) ou la fin des travaux de la véloroute du Canal du Midi (- 1,1 M€). La mission Routes représente 64 % des dépenses en équipements départementaux avec 28,8 M€, viennent ensuite la mission Education avec 10,3 M€ et la mission Administration générale avec les dépenses pour les travaux et l'entretien des bâtiments départementaux et les dépenses en matière d'approvisionnement pour près de 3 M€.

Le montant des subventions d'équipement versées aux divers maîtres d'ouvrages est stable. La mission Aménagement et attractivité du territoire reste la mission principale en subvention d'équipement (17,2 M€) avec les aides pour les équipements publics (8,6 M€) et les dépenses pour les infrastructures d'intérêt départemental (5,2 M€).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT en M€	CA 2023	CA prev 2024	% Evol	Ecart en M€
Total dépenses d'équipement	49,3	45,1	-9%	-4,2
D Education	13,1	10,3	-21%	-2,8
E Culture et patrimoine	0,3	0,3	4%	0,0
F Sport Jeunesse	1,3	0,1	-94%	-1,2
G Environnement et prévention des risques	0,7	0,7	0%	0,0
H Aménagement et attractivité du territoire	0,5	0,4	-17%	-0,1
I Réseau routier et mobilité	28,8	28,8	0%	0,0
K Administration générale	4,6	4,4	-3%	-0,1
L Pilotage et coordination	0,02	0,01	-6%	0,0
Total subventions d'équipement	26,8	26,7	0%	-0,1
A Enfance Famille	1,3	0,9	-31%	-0,4
B Action sociale et insertion	0,7	0,9	27%	0,2
C Autonomie	0,2	0,7	314%	0,5
D Education	0,00	0,13	0%	0,1
E Culture et patrimoine	0,3	1,1	228%	0,7
F Sport Jeunesse	0,3	0,2	-16%	0,0
G Environnement et prévention des risques	6,2	4,8	-23%	-1,4
H Aménagement et attractivité du territoire	16,4	17,2	5%	0,7
I Réseau routier et mobilité	0,5	0,4	-15%	-0,1
K Administration générale	0,00	0,09	0%	0,1
L Pilotage et coordination	0,9	0,33	-62%	-0,5
Total	76,1	71,8	-6%	-4,3

- Les recettes d'investissement (hors emprunts) sont de 18,1 M€ (etc.) en 2024. Elles étaient de 22,9 M€ en 2023.

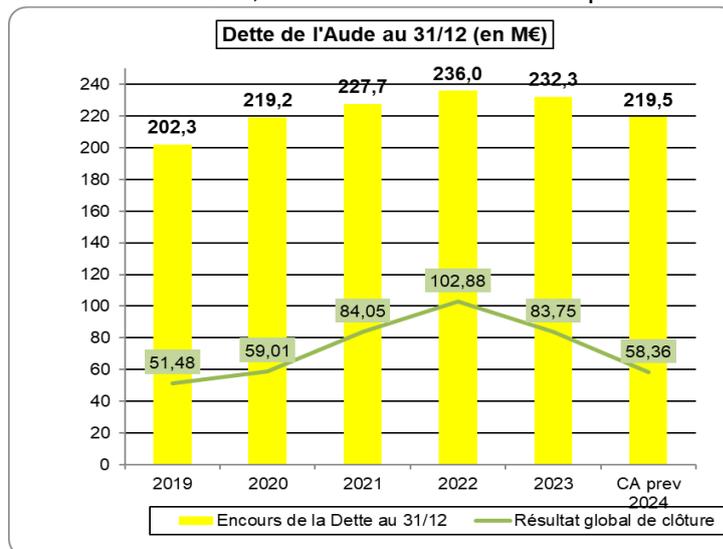
(en M€)	CA 2023	CA Prév 2024	% Evolution	Ecart en M€
Dotations	15,3	13,0	-14,7%	-2,2
Subventions et autres	7,6	5,1	-33,3%	-2,5
Emprunt	20,0	20,0	0,0%	0,0
Recettes réelles investissement	42,9	38,1	-11,1%	-4,8

Le financement de ces investissements s'est appuyé sur des recettes (hors emprunt) en baisse de 4,8 M€ qui s'établissent à 18,1 M€. Elles sont constituées de 7,3 M€ de FCTVA, 5,7 M€ de dotations de l'Etat (DSID, DSIL, DDEC), 5,1 M€ de subventions (Région, Fonds vert, Feder, Voies navigables de France, ADEME) et de recettes au titre des inondations.

La couverture des dépenses d'investissement par des recettes externes (dotations et subventions encaissées sur l'exercice) est de l'ordre de 25 % en 2024.

- Le Département a contracté 20 M€ d'emprunts en 2024 sur les 25 M€ prévus dont 10 M€ mobilisés sur l'exercice et 10 M€ portés en restes à réaliser.

La politique de désendettement s'est poursuivie en 2024 afin de limiter la charge financière des intérêts en fonctionnement. A fin 2024, l'encours de dette du Département s'élève à 219,5 M€.

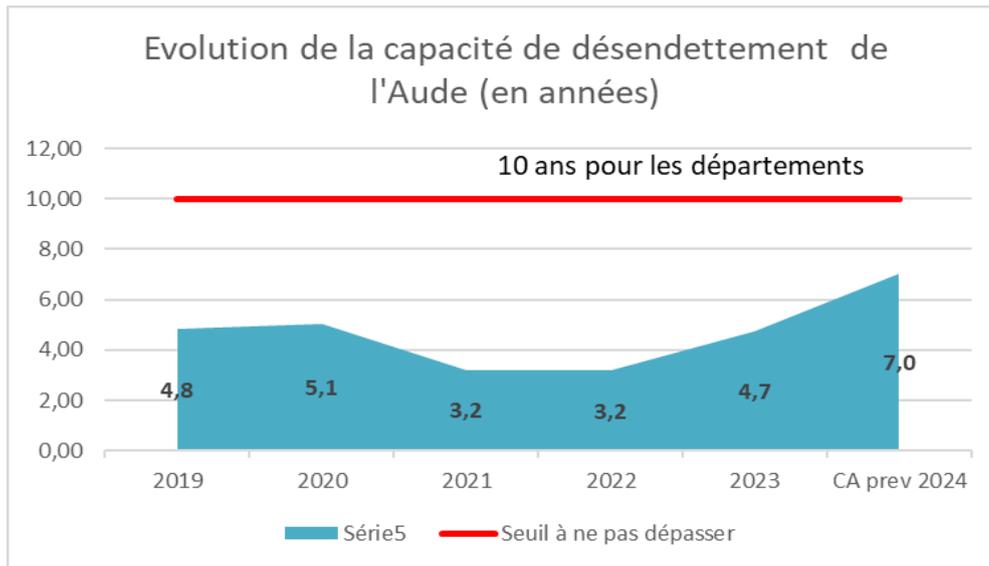


Le niveau de fonds de roulement fin 2024 devrait permettre de limiter le recours à l'emprunt en 2025* en lien avec l'effort réalisé sur les investissements.

* Avec des taux d'intérêts autour de 3,5 % en fin 2024, le département a tout intérêt à réduire ses encaisses au Trésor (non rémunérées) afin d'optimiser ses charges financières. Deux points sont à noter ici :

- ✓ Une partie des encaisses font déjà l'objet de placements temporaires : 8 M€, avec un taux de 3,57 %
- ✓ L'emprunt contracté en 2024 pour 20 M€ dispose d'une faculté de tirages/remboursements (crédit « revolving » la première année), permettant donc d'en minimiser le coût en termes de frais financiers.

Avec la chute de l'épargne brute, le département affiche une capacité de désendettement plus dégradée fin 2024, à 7 ans mais toujours en dessous du seuil à ne pas dépasser fixé à 10 ans.



* La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette au 31 décembre à l'épargne brute de l'exercice. Elle mesure donc le nombre d'années nécessaires au Département pour rembourser sa dette, au moyen de sa seule ressource pérenne et récurrente, l'épargne brute.

LES PERSPECTIVES POUR 2025 ET LES ANNEES SUIVANTES

Le projet de budget 2025 est construit dans un contexte économique incertain, de hausse du chômage, rendu difficile par une crise de l'immobilier et du budget national qui continuent d'affecter nos recettes alors que nos dépenses progressent naturellement et mécaniquement en lien avec l'évolution des données sociales démographiques et l'inflation.

La prévision budgétaire 2025 s'appuie notamment sur un gel des recettes de TVA, une reprise des recettes issues des transactions immobilières 50 % plus basse que les prévisions nationales, mais qui nous le savons reste difficile à prévoir et fluctuante, et des objectifs ambitieux de maîtrise des dépenses sur les AIS dès 2025.

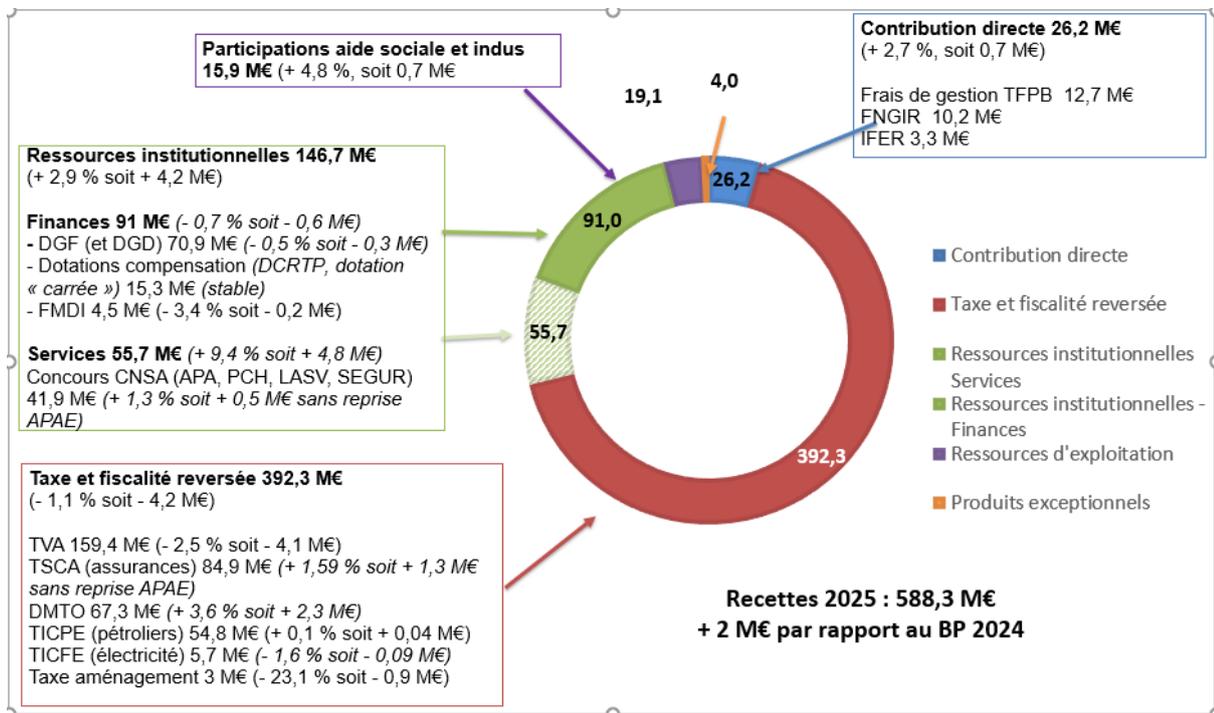
En 2025, afin de préserver ses équilibres budgétaires, le Département de l'Aude prévoit par une gestion rigoureuse de réaliser 33,8 millions d'euros d'économies : 16,3 M€ pour stabiliser les dépenses de fonctionnement et l'épargne ainsi que 17,5 M€ d'effort en dépenses d'investissement pour préserver le fonds de roulement.

Dans un contexte national et international marqué par les incertitudes, l'exercice prospectif à compter de 2026- 2028 reste délicat et doit être pris avec réserves.

L'objectif demeure le même : maintenir le service public et préserver l'épargne. Pour cela, il sera nécessaire d'aligner l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour préserver une capacité à investir et entretenir le patrimoine scolaire et routier.

1.8 LES PERSPECTIVES POUR 2025 (PROJET DE BUDGET 2025)

- La prévision de recettes de fonctionnement pour 2025 l'année s'élève à 588,3 M€. Elles augmenteraient en valeur de l'ordre de 3 M€ par rapport au montant encaissé l'an passé.



Les Contributions directes seraient de 26,2 M€ soit + 0,7 M€ (+ 2,7%) en 2025

Elles occupent une part marginale de nos ressources.

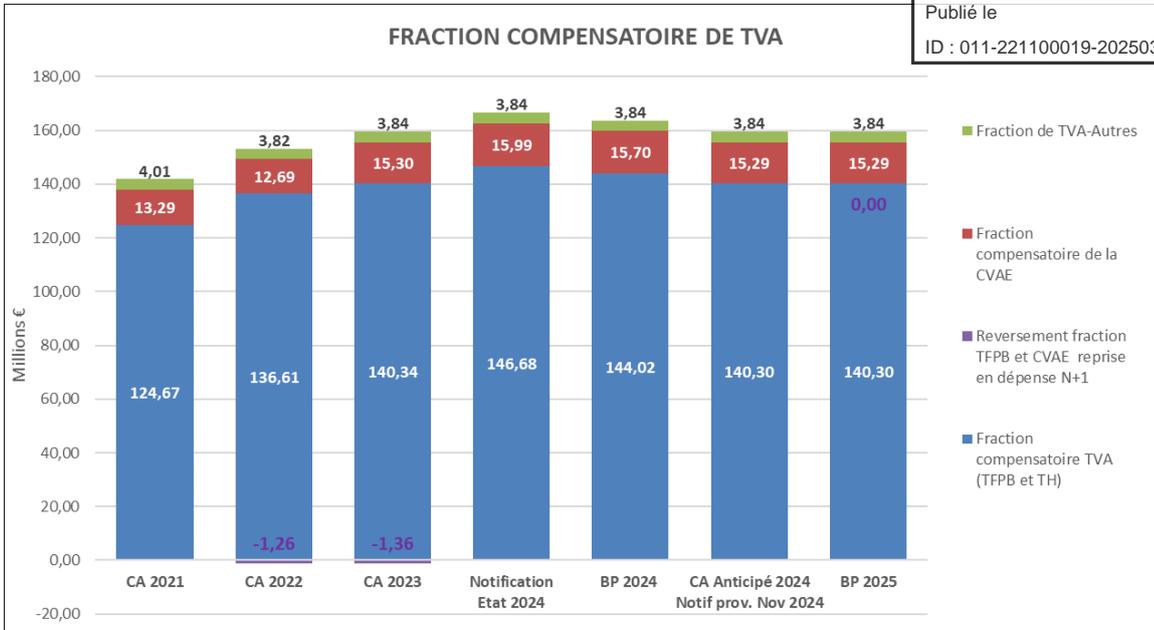
Le reversement des frais de gestion sur l'impôt foncier bâti (12,7 M€) progresserait de 0,5 M€ sur la base de l'inflation n- 2.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui est une compensation des précédentes réformes de la fiscalité locale, a un montant figé de 10,2 M€.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est le dernier impôt économique du Département, partagé avec les communes. Il évoluerait de 6 % portant le montant à 3,3 M€.

Les Taxes et fiscalité reversées sont de 392,3 M€ soit une baisse de - 4,2 M€ (- 1 %)

Le produit de TVA ne progresse pas et reste identique à celui de 2024 soit 159,4 M€ du fait du gel de la dynamique. Cela correspond à la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics.



Il n'est pas prévu de reversement de la TVA à l'Etat sur 2025 au regard de l'absence d'évolution de cette recette en 2024.

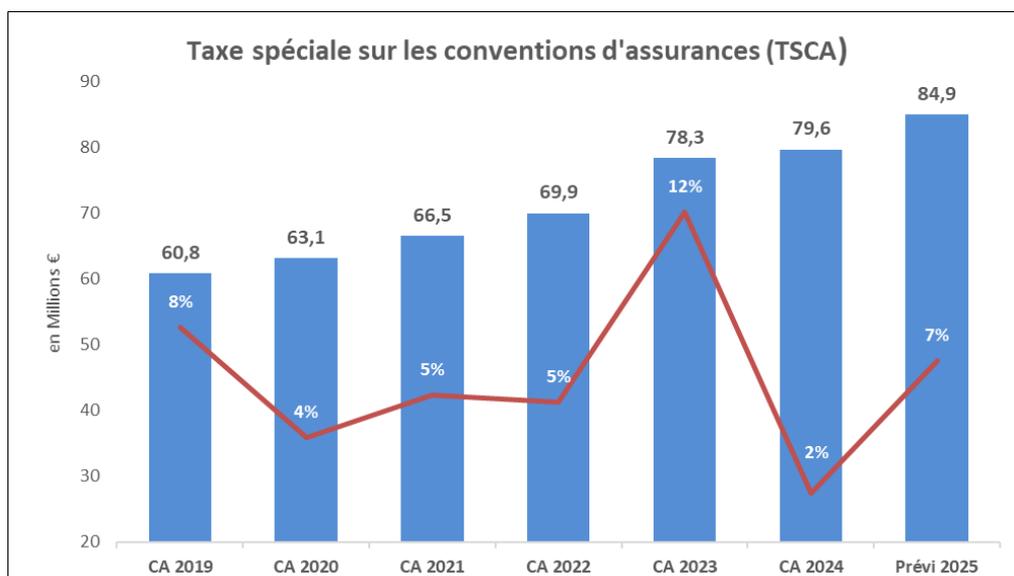
Le produit de la TSCA évoluerait de + 6,62 % soit + 5,3 M€ par rapport au réalisé de 2024.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) devient le deuxième poste (les DMTO étaient historiquement le 2ème poste mais leur chute les relèvent à la 3ème place) de la fiscalité reversée et procure 14 % des recettes courantes. Les reversements sont constitués de trois parts successivement attribuées au Département (part pour la compensation des transferts de compétences en 2005, part pour le financement du SDIS en 2005 et part pour la compensation de la suppression de la taxe professionnelle en 2010).

La TSCA est une recette peu sensible aux fluctuations économiques.

Dans le courant de l'année 2025, une partie de cette recette pourrait faire l'objet d'un transfert partiel à l'Etat dans le cadre du transfert de compétence dans le cadre de la mise en place de l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » des EHPAD.

Ce transfert de recette n'est pas figé, l'Etat emportera également la dynamique de cette recette.

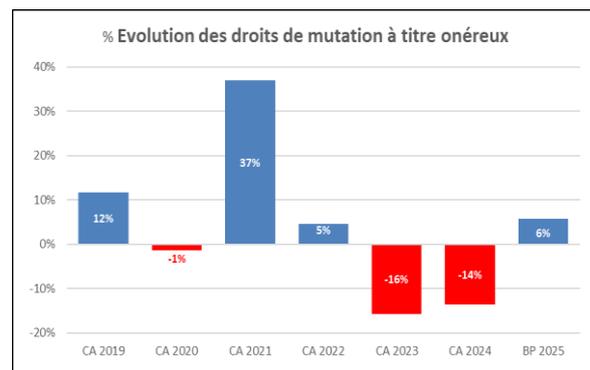
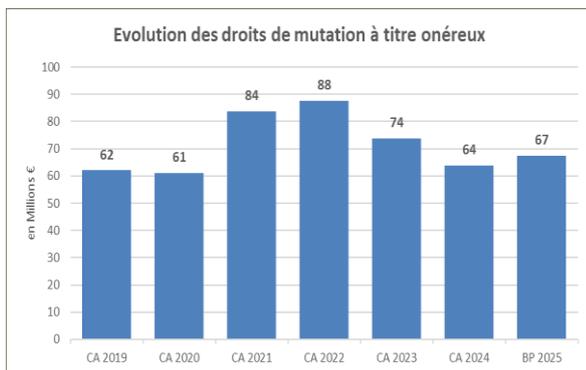


Les DMTO sont prévus à la hausse à hauteur de 2,3 M€ (+ 3,6 %) par rapport au BP 2024 (65 M€) soit une recette attendue autour de 67,3 M€.

Après une baisse des DMTO en 2023 de près de 14 M€ (- 16 %) et de 10 M€ en 2024 (- 13,7 %). Le montant prévu pour cette année est supérieur au montant des DMTO de 2019 (avant crise COVID) qui s'établissait à 62 M€.

Cette hypothèse s'appuie sur une progression annuelle de 3 %, en lien avec la reprise constatée sur la fin d'année 2024 des recettes de DMTO, ainsi que la hausse du taux passant de 4,5 % à 5 %, possibilité donnée par la loi de finances 2025 soit + 0,5 point. La hausse de taux est neutralisée pour les primo accédants qui représentent au plan national la moitié des acquéreurs. La mise en place de la hausse du taux est prévue en juin 2025 (2 mois après la délibération de l'assemblée départementale).

Cette hypothèse est d'abord celle d'un marché immobilier ralenti sur les 2 dernières années mais avec une reprise sur le dernier trimestre 2024 et la perspective de hausse du taux de 0,5 point même si elle se veut limitée dans ses effets comme vu précédemment, soit une progression sur 2025 de 3,6 % du produit des DMTO par rapport au BP 2024.



Le produit net du fonds de péréquation sur les DMTO reculerait de 4 M€, s'établissant à 16,6 M€. C'est une prévision prudente en lien avec la baisse du produit de DMTO, l'absence de dispositifs de péréquation en loi de finances, et la mobilisation de la totalité des réserves en 2024.

La TICPE (54,8 M€) resterait stable.

Cette compensation consécutive au transfert de l'allocation RSA n'a jamais suivi la dynamique de la dépense RSA à la charge du Département.

La part départementale de taxe d'aménagement s'établit à 3 M€ (- 0,9 M€) selon les estimations.

Cette baisse est en partie liée à un ralentissement de l'activité de construction et à la réforme du mode d'encaissement de la taxe depuis 2023. Cette réforme conduit à déclencher le recouvrement de la taxe à la date d'achèvement des travaux, et non plus dans les 12 mois suivant la délivrance de l'autorisation.

Les ressources institutionnelles augmenteraient globalement de 4,2 M€ (2,9 %)

La DGF (68,3 M€) diminueraient de -0.3 M€ (-0,5 %) en lien avec la prise en compte de l'estimation du potentiel financier 2025 intégrant la réforme de l'indicateur de richesse prévue dans la loi de finances 2024.

Ce nouvel indicateur n'est pas favorable aux départements qui avaient un taux d'imposition important de taxe sur les propriétés foncières, ce qui était le cas pour l'Aude au regard de la faiblesse des bases. Cela viendrait dégrader la DGF sur la base des premières analyses

Les concours de la CNSA se situeraient autour de 41,9 M€ (+ 1,33 %), l'APA et les actions de préventions de la conférence des financeurs représentant les plus fortes progressions (+ 0,7 M€). La composante PCH de ces concours évoluerait de l'ordre de 0,4 %.

La dynamique de la recette suit les nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2022 (Ségur, avenant 43 de la branche aide à domicile, tarif plancher à 24,6 € de l'heure pour les services d'aide à domicile, dotation qualité, mesures visant l'habitat inclusif). Il faudra également

prendre en compte sur cette recette la mise en place de l'expérimentation « Soins » et « Dépendance » des EHPAD dans le courant de l'année 2025.

Cette prévision se veut prudente en lien avec la réforme et la fusion sur 2025 de l'ensemble des concours CNSA (APA 1 et 2/ PCH / tarif plancher et article 47).

La dotation générale de décentralisation (DGD) reste stable à 2,6 M€.

Les dotations de compensation pour perte de fiscalité restent stables. Le montant de ces dotations est attendu à 15,3 M€.

La DC RTP et la dotation carrée sont des variables d'ajustement pour l'Etat aux dépens des collectivités.

Les ressources d'exploitation seraient de 15,9 M€ soit une progression de + 0,7M€

La principale ressource est constituée des recouvrements au titre de l'aide sociale (15,9 M€), c'est-à-dire la participation des bénéficiaires de l'aide sociale aux dépenses engagées par la collectivité ainsi que le recouvrement des indus.

La prévision de recette est légèrement relevée (+ 0,7 M€), ce qui tient au renforcement des mesures de contrôle du juste droit aux prestations.

- La prévision des dépenses réelles de fonctionnement s'élèverait à 560,6 M€, quasi équivalente au BP 2024 (soit un complément de 0,1 M€).

Crédits en M€	CA 2023	BP 2024	CA PREV 2024	ROB	Evol BP 2025 (ROB) /BP24
A Enfance Famille	56,1	59,7	57,9	56,3	-5,70%
<i>dont dotation SAE</i>	<i>7,3</i>	<i>7,2</i>	<i>7,0</i>	<i>7,4</i>	<i>2,36%</i>
B Action sociale et insertion	117,1	121,1	118,3	120,3	-0,61%
<i>dont B11 Allocations</i>	<i>99,4</i>	<i>102,7</i>	<i>101,6</i>	<i>103,2</i>	<i>0,56%</i>
C Autonomie	144,8	151,2	153,7	159,3	5,41%
D Education	9,8	8,8	8,2	7,8	-11,55%
E Culture et patrimoine	3,3	3,2	3,2	3,0	-7,49%
F Sport Jeunesse	2,3	2,3	2,3	2,0	-10,30%
G Environnement et prévention des risques	20,7	21,6	21,3	24,3	12,29%
H Aménagement et attractivité du territoire	6,3	5,8	5,3	4,9	-15,05%
I Réseau routier et mobilité	12,4	12,8	12,5	12,1	-5,03%
K Administration générale	163,3	171,3	168,6	167,7	-2,09%
<i>dont K11 Rémunération du personnel</i>	<i>126,3</i>	<i>132,4</i>	<i>131,8</i>	<i>134,8</i>	<i>1,83%</i>
<i>dont K21 Dette</i>	<i>4,8</i>	<i>5,4</i>	<i>4,9</i>	<i>4,7</i>	<i>-12,04%</i>
L Pilotage et coordination	2,7	2,8	2,7	2,8	0,42%
Total fonctionnement réel	538,7	560,5	554,1	560,6	0,02%

Les évolutions budgétaires sont comparées au budget primitif 2024.

Enfance famille (- 3,4 M€)

La diminution des dépenses de 3,4 M€ provient en partie de la baisse du nombre de places des mises à l'abri ramenée de 35 à 14 places, et des places confiées de 248 à 206. Il faut également ajouter, la suppression au 30/06/25 des accueils fratries (4 places séquentielles) et des ateliers de remobilisation scolaire (34 accueils de jour) et de 3 places jeunes majeurs.

La masse salariale et les charges d'exploitation de la structure d'accueil enfance se répercutent par contre sur la dotation versée au budget annexe qui augmente légèrement.

Action sociale et insertion (- 0,74 M€)

En matière d'insertion professionnelle, la diminution de budget s'établit à 0,7M€ soit 120,3 M€ dont 103,2 M€ consacrés au RSA.

Le RSA est en hausse de 1,6 M€ par rapport au réalisé 2024 soit + 1,6 %. Cette hausse tient à la reprise en base du RSA en 2025. L'augmentation comprend la hausse du RSA, estimée en loi de financement de la sécurité sociale à 1,9 % au 1er avril 2025, et ce dans l'attente de la parution du décret. La déclinaison « prix » de ce décret devra être couplée avec l'hypothèse d'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA. Ces différentes incertitudes (revalorisation et nombre) nécessitent un suivi très attentif des indicateurs car des ajustements en décision modificative, en fonction des évolutions, pourront s'avérer nécessaires.

Au vu de la hausse actuelle des statistiques du chômage et des derniers versements, la prévision budgétaire nécessite un contrôle régulier et pourrait faire l'objet d'un réajustement en cours d'exercice.

Les actions sociales diminuent de 0,1 M€ pour s'établir à 1,8 M€.

Dans le domaine du logement la baisse est de 0,5 M€ soit un budget de 3 M€ se rapprochant du réalisé 2024.

Autonomie (+ 8,2 M€)

La hausse provient du relèvement du tarif plancher à 24,58 € par heure pour les SAD non tarifés ainsi que l'extension de la PCH au handicap psychologique, l'accompagnement des projets d'habitat inclusif, et le relèvement de l'objectif d'évolution des dépenses (OED) dans le cadre de la tarification des établissements.

Le transfert de l'APA en établissements (fusion des sections soin et dépendance) à compter du 1^{er} juillet 2025 sera pris en compte par décision modificative lorsque les décrets d'application seront parus. L'impact pourrait être une baisse des dépenses à hauteur de 17 M€ et des recettes de 16 M€.

Education (- 1 M€) : la diminution concerne principalement la fin d'une délégation de service public en matière d'informatique depuis le 30 juin 2024. Cependant, une partie du personnel a été intégrée au Département et impacte le budget des ressources humaines en Administration générale.

Les missions **Culture et patrimoine et Sport et jeunesse**, sont globalement maintenues, et n'enregistrent pas d'évolution notable.

Environnement : le budget progresse de 2,7 M€ par rapport à 2024 en lien avec une évolution de la contribution obligatoire au SDIS de + 3 M€.

Aménagement et attractivité du territoire : la diminution (- 0,88 M€) est la conséquence d'un rééquilibrage des crédits du programme tourisme.

Réseau routier et mobilités (- 0,6 M€)

Le budget des routes intègre une baisse de 5 %.

Le budget du transport des élèves en situation de handicap quant à lui diminue de 139 K€, avec une proposition à inciter les bénéficiaires à prioriser l'indemnité kilométrique du fait de l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge (+ 28 élèves).

Administration générale (- 3,6 M€)

La masse salariale de l'ensemble des budgets est fortement impactée par les différentes mesures de revalorisations salariales telles que la progression liée aux carrières (0,56 M€), l'indexation du régime indemnitaire sur le taux INSEE (0,27 M€), la fin de la compensation de la hausse de la contribution CNRACL (0,49 M€) ainsi que la hausse de + 3 % par an des cotisations patronales à la CNRACL pour 1,5 M€ par an jusqu'en 2028, comme évoqué dans le paragraphe dédié à la politique des ressources humaines.

Le coût de la dette fléchit (- 0,65 M€ par rapport au BP 2024) en lien avec la diminution des taux d'intérêts. Ce point est développé au sein de l'item « orientations en matière d'emprunt ».

Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO est en diminution de 0,99 M€ avec la continuité de la baisse constatée en 2024 des DMTO dans l'audio.

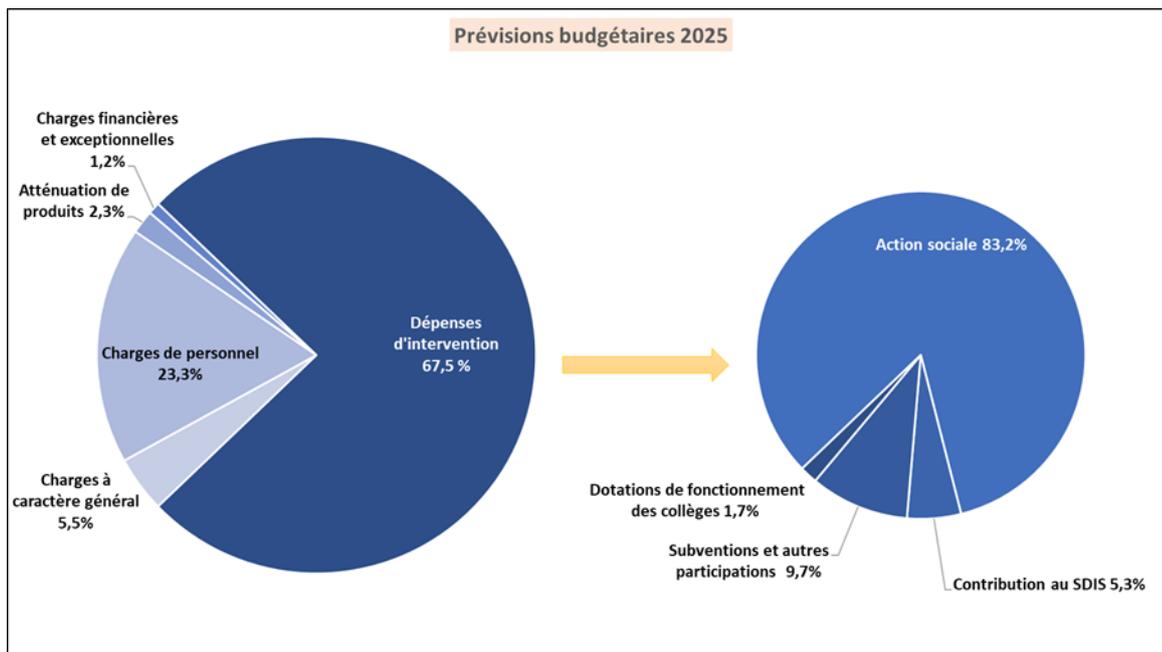
Un ajustement des frais de gardiennage est prévu à hauteur de - 0,4 M€.

La prévision sur les consommations énergétiques (électricité, gaz, carburant pour la flotte blanche) est alignée sur le BP 2024 du fait du ralentissement de l'inflation.

La mission **Pilotage** qui retrace les dépenses de fonctionnement de l'assemblée, les activités de pilotage stratégique et de communication reste stable par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement par nature de dépenses en 2025

La présentation selon la segmentation budgétaire est complétée d'une présentation par nature de dépenses afin de faire ressortir les impondérables du budget de fonctionnement.



Les dépenses d'intervention représentent près de 68 % des charges et l'essentiel tient aux compétences sociales (aides à la personne dont le RSA l'APA et la PH, et les frais de séjour et d'hébergement des établissements pour l'aide sociale à l'enfance, les personnes âgées et handicapées). Ces dépenses sociales obligatoires ne sont pas (ou très peu) maîtrisables.

Le deuxième poste de dépense sont les dépenses de personnel qui représentent 23 % du budget. Elles évoluent selon des facteurs réglementaires et la progression en lien avec le déroulement des carrières (GVT). La fraction pilotable de ces dépenses concerne la gestion des effectifs, avec un gain budgétaire décalé dans le temps.

Les frais financiers qui représentent 1,2 % des dépenses de fonctionnement dépendent de la stratégie d'endettement et de la volatilité des marchés financiers. Leurs évolutions sont détaillées dans le rapport sur la dette départementale (partie 4).

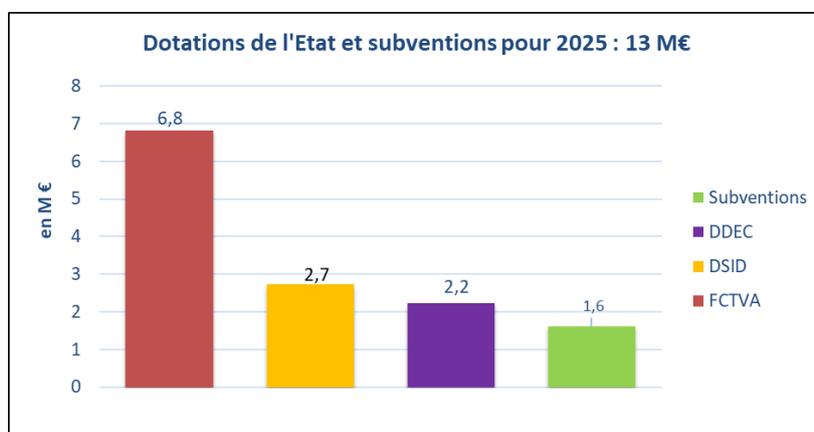
Les charges à caractère général et les subventions et participations représentent 16 % du budget.

➤ Les recettes réelles d'investissement pour 2025

Les recettes réelles d'investissement sont constituées des ressources externes c'est-à-dire les dotations et subventions d'investissement allouées au Département ainsi que des nouveaux emprunts de l'exercice. Les prévisions en matière d'emprunt sont développées dans une partie spécifique du rapport.

(en M€)	BUDGET 2024	CA Prév 2024	ROB 2025	% Evolution
Dotations dont	13,1	13,0	11,8	-10,0%
<i>dont DSID</i>	3,5	3,4	2,7	-22,2%
<i>dont FCTVA</i>	7,3	7,3	6,8	-7,1%
Subventions et autres	5,3	5,1	1,6	-69,7%
Emprunt	25,0	20,0	35,0	40,0%
Recettes réelles d'investissement	43,4	38,1	48,4	11,5%

Les dotations et subventions s'élèveraient à 13 M€. Les financements en investissement de l'Etat seraient de 11,8 M€.



La principale dotation est le fonds de compensation de la TVA (6,8 M€) calculée partir des dépenses d'investissement 2024 en baisse.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) qui s'élève à 2,7 M€ se rapporte à diverses réalisations structurantes des travaux routiers et des collèges.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) s'établit à un montant stable de 2,2 M€.

Le volet subventions (1,6 M€) correspond principalement au fonds vert pour la rénovation énergétique du collège Victor Hugo à Narbonne, la rénovation de la maison des solidarités (MDS) de Castelnaudary, la stratégie départementale pour la biodiversité et la DFCI complétée par une subvention de l'agence de l'eau (Dés-imperméabilisation et ombrage de cour) et de l'ADEME pour le diagnostic des énergies renouvelables.

- Les dépenses réelles d'investissement pour 2025 s'élèveraient à 62,6 M€. Ce montant est réparti entre les équipements départementaux (38,3 M€) et les subventions en investissement (16,3 M€), et n'intègre pas le remboursement de l'emprunt ou les dépenses liées au FUL.

L'effort budgétaire entre le budget 2025 et 2024 afin de limiter le déficit d'investissement et préserver les équilibres et le fonds de roulement est de - 17,5 M€ en 2025.

-Les équipements départementaux

La prévision de dépenses en maîtrise d'ouvrage s'établit 38,3 M€ soit -12,1 M€.

Crédits en M€ (MO)	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol 2025 / BP 2024
D Education	13,1	11,9	10,3	9,3	-22%
E Culture et patrimoine	0,3	0,6	0,3	0,4	-25%
F Sport Jeunesse	1,3	0,3	0,1	0,1	-74%
G Environnement et prévention des risques	0,7	0,9	0,7	0,5	-49%
H Aménagement et attractivité du territoire	0,5	0,5	0,4	0,5	-1%
I Réseau routier et mobilité	28,8	29,2	28,8	21,9	-25%
K Administration générale	4,6	7,0	4,4	5,6	-20%
L Pilotage et coordination	0,02	0,03	0,01	0,02	-33%
Total dépenses d'équipement	49,3	50,4	45,1	38,3	-24%

Education (9,3 M€)

La maîtrise de l'énergie (2,27 M€) et la fin des travaux de reconstruction du collège Alain (1,5 M€) représenteront 40 % des crédits de cette mission. 3 M€ financeront les travaux de maintenance et d'entretien des collèges.

Culture et patrimoine (0,4 M€)

Les travaux de l'Abbaye de Lagrasse (0,1 M€) et le développement des collections de la bibliothèque et des archives départementales (0,2 M€) sont les principales dépenses de cette mission.

Sport et jeunesse (0,1 M€)

Les crédits de paiement de cette mission financeront l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnées ou de VTT.

Environnement et prévention des risques (0,5 M€)

La gestion des espaces naturels et sensibles s'élèvera à 0,3 M€.

Aménagement et attractivité du territoire (0,5 M€) correspond au remembrement.

Réseau routier et mobilité (21,9 M€)

Le programme Routes est le poste le plus important des dépenses d'investissement (21,1 M€) avec la pérennisation du réseau (16,8 M€) ou encore les travaux neufs (2,8 M€) avec la réparation du pont sur la Berre à Ripaud ou l'aménagement Puichéric/La Redorte. Cette mission est complétée par les dépenses en matière de mobilités douces notamment avec les pistes cyclables (0,82 M€).

Administration générale (5,6 M€)

Cette mission regroupe les dépenses concernant les travaux d'entretien des bâtiments départementaux (3 M€), l'approvisionnement (0,6 M€ notamment avec l'acquisition de véhicules) ou les systèmes d'informations (2 M€ pour les logiciels métiers ou le matériel informatique).

-Les subventions d'investissement

En matière de subventions, le montant des crédits de paiement se porterait à 24,3 M€ soit 5,4 M€ de moins qu'en 2024.

Crédits en M€ (subventions d'équipement)	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol 2025 / BP 2024
A Enfance Famille	1,3	1,4	0,9	0,4	-71%
B Action sociale et insertion	0,7	1,1	0,9	0,9	-16%
C Autonomie	0,2	1,1	0,7	0,9	-12%
E Culture et patrimoine	0,3	0,8	1,1	0,6	-26%
F Sport Jeunesse	0,3	0,3	0,2	0,2	-15%
G Environnement et prévention des risques	6,2	7,0	4,8	5,1	-26%
H Aménagement et attractivité du territoire	16,4	17,0	17,2	15,5	-9%
I Réseau routier et mobilité	0,5	0,6	0,4	0,2	-67%
K Administration générale	0,00	0,00	0,09	0,00	#DIV/0!
L Pilotage et coordination	0,9	0,60	0,33	0,5	-17%
Total subventions d'équipement	26,8	29,7	26,7	24,3	-18%

Enfance famille (0,4 M€)

Cette mission comptabilise la subvention d'investissement versée au budget annexe de la Structure accueil enfance. Elle vise à financer les investissements bâtimentaires et les équipements nécessaires au fonctionnement de la structure, afin d'améliorer l'accueil des enfants.

Action sociale et insertion (0,9 M€)

En matière de logement, le Département apporte son concours à la construction de HLM (0,6 M€), aux opérations de renouvellement urbains (0,2 M€) ou encore en matière de performances énergétiques (0,1 M€).

Autonomie (1,1 M€)

Les crédits de paiement seront destinés au financement de la reconstruction des EHPAD de Saissac, Lézignan-Corbières et Rieux minervois ainsi qu'à la construction d'habitat collectif et de résidence autonomie.

Culture et patrimoine (0,6 M€)

Les travaux de mise en valeur des sites pôles du Pays Cathare se portera à 0,5 M€ et 0,1 M€ seront alloués aux équipements culturels communaux et intercommunaux.

Sport et jeunesse (0,2 M€)

L'enveloppe est consacrée aux projets cyclables des EPCI connectés à la voie verte et aux itinéraires de randonnées.

Environnement et prévention des risques (5,1 M€)

Le financement des infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement (1,7 M€) ou de prévention des inondations (2 M€) sont les postes de dépenses les plus importants de cette mission. La collectivité assure également le remboursement des emprunts contractés par le SDIS pour la construction de casernes. L'annuité de ce remboursement s'élève à 0,9 M€.

Aménagement et attractivité du territoire (15,5 M€).

Les financements des infrastructures d'intérêt départemental (nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan, très haut débit, aéroport de Carcassonne et port de Port La Nouvelle) et les projets d'équipements publics représentent un poste de dépenses important du Département dans le cadre de l'aide aux Communes. Le programme hydroagricole (1 M€) et la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes (1,4 M€) suite aux inondations de 2018 complètent les investissements significatifs de cette mission.

Routes et mobilité (0,2 M€)

Ces dépenses concernent principalement des subventions en matière de mobilités douces et de pistes cyclables (0,2 M€).

Pilotage et coordination (0,5 M€)

La troisième édition du Budget participatif engendre le financement des projets retenus.

➤ **Les engagements pluriannuels de dépenses d'investissement 2025 :**

La part d'encours des AP votés antérieurement s'élève à 190,5 M€ dont 57,2 M€ (36,2 M€ d'équipements et 21,1 M€ de subventions) de crédits de paiements d'équipement repris dans le projet de budget 2025 (voir annexe 1).

Les opérations d'investissement sont dans leur très grande majorité pluriannuelles et, de ce fait, gérées en autorisations de programmes (AP).

Elles sont votées au budget pour leur montant pluriannuel (AP) avec des échéanciers de paiement annuel (CP) qui ont des incidences financières sur les futurs budgets.

Les AP s'organisent entre les opérations en maîtrise d'ouvrage de la collectivité (équipements départementaux) et les subventions attribuées aux organismes publics ou privés (équipements non départementaux).

Les AP pour 2025 s'élèveraient à près de 52,3 M€ soit moins 20 M€ d'AP.

Montant AP en M€	AP 2023	AP indiv 2023	AP 2024	AP indiv 2024	AP 2025
Total maîtrise d'ouvrage	64,3	64,4	44,7	44,3	31,3
D Education	19,0	19,0	7,5	7,3	5,0
E Culture et patrimoine	1,5	1,7	0,03	0,03	0,01
F Sport Jeunesse	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0
G Environnement et prévention des risques	2,2	2,2	0,7	0,7	0,05
H Aménagement du territoire	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0
I Réseau routier et mobilité	32,1	32,1	32,8	32,7	26,1
K Administration générale	8,5	8,5	3,7	3,6	0,1
L Pilotage et coordination	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Total subventions d'équipement	28,1	20,5	27,6	24,1	21,0
B Action sociale et insertion	1,2	0,9	1,0	0,9	0,9
C Autonomie	0,5	0,2	2,8	2,7	2,3
E Culture et patrimoine	1,2	0,3	0,6	0,6	0,3
F Sport et jeunesse	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
G Environnement et prévention des risques	7,0	5,7	8,0	6,1	6,4
H Aménagement du territoire	17,8	13,0	14,0	13,4	9,5
I Réseau routier et mobilité	0,4	0,3	0,2	0,2	0,5
K Administration générale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
L Pilotage et coordination	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
Total	92,4	84,9	72,3	68,4	52,3

Les AP de maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 31,3 M€ et sont constituées d'AP récurrentes d'entretien et d'amélioration du patrimoine départemental (d'une durée de 4 ans) et d'AP projets pour des opérations spécifiques dont la durée est fonction de cette dernière.

Sur le programme des collèges (mission D), les AP s'élèvent à 5 M€ et sont principalement dédiées aux travaux de sécurisation tous collèges (1,1 M€) et à la restructuration du service restauration du collège Victor Hugo (1,3 M€). Concernant les investissements routiers (mission I) le montant s'élève à 26,1 M€ et concerne principalement la pérennisation du réseau (22,2 M€).

En matière de subventions, les AP se situeraient autour de 21 M€. Ce montant est en baisse par rapport à 2024 notamment avec la mission Aménagement des territoires (- 0,5 M€).

Les orientations budgétaires précédemment exposées, sous réserve d'ajustements, donneront lieu à une présentation détaillée des crédits lors du budget primitif 2025

➤ Le résultat financier prévisionnel 2025 : stabilité des grands équilibres

L'objectif pour 2025 est de préserver la santé financière du Département en stabilisant le niveau de fonds de roulement à 59 M€ et le taux de CAF brute supérieur à 7 %.

Sur la base d'un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 99 % (moyenne des années précédentes 98,5 %) et de 85 % en investissement le résultat de l'exercice serait le suivant :

En M €	2023	2024 prev	CA prev 2025	Evol. 2025/2024
Recettes réelles de fonctionnement	587,7	585,3	588,30	0,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	538,7	554,1	555,1	0,2%
CAF brute	49,0	31,2	33,2	7%
Dépenses réelles d'investissement	99,8	94,7	82,7	-12,7%
<i>dont équipements</i>	76,1	71,8	60,3	-16,0%
Recettes réelles d'investissement	43,1	38,1	50,3	32,0%
<i>dont emprunt y compris RAR pour 2024</i>	20,0	20,0	30,0	50,0%
Besoin en financement net d'emprunt	56,7	56,6	32,4	-42,7%
Solde de l'exercice (après autofinancement)	-7,8	-25,4	0,8	103%
Résultat de clôture	83,7	58,3	59,1	1,5%
Capacité de désendettement (en années)	4,8	7,0	7,0	0,7%

Les recettes progresseraient en valeur de (+ 0,5 %) du fait de la reprise des DMTO et du relèvement de son taux de 0,5 %. Les charges enregistreraient une hausse similaire (+ 0,2 %). L'épargne serait stabilisée au niveau de 2024, comme la capacité de désendettement

Les dépenses d'investissement ont été ajustées à la capacité financière, afin de limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 30 M€ projetés (10 M€ d'un report d'emprunts contractés mais non mobilisés en 2024 et 20 M€ d'emprunts nouveaux 2025) dans un contexte de coût de charges financières qui se stabiliseraient. Il n'y aurait ainsi pas de prélèvement sur le fonds de roulement pour boucler le financement des investissements.

Pour résumer, l'année 2025 sur la base de taux de réalisation prévisionnels serait marquée par une évolution des dépenses de fonctionnement contraintes légèrement moindre que l'évolution de nos recettes. Les ratios financiers se contractent sévèrement mais le ralentissement des dépenses de fonctionnement et d'investissement permettra d'amortir ce retournement.

La prospective reste fragile. Les incertitudes sur l'avenir de nos recettes conduisent à intensifier les efforts de maîtrise des charges, notamment de personnel, et à une planification toujours plus rigoureuse des investissements et du patrimoine du Département.

1.9 LA PROSPECTIVE JUSQU'EN 2028

➤ A compter de 2026 l'évolution des recettes courantes est projetée entre - 0,63 % en lien avec le transfert de compétence de l'APA en établissement (fusion des soins et dépendance) et 2 % par an ensuite. Ce scénario postule :

- un produit de DMTO en progression de 3 % par an
- un ensemble DGF-DGD atone (- 0,2 % - le nouveau calcul du potentiel fiscal pourrait conduire le Département de l'Aude à subir, à partir de 2025, un écrêtement annuel de sa dotation forfaitaire).
- pour les autres recettes, les évolutions estimées pour 2026 sont prolongées : la TVA évolue comme la croissance en volume et prise en compte de 50 % de l'inflation estimée (+ 1,5 % en 2026 et 1,6 % ensuite), la TSCA (+ 5 % après transfert), les concours CNSA + 7 % après 2026 année de transfert de l'APAE qui en réalité sera sur 2025 mais le Département attend les décrets d'application pour l'ajustement,

Selon ces hypothèses, l'évolution des recettes de fonctionnement s'établirait comme suit :

En M€	2024	2025	2026	2027	2028
Recette de fonctionnement	585,2	588,3	584,6	596,4	608,7
<i>Variation à périmètre constanten €</i>		3,1	-3,7	11,8	12,2
<i>Variation à périmètre constant en %</i>		0,52%	-0,63%	2,02%	2,05%

➤ A partir de 2026, les dépenses de fonctionnement seront ajustées afin de maintenir un taux d'épargne brute de 7 % correspondant à la cible minimale d'autofinancement que s'est fixée le Département.

En 2026 une baisse apparaît en lien avec le positionnement du transfert de l'APA en établissement correspondant à la fusion des sections soins et dépendances.

En réalité le transfert interviendra sur 2025 mais la collectivité ajustera le budget avec la parution des décrets d'application pour sa mise en œuvre. Ce décalage tient à la crise gouvernementale de l'automne 2024 qui a repoussé le vote des lois de finances en février 2025.

Dans ces conditions, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement serait la suivante :

En M€	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses de gestion	549,2	550,4	543,0	558,3	574,2
<i>Variation à périmètre constanten €</i>		1,2	-7,3	15,3	15,9
<i>Variation à périmètre constant en %</i>		0,21%	-1,33%	2,82%	2,84%
Frais financiers	4,9	4,7	5,7	6,1	6,5
Total DRF	554,1	555,1	548,7	564,4	580,6
<i>Variation</i>		0,17%	-1,15%	2,87%	2,87%
AIS et hébergement enfance	243,6	247,2	240,1	250,8	261,1
<i>variation</i>		1,49%	-2,89%	4,45%	4,12%
Total DRF Hors AIS et ASE	310,5	307,8	308,6	313,7	319,5
<i>Variation</i>		-0,86%	0,26%	1,63%	1,87%

La trajectoire des dépenses de fonctionnement hors AIS et dépenses d'hébergement au titre de l'ASE s'établirait à - 0,9 % en 2025, + 0,3 % en 2026 puis 1,6 % en 2027 et 1,8 % en 2028.

Cette trajectoire s'inscrit en deçà des limites fixées aux collectivités locales par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 seulement pour 2025 et 2026 à savoir : + 1,5 % en 2025 et + 1,3 % ensuite.

Cette trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement a pour objectif de permettre au Département de préserver son niveau d'autofinancement. Elle va nécessiter une forte maîtrise des dépenses.

En fonction des incertitudes et des fluctuations des recettes, la trajectoire devra être ajustée. Notamment au vu de l'évolution effective des recettes courantes du Département qui sera finalement constatée en 2025 et tout particulièrement du produit des DMTO et des perspectives d'évolution du fonds de péréquation des DMTO qui en découlent pour les années suivantes ainsi que celle de la fraction de TVA.

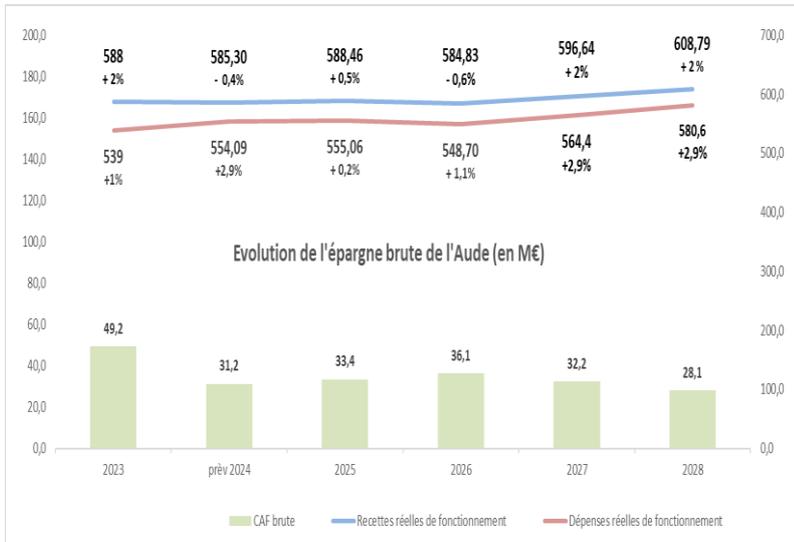
- Les dépenses d'investissement budgétisées s'établiraient à ce stade en moyenne à 60 M€ par an composées de 38 M€ de dépenses d'équipement et de 22 M€ de subventions versées.

BUDGETAIRE En M€	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement hors dette	71,9	62,7	60,1	60,1	60,1
Dépenses d'équipement	45,1	38,3	38,0	38,0	38,0
Subventions d'équipement versées	26,7	24,3	22,0	22,0	22,0
Autres dépenses	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Recettes d'investissement hors dette	18,1	13,4	13,1	13,5	13,8
FCTVA	7,3	6,8	6,1	6,0	6,3
Autres participations et subventions reçues	10,7	6,4	6,9	6,9	6,9
Cessions et autres	0,0	0,2		0,6	0,6
Investissements Nets	53,8	49,3	47,0	46,5	46,3

En revanche les dépenses d'investissement réalisées avec un taux d'exécution projeté à 93% s'établiraient en moyenne à 56 M€ par an composées de 35 M€ de dépenses d'équipement et de 21 M€ de subventions versées.

TAUX DE REALISATION de 93%	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement hors dette en M€	71,9	58,3	55,9	55,9	55,9
Dépenses d'équipement	45,1	35,6	35,3	35,3	35,3
Subventions d'équipement versées	26,7	22,6	20,5	20,5	20,5
Autres dépenses	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Recettes d'investissement hors dette en M€	18,1	13,4	13,1	13,5	13,8
FCTVA	7,3	6,8	6,1	6,0	6,3
Autres participations et subventions reçues	10,7	6,4	6,9	6,9	6,9
Cessions et autres	0,0	0,2		0,6	0,6
Investissements Nets	53,8	44,9	42,8	42,3	42,1

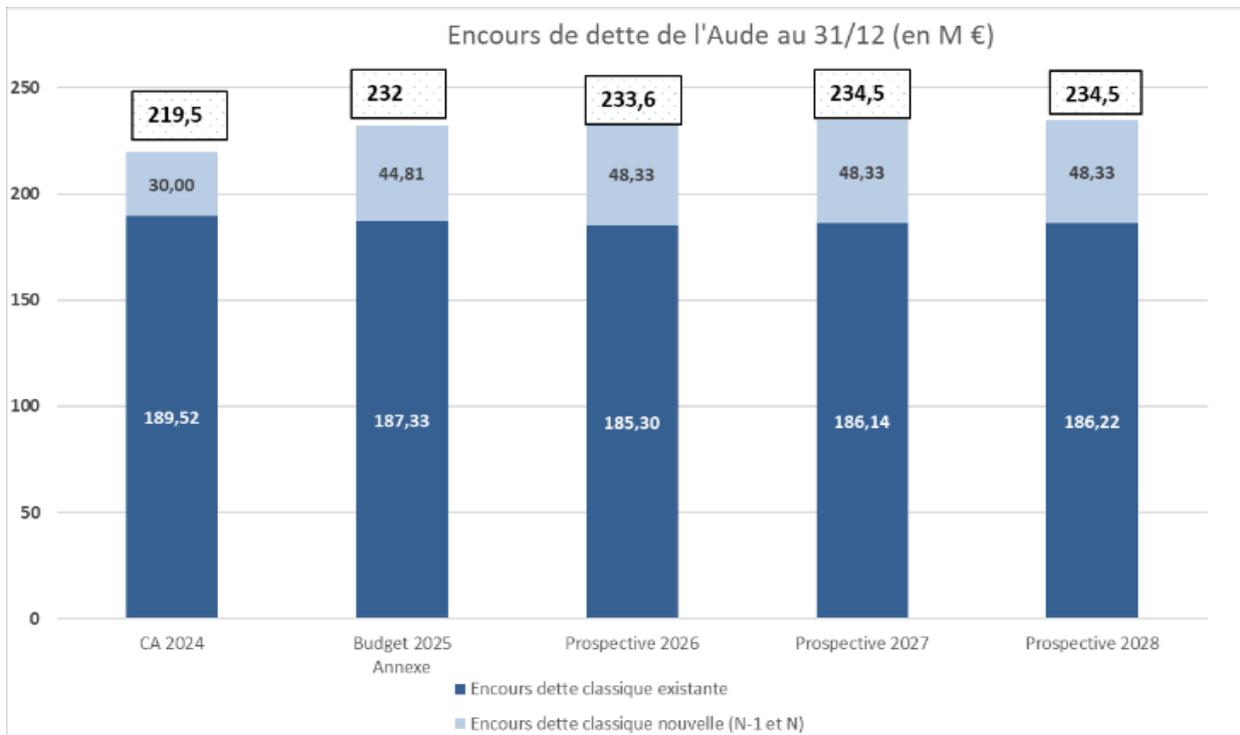
- Les recettes propres d'investissement, composées du FCTVA, de la DDEC et des subventions reçues, atteindraient en moyenne 13 M€ par an.



Selon ces hypothèses, l'épargne brute du Département atteindrait un point bas en 2028, à 28 M€ (4,67 % des recettes de fonctionnement), elle se maintiendrait jusqu'en 2027 autour de 32 M€.

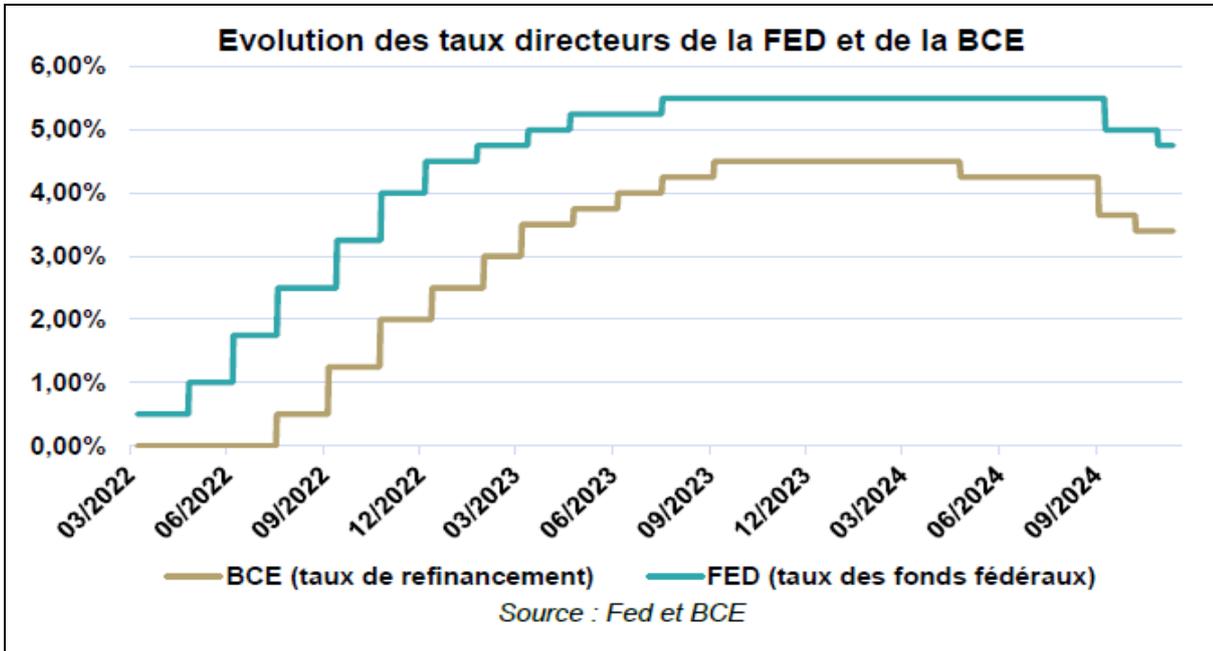
L'encours de dette resterait maîtrisé, à 235 M€ en fin de période, et la capacité de désendettement afficherait un niveau dégradé autour de 8,5 ans, en dessous des 10 ans.

Les emprunts nouveaux sont calculés de sorte à couvrir les dépenses, avec un fonds de roulement ramené à 25 M€ (58,4 M€ fin 2024). Ils sont supposés souscrits à un taux d'intérêt de 3,5 %.



NIVEAU ET STRUCTURE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

La fin de l'exercice 2024 est marquée par un net ralentissement de l'inflation lié au recul du cours du pétrole et des prix des services. Face à ce processus de désinflation, la BCE peut poursuivre le desserrement de sa politique monétaire, d'autant plus que les signaux inquiétants pesant sur l'économie européenne encouragent cette baisse des taux afin de relancer la consommation et l'investissement.



Les taux de marché accompagnent cette inflexion des taux directeurs et se situent désormais fin 2024 autour de 2,8 % hors marge bancaire. La baisse des taux s'est accompagnée d'une hausse des marges bancaires en raison d'une baisse de la liquidité sur le marché constatée en fin d'exercice atteignant 1,15 % fin 2024 contre 0,94 % courant avril.



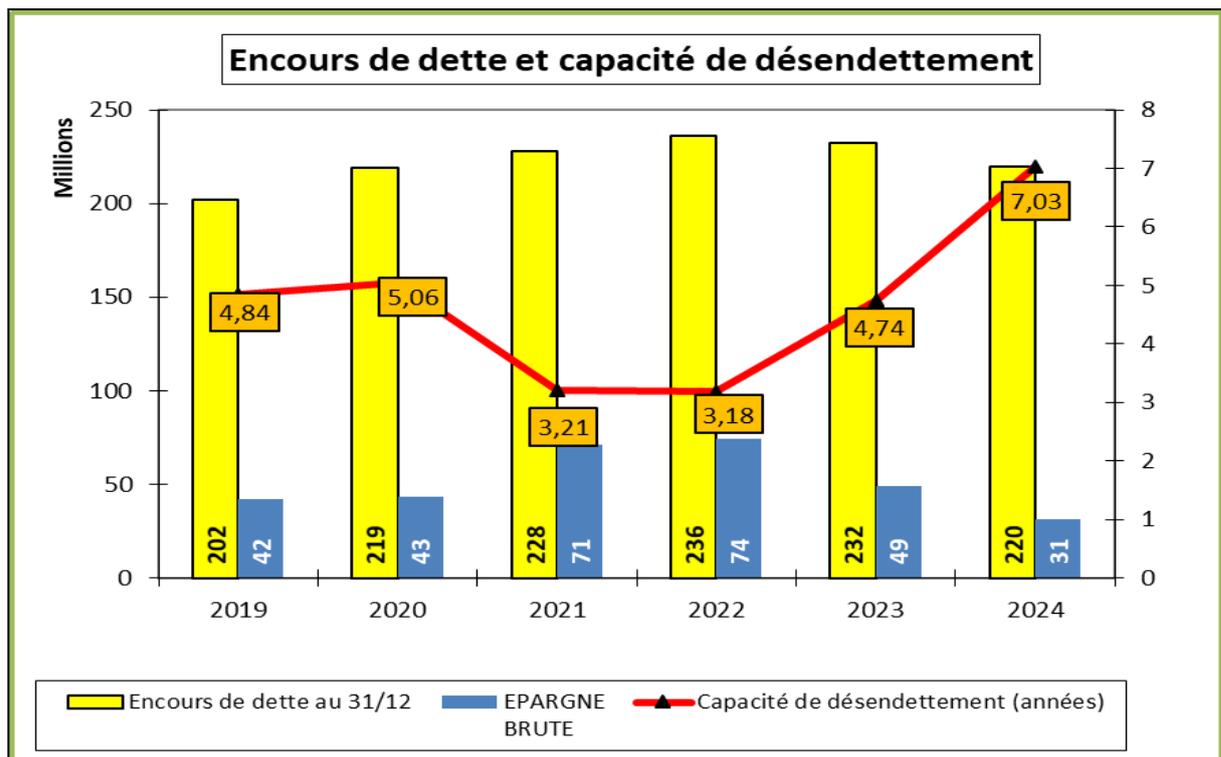
Lors de sa consultation bancaire 2024, le Département a pu obtenir des conditions financières attractives sur la nouvelle dette souscrite (taux fixe de 3,40 % et marge sur taux variable de 0,75 %), pour un volume total de 20 M€ sur les 25 M€ inscrits au budget. Le Département poursuit ainsi sa stratégie de moindre recours à l'emprunt visant à limiter la charge d'intérêt en fonctionnement.

50 % des emprunts contractés sont à taux variable avec une phase de mobilisation de 12 mois permettant l'optimisation de la trésorerie par l'inscription de la recette en report d'investissement. Le reste des financements se compose de 2 M€ de prêt à taux fixe au taux de 3,40 % en faveur du développement durable (prêt de la NEF pour le financement du collège Alain à Carcassonne) et d'un prêt de 8 M€ souscrit auprès de La Banque Postale à taux fixe également de 3,40 % au terme d'une phase de mobilisation revolving de 18 mois.

L'encours de dette du département s'établit à 219,5 M€ au 31/12/2024, en baisse de 12,8 M€ par rapport au 31 décembre 2023. Il se répartit à 49,4 % en taux fixe (52 % en 2023) avec un taux moyen de 1,13 % et 50,6 % en taux variable (47 % en 2023) avec un taux moyen de 3,6 % en baisse de 90 points de base par rapport à 2023. La dette est saine au regard de l'exposition au risque de taux.

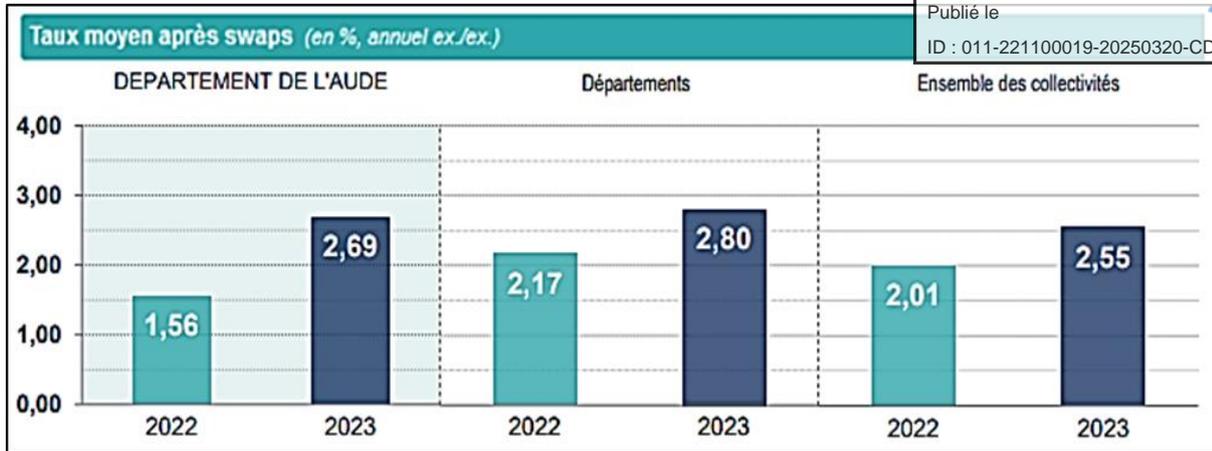
Son classement A1 selon le référentiel GISSLER (classification des emprunts en fonction du niveau de risque) représente le plus faible niveau de risque.

La capacité de désendettement ressort à 7,03 ans contre 4,74 ans en 2023, en nette augmentation du fait de la baisse de l'épargne brute malgré la baisse de l'encours de dette. Globalement, le niveau de ce ratio reste acceptable mais à surveiller bien qu'étant en dessous du seuil d'alerte de 10 ans pour les départements.



Le taux moyen de la dette au 31/12/2024 est de 2,40 % contre 2,69 % en 2023. L'observatoire de la dette réalisé courant mars de chaque année par Finance Active devrait permettre de situer le Département par rapport aux départements de même strate.

Depuis de nombreuses années, le Département de l'Aude était bien positionné comme l'indique le dernier graphique publié par finance active ci-après.



La durée de vie résiduelle (c'est-à-dire la durée restant avant l'extinction totale de la dette) est en diminution de 13 mois par rapport à 2023 et se porte à 10 ans et 7 mois.

En 2025, le montant des emprunts nouveaux se situerait au maximum à 35 M€, soit 25 M€ d'emprunts nouveaux et 10 M€ de restes à réaliser (RAR) contractés en 2024 mais consolidés sur 2025.

Dans ce dernier cas, l'encours de dette progresserait de 12,6 M€ déduction faite de l'amortissement annuel pour s'établir à 232,1 M€ en dessous de l'encours constaté au 31 décembre 2023.

Les intérêts de la dette 2025 devraient diminuer de 14,2 % par rapport aux inscriptions de 2024 du fait d'un recours à l'emprunt en dessous des remboursements en capital annuels et de l'effet favorable de la baisse des taux d'intérêts. Le remboursement en capital sera de 22,3 M€ soit une baisse de 1,92 % par rapport à 2024. Ainsi, la baisse de l'annuité de dette s'explique par le décalage de l'amortissement de la nouvelle dette ainsi que par la baisse des taux variables.

Les arbitrages en matière de taux devraient évoluer dans un environnement toujours favorable pour les emprunts nouveaux en 2025.

Les index variables réagissent principalement aux décisions monétaires. La banque centrale européenne poursuit le desserrement de sa politique monétaire. Le niveau de son principal taux directeur s'établit à 3,15 % (4,5 % fin 2023).

Au vu du ralentissement de l'inflation et des signaux inquiétants pesant sur l'activité économique, la baisse des taux directeurs devrait se poursuivre voire même pourrait être complétée par des mesures non conventionnelles (rachat de titres d'Etat).

Les taux fixes se réfèrent aux taux longs et réagissent davantage aux anticipations de croissance économique. Après avoir le plus fortement augmenté en 2022, les taux fixes évoluent depuis le début 2023 à un niveau inférieur aux taux monétaires signe d'une croissance économique atone.

Dans ce contexte de desserrement monétaire, les préconisations de 2024 restent d'actualité invitant à partager les nouveaux flux 2025 entre le taux fixe et le taux variable en évitant de trop rigidifier notre dette pour profiter à plein de la baisse des taux variables.

Lors de la prochaine consultation, le Département continuera à demander des indexations à taux fixe et à taux variable.

Une attention particulière sera portée sur l'offre de prêts dits « verts » au regard des investissements pouvant être présentés en faveur du développement durable.

Par ailleurs, dans une optique d'optimisation de la trésorerie départementale, il sera essentiel de renouveler le volant de prêts revolving permettant un éventuel remboursement temporaire de l'enveloppe afin de minorer le niveau d'encaisse au Trésor et de dégager ainsi des économies de frais financiers.

Un rapport détaillé sur l'état de la dette et ses perspectives sera présenté lors du vote du budget 2025.

UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN ADEQUATION AVEC LE PROJET DE MANDAT

La politique de ressources humaines vise à apporter les moyens indispensables au maintien d'un service public départemental de qualité, à améliorer les conditions de travail et à reconnaître les compétences et l'investissement des agents de la collectivité.

Cette politique recherche le meilleur ajustement possible des effectifs au regard des besoins et de l'enjeu de maîtrise des dépenses RH représentant 24,8 % du budget de fonctionnement.

▪ Effectifs

Le Département de l'Aude comptabilise, au 31/12/2024, 2 600 agents tous statuts et budgets confondus, dont 1 894 agents titulaires.

La part des agents contractuels au nombre de 335 se distingue de la façon suivante : 268 agents sur emplois permanents, 67 agents sur emplois non permanents ou vacataires.

Il est constaté, depuis 2022, une diminution de près de 4 % des effectifs des agents titulaires au profit des agents contractuels en hausse de 20 % toujours sur la même période (hors assistants familiaux).

Le statut de fonctionnaire ne semble plus être un motif d'attractivité notamment chez les jeunes générations.

Effectifs rémunérés (au 31/12)	2021	2022	2023	2024
	2 581	2 607	2 602	2600
dont titulaires	1 942	1 972	1 946	1894
dont contractuels	285	279	296	335
dont ASSFAM	354	356	360	371

ETP rémunérés (au 31/12)	2021	2022	2023	2024
	2 477,7	2 498,3	2 506,3	2518,6

Les effectifs rémunérés baissent de 0,1 % sur la période 2023-2024 alors que les ETP rémunérés augmentent de 0,5 %.

Sur la même période, le nombre d'assistants familiaux a augmenté de 3 %. En 2022, au constat de l'augmentation des besoins en matière d'accueil social de l'enfance, la collectivité s'est engagée dans une campagne de recrutement de 100 assistants familiaux sur 3 ans, avec une prévision d'embauche de 33 assistants familiaux par an qui n'est pas atteinte au regard du manque de candidats.

Afin d'optimiser les ressources, il est proposé de poursuivre les actions visant à maîtriser les effectifs rémunérés permanents et non permanents (renforts), en interrogeant systématiquement le besoin et l'organisation interne des missions.

▪ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel (budget principal et budgets annexes confondus) se sont élevées à 136,3 M€ en 2024

	2021	2022	2023	2024	ROB 2025
Total budgets	115,1	122,9	131,4	136,3	139,5
Taux d'évolution	1,4%	6,8%	6,9%	3,8%	2,3%

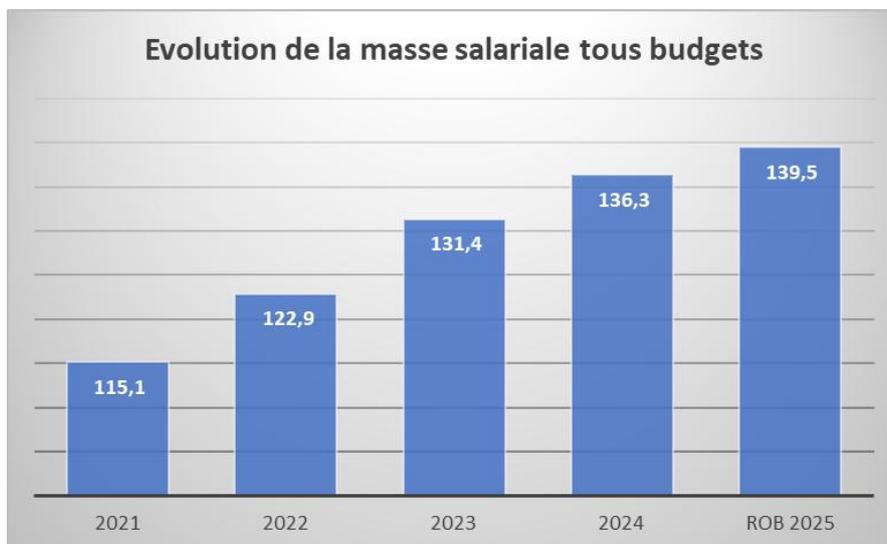
(Hors remboursement des frais de mission, assurance du personnel et frais d'accueil familial des assistants familiaux).

Dépenses de personnel* en M€	2021	2022	Evol.	2023	Evol.	2024	Evol.	ROB 2025	Evol.
Budget principal	106,7	113,6	6,5%	121,3	6,8%	125,9	3,8%	128,9	2,4%
BA Laboratoire vétérinaire	1,0	1,05	5,8%	1,10	4,9%	1,17	5,6%	1,2	2,1%
BA SATESE	0,7	0,8	4,0%	0,81	6,1%	0,77	-5,1%	0,9	11,8%
BA Parc Laboratoire Routier	2,12	2,15	1,5%	2,23	3,6%	2,3	3,9%	2,3	0,9%
BA Structure accueil enfance	4,6	5,3	15,4%	5,9	10,7%	6,1	4,4%	6,1	0,0%
Total des budgets	115,1	122,9	6,8%	131,4	6,9%	136,3	3,8%	139,5	2,3%

*Dépenses de personnel hors remboursement des frais de mission, assurance du personnel et frais d'accueil familial des assistants familiaux.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de mesures exogènes (imposées à l'administration) avec deux évolutions de la valeur du SMIC + 1,13 % au 1^{er} janvier 2024 et + 2% au 1^{er} novembre 2024 ainsi que la mise en conformité réglementaire liée à la loi Taquet (rétroactivité au 01-09-2022 pour un coût de 1 914 897 € pour 2024).

Des mesures endogènes (décisions internes) produisent des effets sur la masse salariale avec les avancements d'échelons, de grade et la promotion interne couplés aux revalorisations du régime indemnitaire au regard du taux INSEE (+ 3,5 % en 2024).



Ces mesures sont venues influencer la trajectoire budgétaire initialement fixée qui aura également une incidence sur l'exercice 2025 par son effet report.

L'estimation budgétaire pour l'exercice 2025 repose sur des mesures de deux ordres :

✓ **Exogènes :**

- fin de compensation de la cotisation patronale CNRACL,
 - augmentation de la cotisation patronale CNRACL (+ 3 % / an durant 4 ans).
- Cette mesure, intervenue dans le cadre de l'élaboration du budget du Gouvernement, a été publiée par décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 et est applicable au 1^{er} janvier 2025 durant 4 années consécutives.

✓ **Endogènes :**

- avancements d'échelons et avancements de grades/promotions internes
- revalorisations du régime indemnitaire selon l'évolution du taux INSEE (estimation + 1,3 %)

Mesures 2025	Coût 2025
Mesures exogènes	
Effet report augmentation du SMIC + 2 % au 1 ^{er} novembre 2024	294 265 €
Effet report loi Taquet	437 274 €
Fin compensation hausse contribution CNRACL 2024	489 966 €
Augmentation contribution CNRACL + 3 % par an	1 500 000 €
Mesures endogènes	
Effet report avancements d'échelon 2024	81 427 €
Avancements d'échelon 2025	385 153 €
Avancements de grades/promotions internes 2025	174 793 €
Indexation IFSE (taux INSEE + 1,3 %)	195 000 €
Indexation indemn. AssFam (taux INSEE + 1,3 %)	70 000 €
Protection sociale complémentaire sur 6 mois	317 109 €
Total mesures 2025	3 944 987 €

Le total de ces mesures s'élève à 3,95 M€ et augmente d'autant le BP 2025 porté à **139,5 M€** tous budgets confondus, soit 128,9 M€ (+ 2,4 %) pour le budget principal et 10,4 M€ pour les budgets annexes.

En 2025, la progression des dépenses de personnel tous budgets confondus s'élèverait à + 2,3 % soit un montant supplémentaire de 3,2 M€ par rapport à la dépense 2024.

La préservation des équilibres budgétaires est un impératif, qui nécessite de maintenir l'évolution des dépenses en dessous de la dynamique des recettes, et de contenir à l'avenir l'augmentation des dépenses de personnel à + 1 % par an en moyenne sur les trois prochaines années.

Sur les années suivantes, l'évolution liée au GVT (glissement vieillesse technicité) est estimée à 1% (effet prix) Des pistes d'optimisation des dépenses en matière de personnel sont recherchées. Ces efforts seront pilotés au travers d'indicateurs et d'outils de gestion.

▪ **Temps de travail**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le temps de travail des agents départementaux a été réévalué à la hausse passant de 1567 h à 1607 h (hors cycles particuliers) afin de se conformer à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Dans ce contexte, des assouplissements ont été proposés aux agents notamment la mise à disposition de RTT flexibles et la pose de RTT autorisée à la ½ journée y compris le mercredi.

Ces évolutions ont conduit 9 agents à mettre fin à leurs temps partiels en 2024 :

- 316 agents à temps partiels sur 2600 agents rémunérés au 31/12/2024 soit 12,2 %.

▪ Avantages en nature

Le montant des avantages en nature appliqués aux agents est en baisse depuis 2020 avec une régularisation, en 2024, des avantages en nature véhicule non appliqués en 2022 et 2023 :

Avantages en nature	2020	2021	2022	2023	2024
Repas	10 735 €	9 485 €	8 654 €	5 575 €	9 108 €
Logement	34 115 €	36 888 €	44 422 €	47 218 €	45 050 €
Véhicule	24 954 €	23 170 €	6 669 €	6 185 €	18 486 €
Total général	69 804 €	69 543 €	59 745 €	58 978 €	72 644 €

▪ Absentéisme (titulaires et contractuels permanents)

Après une baisse en 2023, le taux d'absentéisme a progressé en 2024.

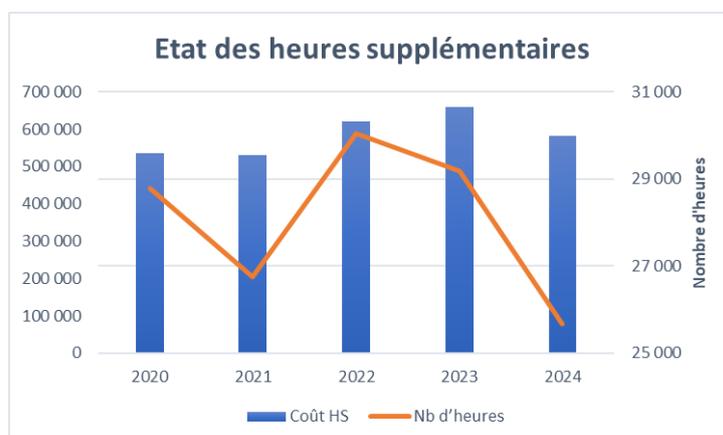
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'absentéisme	8,47%	8,67%	8,66%	9,12%	8,47%	9,37 %

Le taux d'absentéisme constitue un indicateur essentiel présent dans les tableaux de bord RH et transmis mensuellement aux directeurs métiers.

▪ Heures supplémentaires

Le coût des heures supplémentaires a diminué de 11,7 % entre 2023 et 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb d'agents	448 agents	391 agents	413 agents	426 agents	419 agents
Coût HS	535 989 €	530 486 €	621 343 €	659 181€	581 780 €
Nb d'heures	28 789 h	26 753 h	30 036 h	29 172 h	25 670 h



Pour mémoire, en 2023, le coût global des heures supplémentaires (effet prix) avait augmenté en raison de la hausse du coût moyen d'une heure supplémentaire (liée aux revalorisations du SMIC, du point d'indice et des grilles indiciaires) malgré une baisse du nombre d'heures réalisées.

En 2024, l'atterrissage du nombre d'heures supplémentaires baisse nettement de 12 % par rapport à 2023 pour atteindre 25 670 h (soit une baisse continue de - 14,5 % entre 2022 et 2024).

La poursuite du pilotage des heures supplémentaires et des astreintes constituera un enjeu pour le Département également pour l'année 2025.

▪ Les frais de déplacement

Les dépenses relatives aux remboursements des frais de déplacements ont diminué de 2,9 % en 2024 par rapport à 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024
Frais de déplacement	1 488 111 €	1 680 748 €	1 965 300 €	1 996 301 €	1 938 141 €

▪ Formation

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan et le programme de formation.

Les axes du plan de formation visent à accompagner les agents dans les domaines suivants :

- la santé et la sécurité au travail,
- l'acquisition et la montée en compétences dans le cadre de leurs missions,
- l'évolution des parcours professionnels, préparations aux concours et examens (mobilité, promotion interne...).

Le Département s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des agents dans leur montée en compétence et leur professionnalisation.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de près de 0,77 M€, le Département prévoit environ 0,4 M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés.

A ce titre, le budget dédié à la formation professionnelle sera supérieur à 1 M€, comme en 2024.

LES BUDGETS ANNEXES

En complément de son budget principal, la collectivité a quatre budgets annexes comptablement rattachés. L'individualisation de ces budgets tient à des exigences réglementaires comme l'assujettissement à la TVA, l'application d'une norme comptable spécifique ou encore la préexistence du service avant son intégration dans la collectivité.

Ces budgets annexes représentent moins de 3 % du budget départemental agrégé (avant retraitement des flux croisés).

Laboratoire départemental d'analyse (ex laboratoire vétérinaire)	Analyses biologiques sur la santé animale, l'hygiène alimentaire
Service d'assistance technique	Conseil et accompagnement auprès des collectivités en matière d'eau et assainissement
Parc et laboratoire routier	Prestations et travaux pour le Département (<i>in house</i>), gestion de la flotte automobile et du réseau radio
Structure accueil enfance	Accueil en urgence des mineurs, observation et orientation

Ces budgets annexes répondent à la qualification de service public administratif. C'est-à-dire que le financement de ces services pèse essentiellement sur le contribuable et non l'utilisateur. Si la moitié des prestations du laboratoire départemental d'analyse font l'objet d'une tarification (il faut voir dans l'autre moitié qui est gratuite une mesure de soutien à la filière agricole et pastorale), l'essentiel des ressources de ces budgets provient des transferts financiers du budget principal.

On distingue deux types de flux financiers croisés avec les budgets annexes :

- les subventions d'équilibre (et la dotation d'investissement au budget de la SAE) versées par le budget principal,
- la facturation au budget principal des prestations de travaux et de location d'engins effectuées par le Parc et laboratoire routier (quasi-régie).

Voici les orientations budgétaires qui ont été retenues pour ces budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyses <i>les charges d'activités sont rattachées à : Action H51 Santé animale et prévention des calamités</i>	BP 2024	CA 2024	ROB 2025	Evol 2025 / BP 2024
Fonctionnement	1,92	1,58	1,87	- 2,69%
Investissement	0,36	0,06	0,29	- 17,57%
Total	2,28	1,64	2,16	- 5,02%

Le budget de fonctionnement du laboratoire indique une baisse des dépenses de fonctionnement (-2,7 %) et concerne des économies réalisées sur les dépenses d'activité de ce budget.

En investissement, le montant proposé pour 2025 est en baisse de 18 % et concerne les travaux d'aménagement des locaux et l'acquisition de matériels spécifiques de laboratoire.

La projection de ce budget jusqu'en 2028 serait proche de la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 1,5 %) :

Laboratoire départemental d'analyse	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA prev 2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1,45	1,54	1,59	1,51	1,54	1,56	1,58
Evolution Théorique	1,45	1,48	1,50	1,50	1,52	1,54	1,56
Taux d'évolution LPFP 2023		2%	1,5%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%
En M€	-	0,06	0,09	0,01	0,01	0,02	0,02

L'activité du SATESE consomme peu de capital. Les dépenses sont essentiellement constituées par les ressources humaines. Le budget est stable au fil des exercices.

Service d'assistance technique <i>les charges d'activité sont rattachées à : Programme G16 Activité du SATESE</i>	BP 2024	CA Prév 2024	2024	
Fonctionnement	1,17	1,03	1,16	1%
Investissement	0,05	0,01	0,05	0%
Total	1,21	1,05	1,21	1%

La projection de ce budget jusqu'en 2028 serait peu ou prou conforme à la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %) :

SATESE	CA 2023	CA Prév 2024	BP 2025	CA Prév 2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1,06	1,01	1,12	1,06	1,08	1,09	1,10
Evolution Théorique	1,06	1,03	1,16	1,02	1,04	1,05	1,06
Taux d'évolution LPFP 2023		2,0%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%
En M€		-22 973,34	-43 520,19	37 980,18	38 473,92	38 974,08	39 480,74

Concernant le Parc et laboratoire routier, le fonctionnement du service est en légère diminution de 1 % et concerne les dépenses réelles liées à l'activité de ce service sur les routes.

Parc et Laboratoire routier <i>les charges d'activités sont rattachées à : Action I17 Activités du par cet laboratoire</i>	BP 2024	Prév CA 2024	ROB 2025	Evol 2025 / BP 2024
Fonctionnement	8,09	7,82	8,02	-1%
Investissement	5,20	1,10	5,40	4%
Total général	13,29	8,91	13,42	1%

En investissement, le montant proposé pour 2025 concerne principalement le renouvellement de matériels (véhicules et engins) pour 1,2 M€ ainsi que la réhabilitation des locaux du Parc départemental (vestiaire, réfectoire, garage) pour 1,7 M€.

Il convient de préciser que le budget d'investissement du parc a un excédent structurel de 2,5 M€. Dans la construction du budget, cet excédent de ressources doit nécessairement trouver une contrepartie en dépense. De fait, les inscriptions budgétaires sont gonflées par cette fraction non consommée et qui ne peut pas être reprise en section de fonctionnement.

La projection de ce budget jusqu'en 2028 serait conforme à la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %) :

Parc et laboratoire routier	CA 2023	CA prév 2024	BP 2025	CA prév 2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6,41	6,44	6,44	6,12	6,20	6,28	6,36
Evolution Théorique		6,54	6,64	6,54	6,62	6,71	6,80
Taux d'évolution LPFP 2023		2%	1,5%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%
En M€		-0,10	-0,19	-0,42	-0,42	-0,43	-0,43

La projection de ce budget jusqu'en 2028 respecterait la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %).

Structure accueil enfance <i>les charges d'actviités sont rattachées à : Programme A22 Mesures de prise en charge physique</i>	BP 2024	CA Prév 2024	ROB 2025	Evol° % 2025 / BP 2024
Fonctionnement	7,85	7,58	7,67	-2%
Investissement	1,72	1,13	0,91	-47%
Total	9,57	8,71	8,58	-10%

La SAE enregistre une baisse globale de 2 % notamment sur l'activité du service dans le cadre du projet d'adaptation de l'accueil d'enfants.

Sur la section de fonctionnement, le budget diminue de 0,17 M€ pour s'établir à 7,5 M€. Si une baisse de 8,5 % est réalisée sur les dépenses d'activité notamment sur les locations immobilières, les dépenses courantes et de gestion patrimoniale, augmentent légèrement. Les charges de ressources humaines diminuent de 1 % en lien avec la réorganisation des structures.

Du côté des investissements, le projet d'adaptation de l'offre d'accueil comprend des travaux de rénovation (dont Carcassonne, Narbonne et Lézignan) et des travaux d'aménagements (Pennautier et Cuxac d'Aude), en plus de l'équipement de l'ensemble des unités d'accueil, pour un coût global de 0,9 M€.

Afin d'équilibrer le budget de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le budget principal s'établirait à 7,4 M€. Une subvention en section d'investissement est également à verser sur ce budget, pour un montant de 0,4 €, en cohérence avec le projet d'amélioration de l'accueil et les achats d'équipements.

Ce budget n'est pas directement concerné par l'évolution de la trajectoire de l'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement car il est entièrement dédié à l'hébergement de l'aide sociale à l'enfance et fait partie des retraitements opérés par la loi de programmation des finances publiques.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de :

- construire le budget 2025 autour d'orientations qui visent à préserver notre capacité financière afin de pouvoir continuer à agir à l'avenir, et ce dans un contexte toujours inflationniste et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes, preuve des engagements forts en faveur :
- de la défense des solidarités humaines, devant la montée des risques pesant sur notre modèle social,
- de la poursuite du soutien du développement du territoire audois en poursuivant la démarche de stabilisation de l'emprunt afin de préserver nos capacités d'engagements à moyen terme,
- de la transition écologique,

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations afin de prendre acte de la présentation du rapport sur les orientations générales du budget pour 2025 ci-joint

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragne

Annexe 1: Encours d'autorisation de programme en C

EQUIPEMENTS DIRECTS	Encours d'AP au 31/12/2024	CP 2025	CP ultérieurs
D Education	22 530 844,39	7 295 842,54	15 235 001,85
E Culture et patrimoine	1 735 652,90	419 000,00	1 316 652,90
F Sport Jeunesse	269 000,00	98 000,00	171 000,00
G Environnement et prévention des risques	1 800 083,13	465 200,00	1 334 883,13
H Aménagement attractivité Territoire	1 017 721,07	500 000,00	517 721,07
I Réseau routier et mobilité	38 005 931,78	21 810 000,00	16 195 931,78
K Administration générale	22 141 395,88	5 568 275,00	16 573 120,88
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,00
Total équipements directs	87 500 629,15	36 156 317,54	51 344 311,61

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	Encours d'AP au 31/12/2024	BP 2025	CP ultérieurs
B Action sociale et insertion	4 046 194,76	886 221,80	3 159 972,96
C Autonomie	2 903 784,60	571 604,60	2 332 180,00
E Culture et patrimoine	1 563 679,77	507 887,48	1 055 792,29
F Sport Jeunesse	340 802,92	164 101,57	176 701,35
G Env.et prév. des risques	30 665 719,89	4 728 080,59	25 937 639,30
H Aménag. attractivitédu terr.	62 354 944,26	13 951 474,99	48 403 469,27
I Réseau routier et mobilité	773 697,31	162 435,50	611 261,81
L Pilotage et coordination	336 508,11	150 000,00	186 508,11
Total subventions d'équipement	102 985 331,62	21 121 806,53	81 863 525,09
Total général hors AP 2025	190 485 960,77	57 278 124,07	133 207 836,70